



ouverture

n° 84 MARS 2011
12€

Experts-comptables et Commissaires aux comptes de France



Agnès Bricard,

un parcours, des convictions
et des valeurs au service
de la profession

DOSSIER DU TRIMESTRE >>> **Les femmes dans la profession**

Prospective :
la crise financière et
la réglementation
européenne

p. 38

**Transmission
d'entreprises :**
stratégie d'apport
avant cession

p. 43

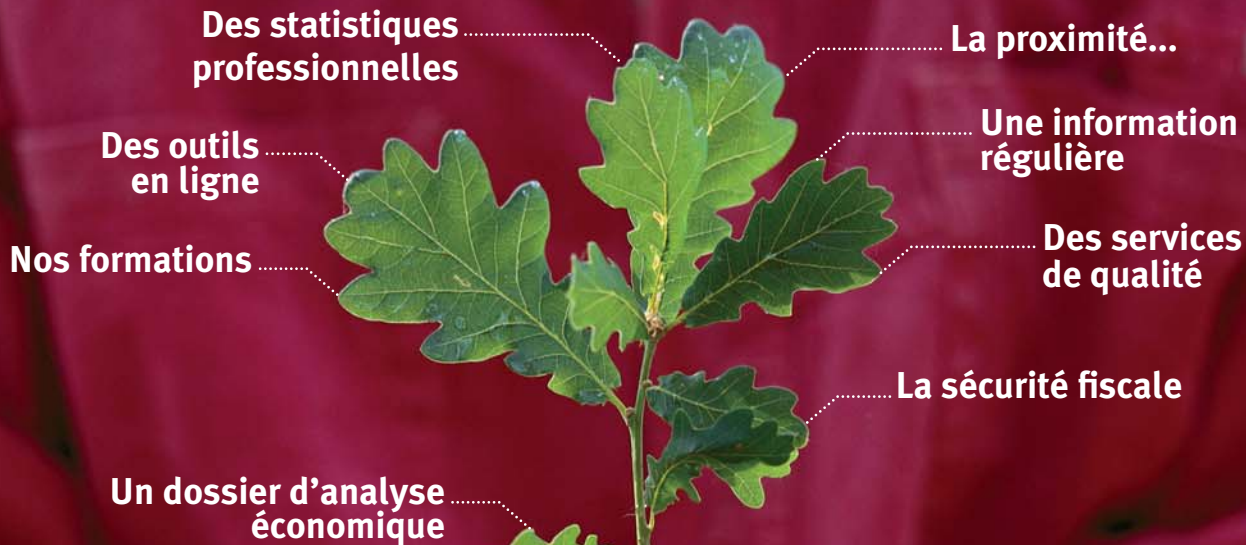
Audit :
Synthèse
du livre vert

p. 48

ecf

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

Vous vous installez en libéral...



... préparez-vous à être un acteur du monde de demain

Rejoignez les 130 000 professionnels libéraux qui nous font confiance en adhérant à l'ARAPL la plus proche de chez vous

ARAPL Pays d'Aix-Vaucluse

Aix-en-Provence - Tél. : 04 42 91 50 60
araplav@araplav.org
www.araplav.org

ARAPL Antilles Guyane

Martinique/Lamentin -
Tél. : 05 96 50 50 31
araplag@wanadoo.fr
Guadeloupe/Baie-Mahault
Tél. : 05 90 26 71 69

ARAPL Aquitaine

Bordeaux - Tél. : 05 57 81 43 50
araplaquitaine@nerim.net
www.araplaquitaine.fr

ARAPL Basse-Normandie

Caen - Tél. : 02 31 44 27 65
araplbn@araplbn.org
www.araplbn.org

ARAPL Auvergne Berry Nivernais

Bourges - Tél. : 02 48 24 03 34
araplbn@araplbn.org - www.araplbn.org
Châteaurox - Tél. : 02 54 08 67 55
Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 92 46 43
Nevers - Tél. : 03 86 36 68 42

ARAPL Bretagne - Pays de la Loire

Rennes - Tél. : 02 99 53 60 70
info@araplbpl.org - www.araplbpl.org

Brest - Tél. : 02 98 46 64 70

Laval - Tél. : 02 43 56 10 84

Nantes - Tél. : 02 51 82 42 04

Angers - Tél. : 02 41 88 04 00

Lorient - Tél. : 02 99 53 60 70

Vannes - Tél. : 02 99 53 60 70

Quimper - Tél. : 02 98 46 64 70

ARAPL Centre

Orléans - Tél. : 02 38 42 24 00
arapl@araplcentre.asso.fr
www.araplcentre.asso.fr

ARAPL Côte d'Azur

Nice - Tél. : 04 93 82 26 51
araplca@araplca.org
www.araplca.org

ARAPL Franche-Comté

Besançon - Tél. : 03 81 47 68 31
info@arapl-fc.org
www.arapl-fc.org

ARAPL Haute-Normandie

Bois-Guillaume - Tél. : 02 35 60 41 41
araplhn@araplhn.org
www.araplhn.org

ARAPL Île-de-France

Paris - Tél. : 01 53 70 65 65
araplidf@araplidf.org
www.araplidf.org

ARAPL Languedoc-Roussillon

Montpellier - Tél. : 04 67 69 75 08
arapllr@arapl-lr.org
www.arapl-lr.org
Nîmes - Tél. : 04 66 04 91 01
mpls-30@wanadoo.fr

ARAPL Lorraine

Nancy - Tél. : 03 83 17 07 07
arapllor@arapllor.org
www.arapllor.org

ARAPL Midi-Pyrénées

Toulouse - Tél. : 05 62 71 81 21
araplmp@araplmp.org
www.araplmp.org
Albi - Tél. : 05 63 38 10 80
Cahors - Tél. : 05 65 22 04 19
Tarbes - Tél. : 05 62 44 30 80

ARAPL Nord - Pas-de-Calais

Villeneuve-d'Ascq - Tél. : 03 20 47 43 00
araplnpc@araplnpc.org
www.araplnpc.org

ARAPL Périgord-Limousin

Bergerac - Tél. : 05 53 58 83 81
arapl-pl@orange.fr
www.arapl-pl.org

ARAPL Picardie

Amiens - Tél. : 03 22 71 37 00
araplpic@araplpic.org
www.araplpic.org

ARAPL Provence

Marseille - Tél. : 04 91 17 72 20
accueil@araplprovence.org
www.araplprovence.org

ARAPL Rhône-Alpes

Lyon - Tél. : 04 78 39 24 24
info@arapl.fr - www.arapl.fr

ARAPL Var

Toulon - Tél. : 04 98 00 97 10
secretariat@araplvar.org
www.araplvar.org

Parce qu'elles le valent bien...

Le 9 mars dernier, la profession choisissait pour la représenter au plus haut niveau notre consœur Agnès Bricard.

L'élection d'Agnès Bricard n'est une surprise pour personne, tant sa personnalité et son engagement sans limites la prédestinaient à diriger un jour notre profession, elle s'inscrit assez naturellement dans le prolongement de l'action de Joseph Zorziotti, homme de devoir, mais aussi de parole et de convictions, à qui il faut savoir rendre hommage pour l'action menée ces dernières années pour notre plus grand bénéfice collectif.

Cette élection nous a donné l'occasion de consacrer notre dossier spécial à celles de nos consœurs issues des rangs de notre syndicat qui œuvrent quotidiennement pour le bien de notre profession, dans la lumière pour un petit nombre d'entre elles et dans l'ombre pour l'immense majorité.

Mais ce modeste hommage ne nous fait pas négliger nos devoirs et le lecteur assidu retrouvera également au sommaire de ce numéro les rubriques habituelles, avec un article remarquable de Laurent Benoudiz sur le mécanisme de l'apport-cession et ses limites, une synthèse claire des réponses au livre vert sur l'audit, et bien d'autres articles rédigés pour vous, amis lecteurs, parce que vous le valez bien, vous aussi...

Bonne lecture.
Gilles Dauriac



Editorial du président

5



L'actualité syndicale

Réflexion au sommet !

Penser la profession de demain

Forum CAC ECF du 10 février 2011

6

9



En direct de la profession

Elections CSOEC du 9 mars 2011

12



Du côté...

• **des TIC** : comment choisir le Smartphone le plus adapté à vos besoins ?

• **de la commission informatique** :

EXCEL un « traitement de texte » ?

• **du RSI** : Cotisations R.S.I. :

à quand la réforme ?

• **du CJEC** : Le livre vert, l'audit... et les jeunes

13

14

16

17

Rubriques techniques

• Prospective

La crise vue du Parlement européen : bien plus qu'une crise financière

38

• Fiscalité

Transmission d'entreprise :

la stratégie d'apport avant cession

L'OBO n'est pas un ADD !

43

47

• Audit

Livre vert : et si les dés avaient été jetés avant le début de partie !

48

• Patrimoine

Nouvelles vendanges pour le CEP !

51

• Droit social

Les jours du forfait-jours sont-ils comptés ?

Le point sur le forfait-jours en 2011

54

Et aussi...

• **A ne manquer sous aucun prétexte...**

Séminaire Social et Management RH

Séminaire Stratégie et Management du cabinet

58

60

• **J'ai lu pour vous...**

20.000 milliards de dollars

Roger Laurent

63

• **Annonces CJEC**

66

Dossier du trimestre :

Les femmes dans la profession

- | | | |
|----|---|----|
| 1 | Agnès Bricard | 20 |
| | Présidente du CSOEC : un parcours, des convictions et des valeurs au service de la profession | |
| 2 | Françoise Berthon | 26 |
| | Présidente du CRO Paris/Ile-de-France : parcours d'une présidente | |
| 3 | Christiane Company | 28 |
| | Présidente du CRO Marseille/PACAC : des racines et des ailes ! | |
| 4 | Isabelle Siaux | 30 |
| | Présidente du CRO Rhône-Alpes : la poursuite d'un engagement | |
| 5 | Caroline Baron | 32 |
| | Présidente d'ECF Aquitaine | |
| 6 | Nathalie Gorry | 33 |
| | Présidente d'ECF Poitiers | |
| 7 | Marie-Pierre Holtzmann | 34 |
| | L'exode des diplômées vers les entreprises | |
| 8 | Les élues à l'Ordre des experts-comptables | 35 |
| 9 | Les élues dans les Compagnies de commissaires aux comptes | 36 |
| 10 | Les consœurs élues ou actives dans les autres organisations professionnelles | 37 |

Ouverture

ECF FORMATIONS
SARL au capital de 50 000 €

51, rue d'Amsterdam
75008 - PARIS
Tél. : 01 47 42 08 60
Fax : 01 47 42 37 43
Mail : contact@e-c-f.fr
Site : www.e-c-f.fr

Directeur de la publication :
Philippe Arraou

Rédacteur en chef :
Gilles Dauriac

Secrétariat de rédaction
et coordinatrice :
Béatrice Fracasso

Comité de rédaction :
Serge Anouchian
Roger Laurent
Jean-Luc Mohr
Jean-Pierre Roger

Mise en page/réalisation : Studio CPCR

Gravure/impression : Imprimerie Lecaux-OCEP

ISSN 2111-9139

Annonces :

ARAPL 2^e de couv. • CEGID p. 8 • FIDES 3^e de couv. • INTERFIMO p. 42
GAN 4^e de couv. • SOPHIASSUR p. 50 • SWISSLIFE p. 46 • UNASA p. 4

Ce numéro comporte 1 encart central de 4 pages (bulletin d'adhésion - inscriptions séminaires Ajaccio et Bayonne) placé entre les pages 34 et 35.

01 - AIN
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DE L'AIN
AGA 01 - 01440 VIRIAT
Tel : 04 74 22 67 34

04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE
ASSOCIATION AGREEE DE GESTION DES PROFESSIONS
LIBERALES DES ALPES (AAGPL DES ALPES)
04200 SISTERON
Tel : 04 92 61 19 13

06 - ALPES MARITIMES
ASSOCIATION MEDICALE INDEPENDANTE DE GESTION
AGREEE (AMIGA) - 06299 NICE CEDEX 3
Tel : 04 93 71 77 68

10 - AUBE
3 A.P.L. - 10012 TROYES CEDEX
Tel : 03 25 73 08 31

13 - BOUCHES DU RHONE
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES PROVENCE/CORSE (APL.PC)
13441 MARSEILLE CEDEX 6
Tel : 04 91 55 63 54

19 - CORREZE
ASSOCIATION DE GESTION DES PROFESSIONS MEDICALES
PARAMEDICALES ET LIBERALES
AGPMP
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tel : 05 55 74 43 99

20 - CORSE
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES DE LA CORSE (A.G.A. - Pl. de la CORSE)
20000 AJACCIO
Tel : 04 95 22 98 30

AGAPL 2 B - 20290 BORGIO
Tel : 04 95 33 74 33

21 - COTE D'OR
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES DE BOURGOGNE - (AGAPL B)
21074 DIJON CEDEX
Tel : 03 80 70 00 44

22 - COTES D'ARMOR
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES COTES D'ARMOR
22045 SAINT BRIEUC CEDEX 2
Tel : 02 96 01 20 55

29 - FINISTERE
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DE L'OUEST
29801 BREST CEDEX 9
Tel : 02 98 47 82 47

31 - HAUTE GARONNE
ASSOCIATION AGREEE DES PROFESSIONS DE SANTE
DU SUD DE LA FRANCE
(AAPSF) - 31079 TOULOUSE CEDEX 5
Tel : 05 34 25 59 50

33 - GIRONDE
PROLIB - 33500 LIBOURNE
Tel : 05 57 51 25 51

AGFAA - 33049 BORDEAUX
Tel : 05 56 11 89 28

34 - HERAULT
AGAPL du LANGUEDOC ROUSSILLON
34007 MONTPELLIER Cedex
Tel : 04 67 20 98 98

35 - ILLE ET VILAINE
ASSOCIATION BRETAGNE COTENTIN POUR LES
PROFESSIONS LIBERALES (ABC PL)
35401 SAINT MALO Cedex
Tel : 02 99 40 40 66

ASSOCIATION DES PROFESSIONS LIBERALES AGREEE
(AGPLA) - 35004 RENNES cedex
Tel : 02 99 31 89 22

ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DE L'OUEST
(Bureau secondaire) - 35700 RENNES
Tel : 02 99 38 54 38

36 - INDRÉ
AGA.PROGES.PL - 36130 DEOLS.
Tel : 02 54 07 23 31

37 - INDRÉ ET LOIRE
A.G.A.T.P.L. - 37000 TOURS
Tel : 02 47 64 09 09

ASSOCIATION REGIONALE AGREEE POUR LES
PROFESSIONS LIBERALES DE TOURAINE
(ARAPL) - 37000 TOURS
tel : 02 47 36 49 48

38 - ISERE
ASSOCIATION DAUPHINOISE D'ASSISTANCE AUX
PROFESSIONS LIBERALES (ADAPL) - 38320 EYBENS
Tel : 04 76 14 76 20

40 - LANDES
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES DES LANDES DE GASCOGNE
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX CEDEX
Tel : 05 58 90 08 48

Association de Gestion Agréée pour les Activités Libérales
AGAPAL - 40001 MONT DE MARSAN CEDEX
Tel : 05 58 06 15 51

42 - LOIRE
ASSOCIATION D'ASSISTANCE AUX PROFESSIONS LIBERALES
(ASAPL) - 42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 10 92



UNASA

Union Nationale des Associations Agréées

36, Rue de Picpus 75012 Paris - Tél : 01 43 42 38 09 / Fax : 01 43 42 56 14

e.mail : unasa@wanadoo.fr

PREMIER RÉSEAU NATIONAL PRÈS DE 80 ASSOCIATIONS AGRÉÉES 185 000 PROFESSIONS LIBÉRALES

L'adhésion à une Association de Gestion Agréée permet au professionnel libéral soumis au régime de la déclaration contrôlée de bénéficier :

- d'une économie substantielle d'impôt (application d'une majoration de 25% du revenu déclaré pour les non adhérents)
- d'une réduction du délai de prescription de 3 à 2 ans sous conditions
- d'une prévention fiscale renforcée au service de sa sécurité
- d'un suivi en matière de prévention des difficultés de son entreprise, grâce à la fourniture d'un Dossier d'Analyse Economique annuel
- d'outils spécifiques de formation et d'information.

Pour en savoir plus : www.unasa.fr

44 - LOIRE ATLANTIQUE
ASSOCIATION AGREEE COTE ATLANTIQUE
44115 BASSE GOULAINÉ
Tel : 02 40 20 50 82

AGERA (Association de Gestion Agréée des Régions
Atlantiques) - 44312 NANTES Cedex 03
Tel : 02 40 52 29 30

ASSOCIATION DE GESTION AGREEE REGIONALE DE LA CÔTE
OUEST ATLANTIQUE ARCOAT - 44400 REZE
Tel : 02-40-04-20-27

ARAMPLA - 44185 NANTES CEDEX 4
Tel : 02 40 71 74 50

47 - LOT ET GARONNE
A.G.A.P.L. 47 - 47007 AGEN CEDEX
Tel : 05 53 77 70 60

49 - MAINE ET LOIRE
Association Anjou Professions Libérales - 49003 ANGERS
CEDEX 01
Tel : 02 41 22 98 98

51 - MARNE
AGAPL 51 - 51100 REIMS
Tel : 03 26 47 96 24

AAGPL CHAMPAGNE ARDENNE - 51686 REIMS CEDEX 2
Tel : 03 26 82 84 43

52 - HAUTE MARNE
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DE LA HAUTE MARNE
AGA 52 - 52205 LANGRES
Tel : 03 25 87 22 28

54 - MEURTHE ET MOSELLE
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES (CACL) - 54000 NANCY
Tel : 03 83 57 80 08

56 - MORBIHAN
AGA DE L'OUEST
(Bureau secondaire) - 56100 LORIENT
Tel : 02 97 87 23 58

57 - MOSELLE
CELOGEC - 57045 METZ Cedex 01
Tel : 03 87 75 02 36

58 - NIEVRE
NIEVRE APL - 58027 NEVERS CEDEX
Tel : 03 86 36 03 36

59 - NORD
AGA REGION NORD - 59976 TOURCOING CEDEX
Tel : 03 20 24 98 52

62 - PAS DE CALAIS
AGA PRO - 2201 BOULOGNE SUR MER Cedex
Tel/Fax : 03 21 33 91 07

A.GES.FI - 62000 ARRAS
Tel : 03 21 71 31 06

63 - PUY DE DOME
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES DE LA REGION AUVERGNE (AGAPL RA)
63400 CHAMALIERES
Tel : 04 73 36 79 29

64 - PYRENEES ATLANTIQUES
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PAYS DE L'ADOUR
(A.G.A.P.A.) - 64052 PAU Cedex 09
Tel : 05 59 30 85 60

ASSAPROL
64603 ANGLET CEDEX
Tel : 05 59 57 75 95

67 - BAS RHIN
CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE DE GESTION
POUR LES PROFESSIONS LIBERALES ET LES TITULAIRES DE
CHARGES ET OFFICES DE LA REGION ALSACE (CPGPL)
67084 STRASBOURG Cedex
Tel : 03 88 45 60 29

69 - RHONE
ASSOCIATION DES PROFESSIONS LIBERALES
POUR LA REGION DE LYON
69006 LYON
Tel : 04 72 83 61 30

AFPL
69008 LYON
Tel : 04 78 74 38 69

72 - SARTHE
ASSOCIATION FRANCAISE DE GESTION AGREEE (AFGA)
72015 LE MANS Cedex
Tel : 02 43 39 12 90

ASSOCIATION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES DE LA SARTHE
72000 LE MANS
Tel : 02 43 76 94 20

73 - SAVOIE
A.GE.PRO.I.S.
73025 CHAMBERY Cedex
Tel : 04 79 75 18 14

AGACDS (Chirurgiens dentistes) - 73000 CHAMBERY
Tel/Fax : 04 79 60 42 23

74 - HAUTE SAVOIE
ASSOCIATION AGREEE DE HAUTE SAVOIE POUR LES
PROFESSIONS LIBERALES (AAPL 74)
74007 ANNECY Cedex
Tel : 04 50 45 60 08

ANA-PL - 74200 Thonon les Bains
Tel : 04 50 26 66 13

75 - PARIS
APL OPERA - 75001 Paris
Tel : 01 42 96 41 76

ASSOCIATION AGREEE DES AGENTS COMMERCIAUX
A.A.A.C. - 75002 PARIS
Tel : 01 44 94 08 08

ASSOCIATION FRANCAISE POUR LES
PROFESSIONS LIBERALES (A.F.P.L.)
75008 PARIS
Tel : 01 53 42 62 10

PRO LIBERA - 75008 PARIS
Tel : 01 56 59 14 00

ASSOCIATION NATIONALE DE GESTION AGREEE
INTERPROFESSIONNELLE DE FRANCE - 75008 PARIS
Tel : 01 44 90 88 40

AGAPAGE - 75009 PARIS
Tel : 01 42 66 41 20

AGAPI (infirmiers) - 75009 PARIS
Tel : 01 47 42 12 24

AGAFID - 75010 PARIS
Tel : 01 48 24 25 40

ASSOCIATION DE GESTION POUR LES PROFESSIONS
MEDICALES ET LIBERALES (A.G.M.L.)
75010 PARIS
Tel : 01 48 01 82 82

FRANCE GESTION PROFESSIONS LIBERALES
AGAVERY - 75011 PARIS
Tel : 01 43 14 40 50

ASSOCIATION AGREEE DE LA REGION PARISIENNE (A.A.R.P.)
75012 PARIS
Tel : 01 53 33 34 50

UNAGA - 75015 PARIS
Tel : 01 53 86 87 87

AAPLIF - 75017 PARIS
Tel : 01 44 15 12 10

FRANCE AGA - 75020 PARIS
Tel : 01 43 13 10 91

77 - SEINE ET MARNE
ASSOCIATION AGREEE DES PROFESSIONS LIBERALES DE
SEINE ET MARNE (AAPLSM) - 77007 MELUN CEDEX
Tel : 01 64 79 76 01

78 - YVELINES
(Bureau secondaire de France gestion)
France gestion PL
78000 VERSAILLES
Tel : 01 39 07 49 49

79 - DEUX SEVRES
ASSOCIATION AGREEE DES PROFESSIONS LIBERALES
POUR LA REGION POITOU CHARENTES - 79180 CHAURAY
Tel : 05 49 33 29 33
apl.poitou.char@wanadoo.fr

83 - VAR
A.P.L. EST VAROIS - 83700 SAINT RAPHAEL
Tel : 04 94 19 86 20

84 - VAUCLUSE
AGAPL PROVENCE - 84092 AVIGNON Cedex 9
Tel : 04 90 82 98 68

85 - VENDEE
AGAV - 85006 LA ROCHE SUR YON
Tel : 02 51 34 19 79

87 - HAUTE VIENNE
ASSOCIATION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES DE LIMOGES
(AADPLL) - 87000 LIMOGES
Tel : 05 55 33 64 50

91 - ESSONNE
ASCAFISCO - 91042 EVRY COURCOURONNES
Tel : 01 60 79 38 95

ASSOCIATION DE GESTION DES LIBERAUX (A.G.L.)
(Médecins) - 91136 RIS ORANGIS Cedex
Tel : 01 69 02 16 80

92 - HAUTS DE SEINE
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES DE L'ILE DE FRANCE (A.G.P.L.)
92297 CHATENAY MALABRY Cedex
Tel : 01 45 37 06 00

93 - SEINE SAINT DENIS
A.P.L. 93 - 93118 ROSNY Cedex
Tel : 01 48 54 52 87

94 - VAL DE MARNE
APL 94 - 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES
Tel : 01 48 89 00 31

95 - VAL D'OISE
ASSOCIATION AGREEE DU VAL D'OISE POUR LES
PROFESSIONS LIBERALES (A.A.V.O.P.L.)
BP 57 95210 SAINT GRATIEN
Tel : 01 34 12 81 70

ASSOCIATION POUR L'INFORMATION FISCALE DES MEMBRES
DES PROFESSIONS LIBERALES (A.I.F.P.L.)
95200 SARCELLES
Tel : 01 39 90 00 51

AGAM ILE DE France (MEDECINS) - 95600 EAUBONNE
Tel : 01 39 59 56 79

97 - LA REUNION
ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS
LIBERALES DE LA REUNION (A.G.P.L.R.)
78.P. 910 97478 SAINT DENIS Cedex
Tel : 02 62 21 73 78



Éditorial

Merci Joseph !

Bravo Agnès !

Ce n'est pas un bilan de clôture, mais une situation intermédiaire comme nous aimons les faire pour nos clients. Après deux années de mandature au Conseil Supérieur de l'Ordre, les élus ECF ont accompli un très beau travail. Ils ont d'abord montré qu'ils étaient capables d'assumer cette responsabilité majeure, ce dont certains se plaisaient à douter. Ils ont surtout œuvré pour le bien de la profession, obtenant notamment des évolutions dans notre réglementation, comme jamais nous n'en avons connues.

En deux années, le périmètre d'exercice est élargi, la profession est reconnue et consacrée avec de nouvelles prérogatives (statut de tiers de confiance, maniement de fonds, activités commerciales), les outils de la dématérialisation sont développés avec le portail Je Déclare.com, l'institution est réorganisée, et son budget maîtrisé.

Ce résultat est avant tout le fruit d'une réflexion et d'un projet syndical, présenté aux électeurs en 2008, et qui a retenu la confiance de la profession. C'est aussi le fruit du travail de l'ensemble des élus du CSOEC : qu'ils soient tous remerciés. C'est enfin, et surtout, l'œuvre d'un homme qui a su piloter magistralement l'équipe, coordonner les travaux, porter les projets, convaincre les pouvoirs publics et notre environnement, mettre du cœur à l'ouvrage, insuffler l'énergie, trouver les équilibres, faire en sorte que personne ne soit laissé au bord du chemin, créer l'harmonie entre tous, donner l'image d'une profession forte, décidée et au service de l'intérêt général, et faire respecter la profession.

Merci Joseph ! Homme de conviction, de devoir, mais aussi de parole, Joseph Zorogniotti n'a pas présenté sa candidature pour la deuxième partie de la mandature, et c'est Agnès Bricard qui lui succède. Avec le talent que nous lui connaissons, son engagement au service de la profession, son attachement à l'exercice libéral, sa force de caractère mais aussi sa féminité, Agnès saura parfaitement prendre le relais pour conduire l'équipe et mener à bien les chantiers ouverts, au profit des cabinets.

ECF est fier d'avoir permis à une femme de présider la profession pour la première fois, et lui accorde toute sa confiance. **Bravo Agnès !**

Philippe Arraou
Président ECF



Actualité Syndicale

○ Réflexion au sommet ! Penser la profession de demain

Pour la deuxième année consécutive depuis sa refonte complète, le séminaire « Réflexion au sommet ! » a pris possession de la station alpine renommée de Courchevel pour renouer avec l'innovation. Innovation au centre du séminaire, certes, mais aussi au centre de la réflexion et de l'action syndicale amorcées en 2009 par Philippe Arrau, Président de la Fédération ECF.

Comblant les attentes de 250 consœurs et confrères enthousiastes, ainsi que de nos nombreux partenaires séduits par une formule les incluant dans notre réflexion collective sans réticence ni tabou, tous les ingrédients étaient réunis pour produire cette atmosphère si particulière, composée de retrouvailles, de débats, d'émulation et de convivialité, qui font de ce séminaire d'ECF un séminaire à part dans notre paysage professionnel.

Reproduisant le schéma qui a fait ses preuves l'année dernière, « Réflexion au sommet ! » ce sont des ateliers du matin dédiés au développement des TIC dans notre environnement professionnel, des séances plénières en fin d'après-midi dédiées à l'innovation, une séance de brainstorming stimulée par nos intervenants et partenaires, et... l'incontournable loi de finances, impératif du calendrier et point d'orgue d'un séminaire équilibrant un programme de travail bien rempli avec des activités de loisirs alpins et de soirées animées.

Le contenu 2011 de « Réflexion au Sommet » fut placé sous le signe de l'innovation dans la TPE/PME. En partant des conclusions de l'année passée, issues de nos échanges avec de grands noms de l'innovation technologique, le parti pris de cette nouvelle édition était

de démontrer que l'adage guidant les politiques économiques en direction des PME : « *think small first* » n'était pas incompatible avec l'ambition innovante qui germe aujourd'hui dans l'entourage immédiat de nos cabinets. Car en matière d'innovation comme en d'autres choses, ce n'est pas la taille qui compte mais les idées !

L'innovation, un devoir professionnel

La conférence inaugurale entre deux acteurs de l'innovation, très différents, a donné le ton du séminaire et posé les termes du débat. Le dialogue décoiffant entre Thierry Picq de Microsoft, déjà invité en 2010 pour nous exposer l'émergence du « *cloud computing* » et ses conceptions de l'innovation pour les dix prochaines années, et Paul-Arthur Patarin de Hypios, jeune start-up spécialisée dans le rapprochement d'entreprises confrontées à des problèmes de développement et des chercheurs du monde entier capables de les résoudre, nous a rappelé la conclusion du séminaire de 2010 : l'innovation dans les cabinets n'est pas forcément à trouver dans la technologie en elle-même, mais dans les marges de manœuvre que celle-ci permet de dégager pour des missions à plus forte valeur ajoutée.

La deuxième séance a permis de mettre en avant les témoignages de deux chefs d'entreprise innovants, l'un en matière de recrutement, l'autre dans la gestion des ressources humaines. Défaisant ainsi le mythe de

l'innovation nécessairement onéreuse et consommatrice de temps et d'énergie, Thierry Recanzone (www.myfairjob.com) et Julien Lippi (société LIPPI) ont lancé un message empreint d'humanisme et de réalisme économique, démontrant ainsi combien l'innovation centrée sur les besoins de l'individu, notamment en termes d'épanouissement et de reconnaissance, était bénéfique à l'entreprise et à sa croissance. Thierry Recanzone s'appuie ainsi sur un site Web à l'utilisation intuitive pour renverser les schémas de recrutement traditionnels en mettant non plus l'offre d'emploi mais le demandeur d'emploi et ses compétences au centre. Au-delà de l'utilisation d'une technologie pour servir un processus essentiel au monde du travail, l'exploitation intelligente de ce site Web laisse également entrevoir de

L'innovation dans les cabinets n'est pas forcément à trouver dans la technologie en elle-même, mais dans les marges de manœuvre que celle-ci permet de dégager.

nouvelles missions pour l'expert-comptable en tant qu'intermédiaire et conseiller de recrutement de ses clients. Julien Lippi, jeune associé d'une PME familiale de fabrication de clôtures, démontre comment en formant tous ses collaborateurs, sans exception, à l'utilisation multiforme du Web, ceux-ci s'étaient découvert de nouvelles compétences, bénéfiques aussi bien pour leur épanouissement personnel que pour les performances de l'entreprise. Démonstration est ainsi faite que les experts-comptables, premiers conseillers des TPE/PME, ont sans aucun doute un rôle à jouer en matière d'innovation. Leurs clients n'attendant pas, à eux de montrer l'exemple en se faisant les vecteurs d'usages et de bonnes pratiques à même de renforcer leur rôle auprès des entreprises.



Dans le droit fil de cette réflexion, la troisième et dernière séance consacrée à l'innovation a mis l'accent sur le rôle de manager de l'expert-comptable dans l'accompagnement du changement (Bernard Juilhet), l'innovation appliquée au schéma relationnel client (Groupama), et les technologies et usages aujourd'hui disponibles pour travailler plus efficacement en réseau et en situation de mobilité (Microsoft, Scriba et Bouygues Telecom).

En complément de ces moments forts du séminaire, deux matinées ont permis de faire le point sur le développement des TIC dans les cabinets. Le premier jour, un atelier animé par Jean Saphores a ainsi permis d'y voir plus clair sur les enjeux de la signature électronique pour la Profession, alors que Philippe Muniesa, président de la Commission informatique d'ECF, et Julien Tokarz, présentaient le guide de mise en place de la dématérialisation dans les cabinets, produit par le Syndicat et accessible aux adhérents sur la partie réservée du site www.e-c-f.fr.

Le lendemain matin, un consultant spécialiste dans les applications pour smartphone a animé un atelier participatif rafraîchissant sur la stratégie et l'utilisation appropriée d'applications pour smartphone dans un environnement professionnel.

Le think tank d'ECF

Articulé autour d'une séance de brainstorming, centrale dans le programme, qui a permis de mettre l'accent sur le formidable potentiel d'innovation sommeillant au sein de notre Profession, « Réflexion au sommet » 2011 aura donc insisté sur les usages innovants en développement, sur les retours d'expériences d'un environnement immédiatement accessible aux cabinets, sur les échanges et la réflexion participative, bref sur les principes mêmes de l'innovation qui ne connaissent pas de frontières professionnelles.

En tenant toutes ses promesses, « Réflexion au sommet » s'impose donc logiquement comme le *think tank*

d'ECF, le réservoir à idées dont sont issues de nombreuses réalisations concrètes du syndicat. Cette approche faite d'humilité, de remise en question, d'amélioration continue, se retrouve donc logiquement dans nos formations, dans nos séminaires résidentiels, et dans notre Congrès national consacré aux missions de conseil, au marketing et à la communication qui se tiendra à St Malo, du 15 au 17 septembre 2011. Nous ne saurions conclure le compte-rendu de ce séminaire exceptionnel sans vous inviter à venir nombreux en janvier 2012 pour célébrer les vingt ans de nos rendez-vous alpins annuels, qui ne seraient pas ce qu'ils sont sans ces grands moments de convivialité et, osons le mot, d'amitié qui font le ciment de nos manifestations et font jurer à ceux qui sont déjà venus qu'ils reviendront la prochaine fois.

ECF un jour, ECF toujours ! ●

3 nouveaux présidents de syndicats régionaux !

La Fédération adresse ses plus vives félicitations aux trois nouveaux présidents de syndicats ECF élus récemment. Une présentation plus complète de ces acteurs de terrain de notre profession vous sera faite dans votre prochain numéro d'Ouverture. ●



Hervé Forestier
Président ECF Alpes Maritimes

Hubert Tondeur
Président ECF Nord / Pas-de-Calais

Jean-Claude Crochet
Président ECF Var



Choisir Expert On Demand, c'est préserver ce que vous avez de plus précieux. La liberté.

Avec **Cegid Expert On Demand** et **Quadra Expert On Demand**, optez pour un nouveau mode de consommation de vos solutions, en toute liberté et en toute sécurité. En adoptant le mode SaaS*, reposez-vous sur l'expertise de Cegid, et oubliez les contraintes d'exploitation de votre système d'information. En bref, restez libre de vous concentrer sur votre cœur de métier.

*Software as a Service

Cegid, logiciels de gestion et systèmes d'information pour les entreprises et les entrepreneurs.
www.cegid.fr/experts



Gilles Dauriac

Actualité Syndicale



Forum CAC ECF du 10 février 2011 : de l'actualité, de la technique... et toujours plus de succès

Qui peut encore affirmer sérieusement aujourd'hui qu'ECF n'est pas un syndicat de commissaires aux comptes ? En tout cas, certainement pas les 450 consœurs et confrères réunis le 10 février dernier aux salons Hoche à l'occasion du traditionnel rendez-vous de notre forum, dont le succès démontre la justesse du positionnement de notre syndicat, clairement tourné vers la promotion des intérêts des professionnels libéraux les plus fragiles.

La manifestation a débuté par une présentation par Philippe Arraou de la synthèse des réponses faites par les différents contributeurs au livre vert sur l'audit.

Hasard du calendrier, le même jour, Michel Barnier présentait à Bruxelles cette synthèse devant le gratin de l'audit européen, et le télescopage des dates, s'il n'a pas permis au président de la CNCC de participer à notre forum, aura offert à tous les confrères présents la primeur de l'actualité sur les évolutions possibles de notre métier d'auditeur dans l'avenir.

Ceux qui, le 10 février dernier, n'étaient ni à Bruxelles, ni aux salons Hoche, pourront néanmoins s'informer en lisant l'excellent résumé préparé par notre confrère Jean-Luc Flabeau dans ce numéro d'Ouverture et compléter leurs informations grâce aux extraits de l'intervention de Michel Barnier publiés dans le numéro 336 de janvier 2011 de la revue la profession comptable, dont on saluera le passage en douceur à la quadrichromie.

A l'issue de cette présentation, la première table ronde sur le rôle de l'audit, animée par Serge Anouchian, Président de la CRCC de Paris, regroupait René-Charles Perrot, vice-président de la CNCC, Christian Belhôte, représentant la direction des affaires civiles et du sceau, et Jean-Louis Mullenbach, associé dirigeant d'un important cabinet d'audit et d'expertise comptable.

Dans le prolongement de la synthèse des réponses sur le livre vert, la première question posée aux intervenants portera sur deux sujets assez cruciaux pour notre exercice quotidien que sont l'audit dans les PME et le sujet de la concentration du marché de l'audit entre quelques acteurs significatifs.

Jean-Louis Mullenbach soulignera en préambule de sa réponse que l'exception française, souvent présentée par les anglo-saxons comme une zone de faiblesse de notre système, semble aujourd'hui être prise en exemple sur des sujets comme le co-commissariat aux comptes, la durée du mandat, la justification des appréciations ou la prévention des difficultés des entreprises.

Sur le sujet de la concentration des mandats, il rappellera qu'une vingtaine de cabinets interviennent sur des sociétés du SBF 120, alors que l'intégralité des sociétés du Footsie 100 sont auditées par les big four, en insistant sur cette multiplicité des modes d'exercice qui apporte à notre paysage professionnel

une richesse et une diversité qu'on ne trouve plus dans les pays anglo-saxons.

Christian Belhôte fera le même constat d'une reconnaissance par la commission européenne de la qualité de l'organisation de la profession en France et de l'avance prise par notre pays.

Il évoquera ensuite le problème bien connu de l'*expectation gap*, en rappelant que le CAC a pour première mission de certifier la régularité des comptes, et qu'il faut savoir réaffirmer les fondamentaux de l'audit dans des périodes de turbulence.

René-Charles Perrot soulignera que l'intérêt public qui est attaché à la mission du CAC explique le large périmètre d'intervention des commissaires aux comptes, et Jean-Louis Mullenbach

(...) cette multiplicité des modes d'exercice qui apporte à notre paysage professionnel une richesse et une diversité qu'on ne trouve plus dans les pays anglo-saxons.

insistera sur la **nécessité de communiquer davantage sur l'utilité de notre mission, souvent mal appréhendée par l'environnement économique** en évoquant, parmi les pistes d'évolution de notre

mission, l'extension de nos contrôles à la plupart des documents à caractère financier diffusés par les entreprises, afin d'en garantir la transparence et la qualité de l'information diffusée.

Serge Anouchian saisira la balle au bond pour interroger les participants sur la forme du rapport du CAC, thème abordé par le livre vert sous l'angle d'une critique forte du contenu des rapports de CAC et du décalage des formulations utilisées

par rapport aux attentes des lecteurs.

Jean-Louis Mullenbach rappellera pour commencer que si nos rapports paraissent si convenus, c'est avant tout car les effets d'une réserve sont si dissuasifs pour une entreprise, que sa direction préfère bien souvent modifier ses comptes en amont de l'établissement de nos rapports, ce qui explique la faible taux de réserves ou de refus de certifier dans nos rapports. Il soulignera ensuite l'introduction dans notre pratique professionnelle nationale de la justification des appréciations, parfois mal vécue par certains dirigeants du fait de la transparence plus grande qu'elle apporte aux comptes, en regrettant au final que le grand absent du livre vert de la commission européenne soit la gouvernance d'entreprise, le premier responsable de la qualité de l'information financière délivrée étant tout de même l'organe de direction et d'administration de l'entreprise, souvent sans contres-pouvoirs en interne.

La dernière question abordée par cette table ronde portera sur l'évolution possible de la mission du CAC vers une certification d'informations plus larges, portant par exemple sur le respect de certaines normes environnementales, ou les éléments financiers prévisionnels diffusés par les entreprises.

Pour René-Charles Perrot, dès lors que la problématique de la compétence serait intégrée, notamment sur la problématique de l'environnement, le commissaire aux comptes serait tout à fait capable d'émettre une opinion sur des sujets ne se limitant pas aux comptes annuels, et il faut voir dans ces sujets neufs des opportunités d'extension du périmètre de son intervention.

Christian Belhôte, garant de la doctrine établie par notre tutelle, indiquera qu'il lui

semble préférable d'orienter les pistes de réflexion sur l'extension de notre périmètre vers d'autres secteurs non soumis à l'obligation de faire certifier leurs états financiers, plutôt que de chercher à élargir le champ des interventions dans les entreprises contrôlées, à des domaines qui ne relèvent pas directement du contrôle des états financiers en terminant son propos par le rappel d'une véritable zone d'inquiétude du livre vert qui concerne le sort de l'audit légal dans les petites entités, avec la crainte réelle d'une extension de l'exemption de l'audit légal dans un nombre croissant de petites entités.

La deuxième table ronde sur l'audit dans les petites entités était animée par Didier-Yves Racapé, ancien président de la CRCC de Paris, Jean-François Mallen, Président de la CRCC de Lyon, William Nahum, Président de l'Académie, et Frédéric Rogier, Président de la CRCC d'Aix-Bastia.

Didier-Yves Racapé lancera la discussion en rappelant que l'audit dans la petite entité, sujet significatif dans notre paysage professionnel national au regard du nombre de mandats concernés, a été abordé très succinctement dans le livre vert, avec pour seuls angles d'interrogations d'une part l'opportunité de réduire de façon importante les diligences effectuées dans les petites entités en imaginant pour ces environnements un audit simplifié, et d'autre part l'éventuel intérêt d'un relèvement significatif des seuils en deçà desquels l'audit légal ne serait pas obligatoire.

La question fondamentale est posée : le principe « un audit est un audit », sur lequel repose toute notre approche

dans les petites entités est-il toujours d'actualité ?

« Un audit est un audit... Je n'ai jamais entendu une phrase aussi bête !!! » C'est par ces mots sans équivoque que William Nahum, avec le franc-parler qu'on lui connaît, débutera son propos, en expliquant ensuite que depuis 30 ans, de façon assez cyclique, les commissaires aux comptes sont régulièrement les boucs émissaires de toutes les vicissitudes du monde économique, alors que le vrai sujet semble surtout être celui du poids des établissements bancaires dans l'environnement.

Jean-François Mallen rappellera ensuite que la force de la NEP PE est justement de maintenir la démarche générale de l'audit, tout en permettant d'adapter le niveau des diligences au contexte de l'entité auditée, avec cependant un bémol sur le périmètre d'application de cette NEP, qui repose sur des seuils, alors qu'il pourrait sans doute être défini par rapport à une organisation davantage que par des seuils.

Frédéric Rogier rappellera tout d'abord que le souci premier du législateur est de protéger les intérêts de l'épargnant souscrivant à une opération d'appel public à l'épargne, celui qu'on désigne traditionnellement sous le vocable de « veuve de Carpentras », et que, de fait, la mission d'audit légal dans son acceptation la plus large peut se trouver



parfois décalée par rapport au marché des petites entités. Il soulignera ensuite toute la pertinence de l'approche retenue par la norme PE, qui remet le jugement du professionnel au centre de l'orientation et de la conduite de la mission.

Mais si Frédéric Rogier est plutôt favorable à l'application de cette norme par rapport à des critères de seuils dans une logique de clarification des situations pour les utilisateurs, selon Jean-François Mallen, cette norme PE pourrait utilement s'appliquer dès lors que les deux critères suivants seraient rencontrés :

- en présence d'un dirigeant, qui est le principal actionnaire de l'entité,
- en présence d'un expert-comptable sur le dossier.

Comme on le constatera, un débat sur le sujet pourrait être entamé par notre institution, car le salut du CAC dans les petites entités passera probablement par le développement du périmètre de cette norme, afin qu'elle touche le plus grand nombre de mandats.

Cette table ronde s'achèvera sur le thème de la complémentarité entre le commissaire aux comptes et l'expert-comptable dans la petite entité, avec une invitation de Didier-Yves Racapé à débattre du sujet du rapprochement éventuel des deux institutions OEC et CNCC.

William Nahum saisira la balle au bond pour souligner que la fusion des deux institutions réglerait un certain nombre de problèmes pratiques, à la fois sur le plan de la gestion interne de la profession du chiffre, mais aussi et surtout sur le plan de sa représentation sur la scène internationale.

Jean-François Mallen et Frédéric Rogier reviendront sur la coexistence des deux métiers dans les petites entités, en

soulignant que chacun des deux professionnels exerce dans un environnement normé, et que le travail de jonction des deux environnements normatifs qui permettrait d'aboutir à une complémentarité parfaite des deux missions n'est peut être pas si compliqué à effectuer, si l'on veut bien s'en donner la peine.

Didier-Yves Racapé conclura cette matinée riche en échanges et en perspectives, en rappelant que les deux professions sont appelées à trouver ensemble les moyens de collaborer efficacement dans l'intérêt de tous, et en premier lieu le notre et celui de nos clients, mais si cette recherche de complémentarité passe par l'action de chacun sur le terrain au quotidien, nos institutions ne peuvent rester éloignées de ce sujet, il en va de la survie de nos deux métiers.

Après un déjeuner sur place d'un niveau de qualité assez remarquable, l'après-midi était consacrée à une formation homologuée par le comité scientifique de la CNCC sur le thème des nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sous la houlette de Michel Ribollet, avec le concours de Jean-Luc Flabeau, Claude Ponzini, Eric Matton et de votre serviteur, tous membres de la task force « blanchiment » du syndicat ECF.

Après une présentation de deux heures sur les aspects théoriques de la lutte contre le blanchiment et l'analyse approfondie de l'évolution de notre environnement

législatif et normatif, ponctuée de nombreux échanges avec les confrères, qui ont mis en évidence toutes les difficultés pratiques que soulèvent ces nouvelles

obligations, les animateurs ont présenté les outils pratiques développés par notre syndicat, afin de permettre aux praticiens de satisfaire immédiatement aux différentes contraintes qui nous sont désormais imposées.

Les participants ont ainsi pu se voir remettre à l'issue de cette journée un ensemble d'outils pratiques au nombre desquels un exemple de manuel de procédures

« blanchiment » du cabinet, des questionnaires de travail à insérer dans les dossiers annuel et permanent et permettant de satisfaire à la formalisation des obligations de vigilance et d'identification des opérations dites

« à risque de blanchiment », ainsi qu'un vademecum de formation des collaborateurs et un guide du recruteur.

On peut conclure de cette journée particulièrement dense qu'elle démontre toute l'implication de notre syndicat dans l'actualité de la profession, tant sur le plan technique que sur le plan politique, et que la recherche de pistes de réflexion et d'action qui feront évoluer notre profession dans l'intérêt de tous ses acteurs est notre première préoccupation. ●

(...) si cette recherche de complémentarité passe par l'action de chacun sur le terrain au quotidien, nos institutions ne peuvent rester éloignées de ce sujet, il en va de la survie de nos deux métiers.

(...) le salut du CAC dans les petites entités passera probablement par le développement du périmètre de cette norme, afin qu'elle touche le plus grand nombre de mandats.





En direct de la profession

Expertise comptable

○ A mi mandature, le Conseil supérieur renouvelle ses instances dirigeantes.

A chaque moitié de mandature, c'est-à-dire au terme des deux premières années, l'ensemble des postes et des fonctions du Conseil supérieur est soumis à renouvellement. C'est le décret du 2 septembre 1996 qui le prévoit ainsi, afin notamment de tenir compte des renouvellements qui ont pu intervenir au sein des Conseils régionaux.

Rappelons que pas moins de 9 Présidents de régions ont été nouvellement élus à la fin de l'année 2010 et qu'ils figurent de droit parmi les 66 membres du Conseil supérieur.

Cette échéance a été marquée par une féminisation de la fonction de président puisque 5 présidents ont laissé leur place à autant de femmes experts-comptables.

Ceci sans compter la présidence du Conseil supérieur.

Ces opérations ont pu intervenir lors de la session du 9 mars 2011.

C'est ainsi qu'Agnès Bricard, seule candidate en lice, a été élue Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables en rassemblant sur son nom 42 voix sur 66 votants.

Les membres du Conseil Supérieur ont ensuite procédé aux élections des présidents des vingt et une commissions puis ont composé le bureau en élisant sept vice-présidents, un trésorier et six assesseurs :

Vice-présidents :

Chargé des relations internationales :
Xavier Aubry

Chargé de l'organisation, des missions et de l'innovation :
Patrick Bordas

Chargé de l'évolution des marchés :
Serge Bottoli

Chargé des missions juridiques, fiscales et sociales des cabinets et du droit comptable :
Jean-Bernard Cappelier

Chargé de la communication et des partenariats professionnels :
Pierre Grafmeyer

Chargé de l'administration et des finances et de la réforme de la profession :
Gérard Ranchon

Chargé de l'exercice professionnel et de la formation professionnelle :
Jacques Rocca Serra

Trésorier :

Fabrice Castel

Assesseurs :

Philippe Arraou
André-Paul Bahuon
Jean-Marc Jaumouillé
Jean Saphores
Jean-Claude Spitz
Joseph Zorogniotti

Afin d'éclairer le bureau et l'assister dans ses travaux, 6 conseillers supérieur ont été désignés comme invités permanents. Il s'agit de **Philippe Bosserdet**, **Jean-Marc Eyssautier**, **Philippe Forgues**, **Mohamed Laqhila**, **Dominique Lecomte** et **Jean-Marie Vial**. S'y ajoutent les présidents d'honneur **Jean-Pierre Alix** et **William Nahum**.

Les présidents et membres des Comités, des satellites du Conseil Supérieur ainsi que les représentants de l'institution dans les différents groupes de travail, Comités et Commissions extérieurs ont également été renouvelés. L'organigramme est disponible sur le site du conseil supérieur : www.experts-comptables.fr, rubrique « notre organisation ».



Du côté des... > TIC



Comment choisir le Smartphone le plus adapté à vos besoins ?

A chaque parution d'Ouverture, Bouygues Télécom et ECF vont développer un article sur les télécoms. Ce mois-ci, un produit à la mode et difficile à choisir : le Smartphone.

Les nouveaux Smartphones sont de vrais outils de travail pour les pros. Bien plus que de simples téléphones, ce sont de véritables bureaux connectés. Tout le monde a le sien et les passionnés ont tous un avis sur la meilleure marque. Mais selon vos besoins (accès à vos emails, vos documents de travail, des applications types GPS ou autres coups de pouce à votre mobilité), tous ne sont pas adaptés. Découvrez quelques conseils pour vous aider à choisir l'outil le plus performant pour vous.

L'OS ou système d'exploitation est le cerveau de votre smartphone, véritable intermédiaire entre les logiciels applicatifs (autrement appelés « Applications ») et le matériel physique. Depuis le lancement de l'iPhone, l'usage du mobile a été bouleversé. Au-delà du Grand Public, ce sont les entreprises qui bénéficient le plus de cette révolution des usages : connectivité, joignabilité, efficacité, éliminations des temps morts lors des déplacements, c'est la productivité de l'entreprise qui s'en est trouvée améliorée.

Par ailleurs, au-delà de l'OS, qui est pour beaucoup dans la facilité d'utilisation du téléphone, le choix matériel physique n'est pas à négliger : petit écran, faible autonomie, fragilité du téléphone, sensibilité au réseau des opérateurs et qualité en communication (car un Smartphone sert aussi à téléphoner !) sont autant de facteurs qui doivent rentrer en compte dans votre choix.

Cette réflexion doit donc tourner autour d'une question principale : quels sont vos principaux besoins ? Pour vous aider, voici un récapitulatif des quelques questions à vous poser.

Quels sont vos principaux besoins ?

Commencez par lister vos principaux besoins et les usages que vous aurez de votre téléphone. En voici quelques exemples :

Business :

- Consulter des documents (Excel, Word, PDF)

- Accéder en continu à vos mails et y répondre le plus rapidement possible
- Synchroniser votre Smartphone avec votre ordinateur de bureau

Multimédia :

- Lire vos fichiers multimédias, prendre des photos / vidéos
- Transférer vos fichiers photos et vidéo de votre téléphone vers votre PC

Navigation et réseaux sociaux :

- Accéder aux réseaux sociaux type Viadeo, Twitter ou Facebook et garder le contact avec vos relations
- Naviguer sur Internet.

Les critères à évaluer soigneusement avant achat

1. Les critères physiques du mobile :

- Autonomie : ceux-ci se connectent en permanence à Internet, les écrans sont consommateurs d'énergie. la batterie peut s'essouffler rapidement.
- Clavier : tactile ou clavier physique.
- Mémoire : si vous devez conserver des documents sur votre mobile, peut-être devrez-vous envisager une carte mémoire supplémentaire ? Sur les iPhones et les Windows 7, il est impossible d'ajouter une carte mémoire.
- Taille de l'écran : pour des relectures de documents ou tableaux, un grand écran de bonne définition s'impose mais le prix du téléphone augmentera.

2. Les critères applicatifs :

- Connexion Internet : Wi-Fi en supplément de la 3 G ?
- Nombre d'applications disponibles
- Navigation dans l'interface
- Connectivité à l'environnement entreprise (VPN, Exchange) : le Smartphone est-il adapté à votre environnement informatique ?

Si vous vous décidez pour un Smartphone, n'oubliez pas que les applications disponibles sur ces téléphones nécessitent un abonnement Data chez votre opérateur. N'hésitez pas à souscrire aux options Data illimitées de votre opérateur. Elles se révéleront vite rentables.

Retrouvez cet article ainsi que les offres réservées par Bouygues Télécom aux experts-comptables sur www.e-c-f.fr.

En un coup d'œil, comment choisir son smartphone ?

	iPhone	Windows® Phone 7	BlackBerry	Android	Smartphones Nokia
Sécurité	**	**	***	**	**
Accessibilité, facilité d'usage	***	***	**	**	*
Souplesse du système	*	**	**	***	***
Carte mémoire complémentaire	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Navigation web	***	***	**	***	***
Nombre d'applications (à ce jour)	***	*	**	***	**
Lecture de documents	***	***	**	Variable selon la version d'OS	Variable selon la version d'OS



Du côté de...

> la commission informatique

Philippe Sejourné
ph.sejourne@cabinetbvs.fr



EXCEL un « traitement de texte » ?

Les outils TEXTE d'Excel ... ex : la lettre de mission

Les cabinets comptables sont par habitude, davantage familiarisés avec la pratique du «Tableur» que celle du « Traitement de texte », de sorte qu'ils maîtrisent mieux Excel que Word. L'usage du traitement de texte semble néanmoins incontournable dans notre pratique professionnelle quotidienne. En effet, qu'il s'agisse de la rédaction de rapports, lettres ou de documents internes, c'est en général Word qui est utilisé. Certains d'entre nous utilisent déjà Excel pour la production des documents traditionnellement réservés à Word et pas uniquement pour les formulaires.

Pour vous permettre de mieux appréhender la façon d'utiliser Excel afin de traiter du texte, nous avons retenu l'exemple de la lettre de mission.

Essayons d'optimiser la production d'une lettre de mission avec Excel en :

- gagnant du temps sur son élaboration à partir d'un modèle,
- organisant la collecte des informations client,
- intégrant ce processus dans le manuel d'organisation du cabinet.

La connaissance des caractéristiques d'Excel nous conduit à prendre quelques options de départ afin d'éviter les difficultés. Les points forts du tableur sont l'automatisme de recopie, le calcul, les contrôles, les macros. Le point faible dans le cas présent serait la mise en page. La lettre de mission peut se subdiviser en trois parties :

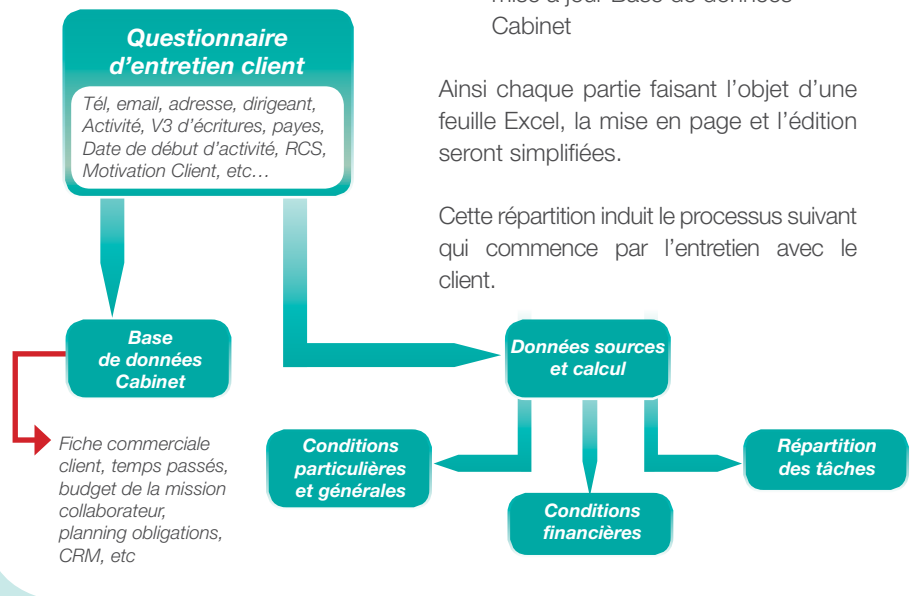
- les conditions particulières et générales (essentiellement du texte, date),
- les conditions financières (texte, date, chiffres, calculs),
- la répartition des tâches (texte, tableau, date).

Pour éviter les différents obstacles techniques, organisons notre travail sur Excel de la manière suivante : Ouvrons un classeur avec 6 feuilles et nommons les onglets ainsi :

- «Questionnaire» pour Le rendez-vous avec le client,
- «Données» pour Les variables et les calculs,
- «Lettre» pour Les conditions particulières et générales,
- «Prix» pour Les conditions financières,
- «Répartition» pour La répartition des tâches,
- «Cabinet» mise à jour Base de données Cabinet

Ainsi chaque partie faisant l'objet d'une feuille Excel, la mise en page et l'édition seront simplifiées.

Cette répartition induit le processus suivant qui commence par l'entretien avec le client.



Questionnaire d'entretien client
Tél, email, adresse, dirigeant, Activité, V3 d'écritures, payes, Date de début d'activité, RCS, Motivation Client, etc...

Base de données Cabinet

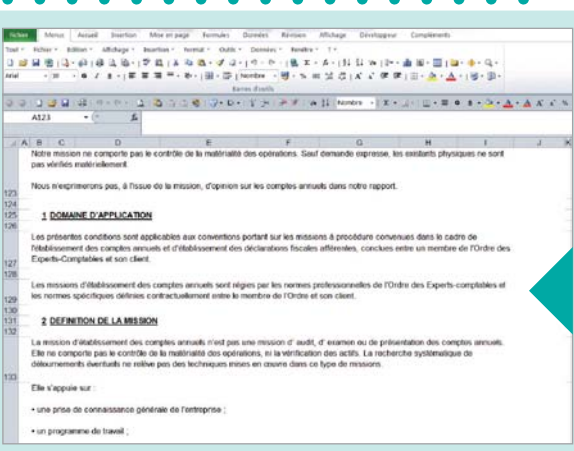
Fiche commerciale client, temps passés, budget de la mission collaborateur, planning obligations, CRM, etc

Conditions particulières et générales

Données sources et calcul

Conditions financières

Répartition des tâches



Préparons chaque feuille en tapant le texte ou mieux en collant à partir de Word le texte (cf. les modèles disponibles sur le site de l'Ordre).

Il y a là un travail de mise en page utilisant les largeurs de colonne, la fusion des cellules, le renvoi automatique à la ligne, la justification verticale, les polices de caractères, etc...

(L'insertion de tableaux est très aisée, des formules et des calculs peuvent être intégrés très facilement)

Nature des travaux	Expert-Comptable	Client
I. INTERVENTION COMPTABLE		
• Journaux Banque		*
• Journaux caisse		*
• Journaux opérations diverses		*
• Journaux d'achats		*
• Journaux de vente		*
• Centralisation des écritures		*

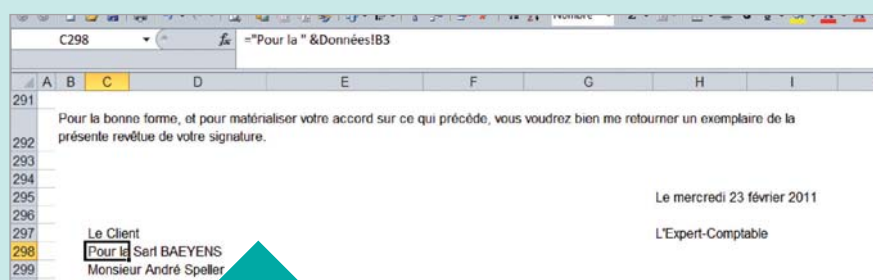
Bien sûr, on gère les sauts de pages, la numérotation des feuilles et on passe aux tests d'éditions sur le papier en-tête du cabinet afin d'arriver au modèle définitif. En principe, on réserve une cellule par paragraphe (la largeur de la colonne, la hauteur de la ligne sont adaptés afin de permettre un effet visuel « traitement de texte »). Ce travail est fastidieux certes (comme toute création de matrice), mais une bonne partie de sa préparation est facile à déléguer.

Concentrons-nous maintenant sur les feuilles qui participent directement à l'élaboration de la lettre de mission. Pour cela, préparons la feuille des données variables de sorte qu'en remplissant cette feuille, les autres feuilles de la lettre de mission soient immédiatement mises à jour et imprimables pour signature.

Ci-contre un extrait de la feuille « Données », à partir de laquelle les données de base seront saisies pour être reprises dans des formules Excel dans la feuille contenant la lettre de mission.

	A	B
1	Données	Variables à recopier dans les autres feuilles
2	Société	Sarl BAEYENS
3	Dirigeant	Monsieur André Speller
4	Adresse 1	23, rue du Vieil Abrevoir
5	Adresse 2	78100 - St Germain en laye
6	Date de la lettre	10/02/2011
7	Registre du Commerce	Versailles
8	Régime Fiscal	Bénéfices Industriels et Commerciaux
9	Déclaration annuelle	(Déclaration annuelle 2065)
10	Impôts	sur les sociétés

Par exemple le nom de l'entreprise (Donnée !B2) et celui du dirigeants (Données !B3) seront repris sur tous les documents faisant l'objet d'une signature



Votre entreprise est une Sarl immatriculée au RCS de Versailles, soumise au régime des Bénéfices Industriels et Commerciaux (Déclaration annuelle 2065). Elle est imposée à l'Impôt sur les sociétés.

Excel une fois de plus résout cette question. Il suffit de saisir la formule suivante dans la cellule cible !

Votre entreprise est une Sarl immatriculée au RCS de « &Données!B7 & », elle est soumise au régime des « &Données!B8& » « &Données!B9 & ». Elle est imposée à l'Impôt « &Données!B10&».

A partir de cet exemple, on imagine assez bien comment on peut construire assez facilement des matrices. Mais il faut aller plus loin en répondant à la question. Peut-on trouver sur Excel l'équivalent du Publipostage sur Word ?

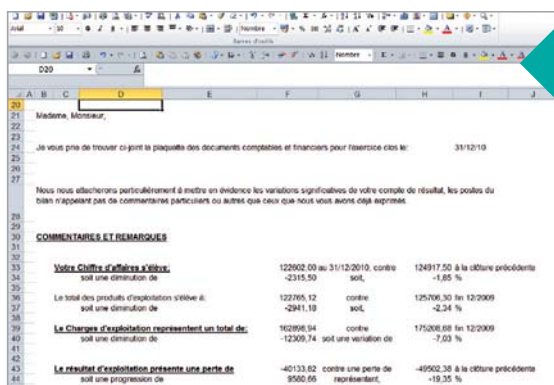
Peut-on inclure des variables (texte ou chiffre) dans une phrase prédéfinie ? En d'autre terme, un paragraphe de la lettre de mission peut-il être mis à jour des variables saisies dans l'onglet des données pour obtenir le résultat ci-après ?

A partir de là, chacun peut adapter la lettre de mission à ses objectifs en définissant des étapes de calcul, des protections de cellules et les feuilles complémentaires.

Pour rester simple et efficace, on peut à partir d'une lettre de mission de Sarl, décliner les modèles pour une SAS, pour un BNC, avec et sans fiche de paye, de présentation, de procédure convenue, etc...

La création de ces matrices élaborées permettra d'automatiser une très grande partie de l'élaboration des lettres de mission à partir du moment où les données de base sont renseignées. De même la sécurité (par le verrouillage de certaines cellules) sera améliorée.

Mais, Excel pourra également être utilisé comme traitement de texte pour l'élaboration des comptes rendus de mission, pour la préparation ou l'élaboration de rapports de gestion ou de PV d'assemblées générales d'associés, pour la création de rapports de reporting contenant du texte.



Pour créer ce type de documents, les principales fonctions d'Excel utilisées seront :

- =Si(...)
- =Somme.si(...)
- = texte(...)
- = Droite(..), Gauche(...), Stxt(..)

(Pour davantage d'informations sur ces fonctions, voir l'aide d'Excel ou tapez simplement Excel, suivi du nom de la fonction dans votre moteur de recherche internet)

En conclusion, il apparaît que les gains de temps et de sécurité sont évidents. La mise en place est à la portée d'un utilisateur classique d'Excel. Le modèle s'adapte sans coût externe à l'évolution du cabinet.

(Exemple de compte rendu de mission sous Excel, les valeurs sont récupérées d'une feuille de calcul contenant la balance, tous les calculs sont automatisés, grâce à la fonction SI, les termes diminution ou progression sont utilisés en fonction du contexte : =SI(F64>0;" soit une progression de ";" soit une diminution de »).



Du côté du... > RSI

○ Cotisations R.S.I. : à quand la réforme ?

Cela fait des années que les cabinets d'expertise comptable font ce qu'ils peuvent pour aider leurs clients à se défaire de leurs problèmes avec le régime du RSI. Et pas seulement quelques-uns parmi nous : nous sommes tous concernés ! Combien d'erreurs sur les appels de cotisations ? Parfois pour des montants très importants, engendrant de véritables drames.

ECF s'est saisi du sujet et a lancé le 26 novembre 2009 une pétition auprès de la profession. Jamais pétition n'avait connu un tel succès, démontrant la très grande sensibilisation au sujet. Il faut dire que l'expert-comptable est souvent considéré comme responsable par son client, qui ne peut imaginer que l'administration soit à ce point désorganisée. Que de temps passé par les cabinets à chercher une solution pour faire entendre raison et revenir au montant réellement dû ! Temps non facturé évidemment, que les cabinets ont dû prendre à leur charge. D'où la proposition d'ECF de confier aux cabinets une mission d'établissement des bordereaux de versements des cotisations RSI. Nous en faisons suffisamment d'autres pour être capables de faire ceux-là ! Cette idée a séduit la profession, d'autant qu'elle place les cabinets dans un rôle d'intermédiaire qui les honore. Les entreprises sans expert-comptable seraient alors en prise directe avec l'administration, et leurs déboires les encourageraient à venir vers nous.

Si l'idée est séduisante pour la profession, elle ne rencontre pas les faveurs de l'administration. Pour une raison toute simple : l'arrêt de la gestion des appels de cotisations, aussi mauvaise soit-elle, entraînerait des suppressions de postes importantes ! Nous sommes ainsi confrontés à l'hyper réalisme de l'emploi induit de la production du papier. Comme le coût

est supporté par les contribuables, il n'y a pas de raison objective de mettre un terme à cette belle machine.

La limite à cette démonstration de logique est la mesure de l'insatisfaction. Si les déçus sont plus nombreux dans les rangs des payeurs, en l'occurrence les chefs d'entreprise, que dans les rangs des fonctionnaires, alors la vapeur peut être inversée. Finalement c'est un calcul très simple qu'il faut faire : il faut raisonner en nombre de bulletins de vote, comme souvent !

**Plus de la moitié
des dossiers traités
ont trouvé une issue
favorable.**

Cela fait un an que le Conseil supérieur et son Président, Joseph Zorognotti, portent l'action auprès de notre tutelle sur ce sujet. En février 2010 une cellule « Info RSI » a été mise en place. Ce sont 3.200 dossiers qui ont été transmis par les cabinets, puis remis à la caisse nationale du RSI, qui les adresse ensuite aux caisses locales concernées. Plus de la moitié des dossiers traités ont trouvé une issue favorable. La cellule est toujours d'actualité. Vous pouvez adresser vos dossiers à www.experts-comptables.fr/contact/inforsi

Nous ne désespérons pas, et pensons que la raison finira par l'emporter pour confier la gestion du calcul des cotisations aux cabinets d'expertise comptable. ECF continue à militer et à agir en ce sens. Il y a un terrain de sensibilité pour le gouvernement avec son plan de simplification et sa volonté d'automatisation. Espérons que cela

se fasse vite, amenant aux entreprises la sérénité dont elles ont besoin. A l'exception de quelques fonctionnaires qui perdront leur emploi, mais seront forcément recasés, il n'y a que des heureux à faire avec cette réforme : les chefs d'entreprise, le gouvernement et... les experts-comptables, qui démontreront leur efficacité et l'utilité de leur statut d'intermédiaire. Vraiment il n'y a plus de raison de ne pas faire aboutir cette réforme ! Le jour où elle verra le jour, ECF pourra être fier d'avoir rendu service à la profession, mais aussi à toute la collectivité. ●



Philippe Arraou
ph.araou@acee.eu



Boris SAUVAGE
Président

Du côté du... > CJEC



○ Le livre vert, l'audit... et les jeunes

La consultation de la Commission Européenne sur la pratique de l'audit a suscité beaucoup de réponses. Le modèle français a su démontrer ses atouts et certaines de nos bonnes pratiques devraient inspirer la Commission. Pour autant, les questions posées ont parfois dérangé, voire inquiété.

Les jeunes commissaires aux comptes, vos jeunes confrères, ont également analysé toutes ces questions et ont fait part de leurs observations. Nous vous proposons l'espace de cette page, un voyage avec nous. Une lecture de cette actualité avec les yeux de vos jeunes confrères.

Au-delà de toutes les questions posées dans le livre vert, nous avons noté avec attention une volonté de la Commission Européenne de « réduire les barrières à l'entrée » de ce marché. Le métier de commissaire aux comptes est un métier que nous voulons pratiquer ! Pourtant, aujourd'hui, de trop nombreux jeunes confrères l'abandonnent. Les difficultés d'accès à ce marché nous conduisent à concentrer nos efforts ailleurs, sur des terres plus accueillantes... Mais en y réfléchissant, les conséquences d'un manque de renouvellement des professionnels ne sont-elles pas plus dommageables pour notre profession qu'un relèvement des seuils de nomination ? Dans ce cas, où devons-nous, ensemble, concentrer nos énergies ?

Nous avons relevé quatre questions en nous interrogeant pour savoir si ces mesures seraient une opportunité pour les jeunes ou une menace. Réduit-on les barrières à l'entrée ou en crée-t-on de nouvelles ?

1. Désignation et rémunération du CAC par un tiers

Le premier mandat est le plus difficile à décrocher. La nomination par un tiers peut nous aider mais nous sommes sceptiques. Nous ne souhaitons pas que cette mesure nous contraigne à recourir systématiquement à des appels d'offre car nous ne sommes pas structurés pour y faire face. De plus, nous pensons que ce pouvoir de nomination peut être difficile à contrôler dans les mains d'une seule personne. Toutefois, cette mesure a attiré notre attention car elle pourrait nous aider à décrocher nos premiers mandats en dépit des risques qu'elle présente.

2. Les exigences organisationnelles des cabinets

Nous pensons que cette mesure entraînera une augmentation du coût de l'audit dans les cabinets qui sera répercuté sur les clients. Nous mettons en moyenne 5 ans à trouver un équilibre financier à l'activité d'audit dans nos cabinets. C'est déjà trop long ! Alors, ne rajoutons pas de coût à tous les cabinets. Nous pensons que cette mesure doit dépendre des entités contrôlées et non des cabinets si elle devait être adoptée.

3. Consortium d'audit et appels d'offres

Nous pensons que cette mesure peut être une opportunité pour les jeunes cabinets mais nous avons du mal à imaginer comment elle peut se mettre en place sur le terrain pour que les jeunes y soient intégrés.

4. Audit limité pour PME.

Au-delà de la question si un audit doit rester un audit, nous pensons que l'essentiel est de savoir ce que l'on attend d'un auditeur légal dans une PME. L'information financière ne revêt

pas la même importance que pour les sociétés cotées et d'autres paramètres peuvent avoir leur importance comme, par exemple, la continuité d'exploitation. Nous pouvons également développer des missions complémentaires comme les rapports sur la Responsabilité sociale et environnementale via des DDL.

Beaucoup de jeunes se désintéressent de la profession car ils se sentent exclus. Au CJEC, nous aimons à penser que c'est faux et nous avons besoin de vous, pour nous aider à intégrer cette profession et ce marché.

Nous sommes d'accord, ensemble, pour que l'audit puisse être exercé par des indépendants. Pour cela, nous vous invitons à tendre la main à vos jeunes confrères en commençant par leur proposer de la co-traitance de missions d'audit. C'est, là encore, une illustration de notre valeur de confraternité.

La Bourse CJEC

Soutenue par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, cette plateforme sécurisée met en relation :

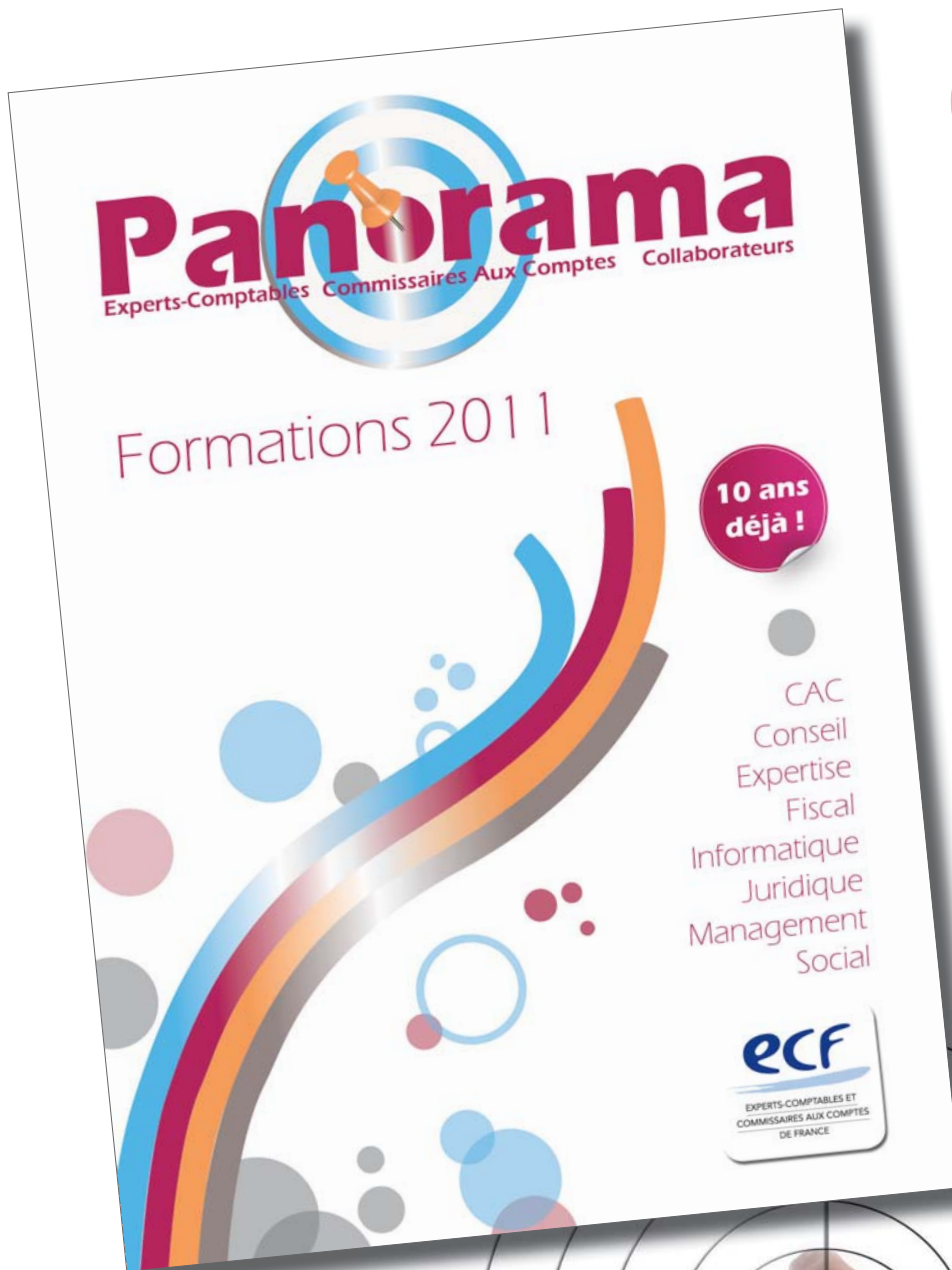
- les confrères souhaitant externaliser ponctuellement ou durablement tous types de missions,
- les jeunes diplômé(e)s ayant fait le choix de l'exercice libéral et souhaitant développer leur activité.

Dans le respect du code de déontologie et dans un objectif de qualité, votre annonce sera validée par nos services et mise en ligne dans les 24h. Consultable pendant 90 jours, votre annonce est gratuite pour les adhérents ECF.

Déposer une offre de co-traitance CAC sur la bourse CJEC :

contact@cjec.org

Prochainement dans vos cabinets !



Les femmes dans la profession

L'arrivée à la tête du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables d'Agnès Bricard est un événement qui mérite d'être salué, et nous donne l'occasion de vous faire découvrir celles de nos consœurs issues des rangs de notre syndicat qui œuvrent quotidiennement au service de tous les confrères.

Ce dossier spécial n'a pas vocation à analyser la place de la femme dans notre profession ou les contraintes particulières qu'elles peuvent rencontrer du fait de leur statut.

Il existe pour cela des enquêtes et études auxquelles nous renvoyons les lecteurs, et même si nous ne pouvons totalement ignorer cet état de fait, que Marie-Pierre Holtzmann aborde dans son article sur l'exode des diplômées vers les entreprises, nous avons choisi ici de décliner quelques portraits de femmes qui s'investissent sous les couleurs d'ECF, et, dans leur prolongement, de saisir le prétexte de l'élection d'Agnès Bricard pour rendre un hommage à toutes nos consœurs élues ou non qui participent à la vie de notre profession, dans la lumière pour certaines d'entre elles, et dans l'ombre pour l'immense majorité d'entre elles.



Sommaire

- | | | |
|----|---|-----------|
| 1 | Agnès Bricard
Présidente du CSOEC : un parcours,
des convictions et des valeurs au service
de la profession | 20 |
| 2 | Françoise Berthon
Présidente du CRO Paris/Ile-de-France :
parcours d'une présidente | 26 |
| 3 | Christiane Company
Présidente du CRO Marseille/PACAC :
des racines et des ailes ! | 28 |
| 4 | Isabelle Siaux
Présidente du CRO Rhône-Alpes :
la poursuite d'un engagement | 30 |
| 5 | Caroline Baron
Présidente d'ECF Aquitaine | 32 |
| 6 | Nathalie Gorry
Présidente d'ECF Poitiers | 33 |
| 7 | Marie-Pierre Holtzmann
L'exode des diplômées vers les entreprises | 34 |
| 8 | Les élues à l'Ordre des experts-comptables | 35 |
| 9 | Les élues dans les Compagnies
de commissaires aux comptes | 36 |
| 10 | Les consœurs élues ou actives dans
les autres organisations professionnelles | 37 |

Agnès Bricard : un parcours, des convictions et des valeurs au service de la profession

Ouverture : Qu'est-ce qui vous a poussé à devenir expert-comptable ?

Agnès Bricard : Etant jeune, comme tout un chacun, je me suis posée la question de mon avenir. Sur le plan professionnel, j'avais une conviction. Evidemment je souhaitais un métier rémunérateur. Mais, je voulais avant tout être à mon compte avec des contacts humains qui me permettent un transfert de connaissances et de savoirs vers les clients.

Ensuite, les hasards de la vie ont fait le reste. Etudiante à Nanterre en science éco, j'ai rencontré le père d'un ami qui était expert-comptable. C'est en l'interrogeant, que j'ai eu le déclic. Il m'a expliqué son métier avec passion et ça a été pour moi une évidence.

Ouverture : C'est cette dimension de service qui vous a séduite ?

Agnès Bricard : Plus que ça... Notre métier développe une culture du partage des savoirs. Un partage qui permet de faire grandir, d'accompagner des entreprises TPE/PME souvent isolées.

D'ailleurs, au départ je pensais me diriger vers l'enseignement, justement pour cet aspect qui est celui de la transmission des savoirs.

Notre métier nous amène très souvent à expliquer au chef d'entreprise des dispositions très techniques, à traduire des données chiffrées par des mots en employant un langage compréhensible. C'est ce que j'aime.

Avoir un chef d'entreprise en face de moi et rendre les choses claires sur sa situation financière, sur les opportunités qu'il peut saisir, sur les orientations qui peuvent l'amener à développer son chiffre d'affaires. J'ai le sentiment d'être utile en l'assistant dans ses prises de décisions.

Ouverture : De quoi êtes-vous la plus fière dans votre parcours professionnel ?

Agnès Bricard : S'agissant de mon parcours professionnel, ma principale fierté, ce sont mes clients... Depuis le début de mon activité il y a 25 ans, j'ai conservé l'immense majorité de ces derniers.

Quelle meilleure récompense que celle d'accompagner un créateur d'entreprise, de croire en lui, puis de l'épauler dans son développement, de le voir grandir ? Il faut savoir également être là dans les périodes plus difficiles. Toutes les entreprises



connaissent des creux. C'est important de s'investir à leur côté dans ces moments là et d'être en mesure de leur proposer des solutions opérationnelles et innovantes.

Ouverture : Et dans votre parcours institutionnel ?

Agnès Bricard : Trois réalisations me tiennent particulièrement à cœur. D'une part il y a la création du Club des Jeunes Experts-Comptables (CJEC) au début des années 80. J'ai dû me battre pour imposer cette idée. J'ai mené là mon premier combat politique et j'ai découvert qui fait quoi, comment, dans la profession. J'ai beaucoup appris à cette occasion et notamment l'opiniâtreté dont il faut parfois savoir faire preuve. J'en suis fière car depuis, le Club a pris de l'envergure et apporte énormément à la profession. Il permet de prendre en considération les besoins des jeunes qui changent au fur et à mesure des évolutions et des générations.

D'autre part, l'autre réalisation dont je suis fière remonte à ma présidence du CRO Paris Ile-de-France en 2001 et 2002. J'ai créé des bases documentaires en ligne sur des missions

innovantes telles que l'évaluation d'entreprise et le traitement des difficultés économiques.

Comme je vous le disais, le partage est pour moi essentiel. Ces bases permettent la diffusion des bonnes pratiques et assurent la sécurité des confrères qui conduisent ces missions. Ce sont des outils de création de valeur pour notre profession, à l'identique des anglo-saxons qui depuis très longtemps formalisent les bonnes pratiques dans le cadre d'outils qu'ils diffusent largement et leur permettent ensuite de créer des normes. Les normes constituent un instrument d'influence puisqu'elles agissent sur le comportement des autres acteurs. Ce sont des outils de promotion pour une profession comme la nôtre. Elles partent toujours des bonnes pratiques.

Ces bases ont été reprises par le Conseil supérieur pour que toute la profession mais également l'ensemble des internautes puissent en bénéficier. On peut d'ailleurs les retrouver sur le site internet du Conseil Supérieur (rubrique « entreprise », onglets « prévention » et « évaluation »).

Enfin, au cours de la même période j'ai mis en œuvre un programme d'accompagnement des femmes et des hommes ayant déposé leur bilan sans avoir pour autant démérité dans le département de Seine Saint-Denis. C'est un programme qui a été financé par le Fond Social Européen avec l'accompagnement du Conseil régional d'Ile-de-France. Il a été co-animé avec la chambre de commerce et la chambre des métiers mais également le tribunal de commerce. Il avait pour objectif d'aider le chef d'entreprise à ne pas rester sur un échec et à rebondir à partir d'une formation adaptée. Parce qu'on sait très bien que dans cette situation, les problèmes professionnels deviennent très rapidement des problèmes personnels et peuvent faire voler en éclat une famille.

Ouverture : On vous décrit comme une femme libre ? Pourquoi cette alliance avec ECF et avec Joseph Zoragniotti ?

Agnès Bricard : Je suis une femme libre parce que je suis avant tout fidèle à ces valeurs de partage de connaissance, de transmission des savoirs, de service.

Ce sont elles qui m'ont conduite à m'investir auprès de René Ricol, puis de William Nahum au CRO Paris Ile-de-France. Ce sont toujours elles qui m'ont conduite à travailler avec Joseph

Zoragniotti pour bâtir en 2008 un projet pour la profession sur la période 2009-2012.

Je me sens totalement en phase avec les valeurs que porte ECF. Nous sommes là pour travailler, pour faire grandir la profession et les entreprises. Ce que j'apprécie, c'est que ça transcende totalement les querelles de personnes et les ambitions personnelles. On peut donc partager en toute confiance. Et puis il y a une convivialité et une chaleur magnifique !

Pour revenir à Joseph Zoragniotti, nous travaillons ensemble depuis très longtemps. Nous nous connaissons depuis le début des années 80 au moment où je présidais l'ANECS. Il m'a d'ailleurs succédé à la présidence du CJEC. C'est le ciment de notre complicité et de notre confiance réciproque.

Ouverture : Vous venez justement de succéder à Joseph Zoragniotti à la présidence du Conseil supérieur. Comment envisagez-vous ces deux années ?

Agnès Bricard : Comme nous les avons imaginées en 2008 avec Joseph et l'ensemble des élus ECF. J'ai été élue sur la base d'un programme d'actions. J'ai participé aux côtés de Joseph à sa mise en œuvre pendant les deux ans de sa présidence. Je prends aujourd'hui le relais pour poursuivre cette action ; mais il s'agit bien d'une œuvre qui a une cohérence d'ensemble.

Avec Joseph nous sommes très complémentaires et nous comptons beaucoup l'un sur l'autre. Joseph excelle dans les relations avec les pouvoirs publics pour réformer la profession et faire évoluer son périmètre pour l'adapter aux besoins de nos cabinets et des clients. Il a une vision des choses limpide qu'il sait faire partager mieux que quiconque. Il n'y a qu'à regarder le résultat. Quatre lois votées en moins de deux ans et une ouverture substantielle de notre périmètre... Rares sont ceux qui sont parvenus à une telle performance. C'est pour cela qu'il présidera pendant les deux années qui viennent la commission en charge des réformes de la profession.

Pour ma part, j'ai une approche très pragmatique de la politique. J'aime faire savoir et valoriser les actions que nous portons. Je travaille toujours en équipe et j'essaie de donner de la visibilité à tous ceux qui m'entourent. Je veux que nous apportions aux cabinets une dynamique de croissance qui s'appuie non seulement sur les missions actuelles (en incluant le conseil de gestion) mais également sur de nouvelles missions

Je me sens totalement en phase avec les valeurs que porte ECF. Nous sommes là pour travailler, pour faire grandir la profession et les entreprises.



Agnès Bricard : un parcours, des convictions et des valeurs au service de la profession

innovantes telles que le financement qui est au cœur de notre métier et qui est le principal levier de la croissance des entreprises.

Pour cela, j'encourage le partage de bonnes pratiques pour gagner en assurance (la sécurité de nos cabinets) et en excellence (la performance de nos clients).

Mais je dois également travailler sur une dimension plus « marketing » de nos activités. Notre offre de service doit mieux correspondre aux attentes de nos clients. Nous devons mieux nous « vendre » pour rendre un service plus complet.

Ouverture : Pouvez-vous nous donner un exemple de cette approche marketing ?

Agnès Bricard : J'en ai un très concret : celui du financement des entreprises.

Dans le cadre d'une démarche marketing, on doit d'abord analyser le marché. Nous avons fait une enquête en 2010, qui révèle que nos clients attendent que nous les accompagnions dans leur démarche de financement. Le besoin de financement d'une entreprise intervient à tout moment : qu'elle soit en création, en développement ou en difficulté. A nous de savoir l'évaluer et de proposer les solutions adaptées puis d'être en mesure de réaliser le dossier de financement, de le présenter aux investisseurs et de le négocier.

Le Conseil supérieur est force de proposition. C'est ce qui m'a amené à proposer à Christine Lagarde le 9 mars dernier, l'étude de mesures concrètes pour que les TPE de moins de 20 salariés puissent accéder rapidement à des crédits inférieurs à 25 000 euros, montant qui, comme vous le savez, est le seuil européen des micro-crédits professionnels. Les délais de réponses souvent trop longs qu'opposent les banques peuvent avoir des conséquences très lourdes pour les TPE. Nous proposons un délai maximum de 15 jours et souhaitons que tout refus puisse être motivé, dans le prolongement de la loi Brunel d'octobre 2009, qui prévoit que dès lors qu'il y a réduction ou interruption de concours bancaire l'entreprise peut demander les raisons qui ont conduit à cette décision.

Plutôt que légiférer, j'ai évoqué la possibilité d'une meilleure collaboration entre les banques et les experts-comptables, ce qui passerait par la mise au point de dossiers de demandes de financement standardisés (qui pourraient dès lors être inscrits en

ligne, ainsi que la liste des pièces nécessaires à l'établissement du dossier), renseignés par les experts-comptables et qui pourraient faire l'objet d'un traitement accéléré.

J'ai été très heureuse que Christine Lagarde ait pris en considération cette proposition en confiant une mission d'étude au médiateur du crédit, Gérard Rameix. Ce dernier lui remettra un rapport dans un délai de trois mois avec des propositions concrètes.

Ouverture : Qui dit marketing, dit marque ? Dans votre discours d'installation, le 9 mars, vous avez beaucoup insisté sur la marque « expert-comptable »...

Agnès Bricard : Absolument et je suis heureuse que vous l'ayez relevé.

Nous avons une marque et nous devons la mettre en valeur.

« Expert-comptable » ça signifie compétence, éthique et confiance... ça signifie également réseau et partage d'expérience.

Nous avons une marque et nous devons la mettre en valeur.

« Expert-comptable » ça signifie compétence, éthique et confiance... ça signifie également réseau et partage d'expérience.

De telle sorte, que ceux qui font appel à la marque sont assurés d'obtenir un travail de qualité. Un travail qui inspirera confiance à l'environnement. L'expert confiance est au cœur du cercle vertueux de la confiance.

Nous devons donc faire vivre notre marque qui est une valeur immatérielle sur laquelle nous ne capitalisons pas assez. Nous l'avons fait dernièrement en obtenant le statut de tiers de confiance mais nous devons faire plus encore, notamment avec la signature électronique pour chaque expert-comptable.

Nous devons poursuivre en maintenant notre niveau d'exigences en matière d'éthique, de qualité et de formation. Nous devons également communiquer sur notre marque et sur ses atouts, sur la valeur ajoutée qu'elle procure à ceux qui y font appel.

Ouverture : C'est une des raisons pour laquelle vous placez la formation au cœur des priorités du Conseil supérieur ?

Agnès Bricard : Pas seulement, mais ça y participe effectivement. La formation continue, c'est un des moyens d'échange des bonnes pratiques. Et l'excellence technique donne de la consistance à la marque.

Quant à la formation initiale, le diplôme d'expertise comptable est le pilier de notre marque, la condition d'entrée dans le réseau. Il est donc important d'y porter une attention très particulière.

Dans le prolongement, une marque ne doit pas être un bastion. Elle doit être ouverte à tous les talents dans un objectif d'échange et d'amélioration.

C'est pourquoi je désire que nous fassions de la VAE un axe prioritaire. Nous devons permettre aux collaborateurs qui en ont la capacité de rejoindre notre marque.

Par ailleurs, nous devons rassembler autour de nous tous ceux qui peuvent enrichir notre réseau. La liste des diplômés d'expertise comptable exerçant en entreprise aura notamment cet objectif.

Une dernière chose. Une marque, bien évidemment doit être protégée contre les contrefaçons. C'est exactement la même chose pour nous et c'est pourquoi nous luttons contre l'exercice illégal. Le Conseil supérieur en a fait l'une de ses priorités en établissant un plan d'action national. Une réunion a eu lieu en 2010 avec l'ensemble des commissaires du gouvernement auprès des conseils régionaux. Nous rencontrons les chambres consulaires pour favoriser l'information des entreprises sur les risques résultant du travail des illégaux.

De toute action de protection d'une marque ressort de la valeur. Je veux que le Conseil supérieur soit le gardien intransigeant de notre marque.

Ouverture : Pourtant, notre marque n'a pas toujours la réputation qu'elle mérite.

On parle même d'image terne...

Agnès Bricard : L'enquête de satisfaction que nous avons réalisée l'an passé auprès de nos clients démontre qu'auprès des chefs d'entreprise, notre image est excellente. Mais pas d'autosatisfaction... on peut toujours faire mieux.

C'est auprès du grand public que notre visibilité est moins évidente. Effectivement, l'expert-comptable est parfois caricaturé comme un professionnel peu communicant et laborieux. C'est une idée reçue qui ne correspond pas à la réalité ! L'inconvénient, c'est que nous peinons à attirer des jeunes vers notre diplôme, eux qui préfèrent des métiers mieux valorisés



L'inconvénient, c'est que nous peinons à attirer des jeunes vers notre diplôme eux qui préfèrent des métiers mieux valorisés comme celui d'avocat par exemple.

comme celui d'avocat par exemple. Pour autant, depuis deux ans, nous avons signé des partenariats avec les universités en portant sur leurs sites Internet à destination des étudiants nos outils de gestion de crise / roue de la relance (outils créés au congrès de Nantes en octobre 2009) et de financement (outils créés au congrès de Strasbourg en octobre 2010). Plus de 15 universités / IAE sur environ 35 délivrant le master CCA

ont répondu présents pour être partenaires et ainsi permettre aux étudiants de constater que nous assurons d'autres missions que celles traditionnellement enseignées.

Ouverture : Comment corriger ce déficit d'image dont souffre la profession ?

Agnès Bricard : Vous le savez le Parlement a voté définitivement le 15 mars dernier, la possibilité d'assister les particuliers en matière sociale et administrative. Cela s'ajoute au fiscal et au tiers de confiance. Nous voici encouragés à aller vers les particuliers. C'est une magnifique occasion de mieux nous faire connaître. Le grand public va pouvoir découvrir qui nous sommes et apprécier notre sens du service.

J'encourage donc tous les professionnels à jouer le jeu. Nous devons nous investir à 100 % auprès des particuliers ○○○

(de la tenue de comptabilité, aux déclarations d'impôts, jusqu'à la gestion patrimoniale) comme c'est déjà le cas dans d'autres pays comme le Canada ou l'Allemagne. Au mois de mai, une semaine de communication sur l'expert-comptable doit venir appuyer cette démarche.

Ouverture : Quelles sont vos autres priorités ?

Agnès Bricard : Ce sont celles que nous nous sommes fixés au début de la mandature. Bien évidemment, le développement de jedeclare.com reste une priorité. Comme celle de la modernisation de notre exercice professionnel. Nous devons pour cela porter sur le terrain les bénéfices concrets de ce que nous avons obtenu ces deux dernières années. Interprofessionnalité, activité commerciale à titre accessoire, maniement de fonds... ce sont des réformes pour toutes et tous.

Mais je veux également que nous insistions sur d'autres missions qui peuvent satisfaire les besoins de certains clients. Je pense notamment à l'intelligence économique, à l'export, aux marchés publics (comment répondre aux appels d'offres ?) à l'identification et la protection de la valeur immatérielle des entreprises.

De ce point de vue, nous rendons accessibles aux TPE et PME des solutions qu'elles ne pourraient traiter en interne.

C'est d'ailleurs ce que nous allons faire avec le prochain Congrès qui se déroulera cette année à Marseille. Le thème des TPE qui a été confié à Serge Bottoli et à Jean-Bernard Cappelier permettra justement de mener cette réflexion.

Sans empiéter sur les travaux de nos rapporteurs, je crois que l'accompagnement et le financement de ces entreprises doivent prendre une nouvelle dimension. Nous devons les aider à mieux anticiper. Je pense plus particulièrement au cas des entreprises qui ne sont pas sujettes à difficulté, mais ont cessé de se développer. Nous pouvons, à partir d'une analyse stratégique de leur marché, les aider à relancer leur développement. C'est une sorte de coaching du chef d'entreprise dont il s'agit. Il faut aider ceux qui sont accaparés par leur activité quotidienne à se poser et réfléchir aux opportunités et aux risques qui les guettent pour mieux anticiper. Pour cela, le Conseil supérieur doit pouvoir mettre à disposition des professionnels des monographies et des analyses sectorielles. ●



Agnès Bricard



**Expert-comptable Diplômée
Commissaire aux Comptes**

Site internet : www.bricard-lacroix.com
Blog : www.agnes-bricard.com

- Depuis le 9 mars 2011**
 - Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
- Mai 2009**
 - Nomination comme personne qualifiée au Conseil de Normalisation des Comptes Publics.
- depuis le 10 mars 2009**
 - Vice-Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables en charge des marchés entreprises, du secteur public, de l'intelligence économique, des Associations, du Mécénat et des financements.
- 2005 - 2009**
 - Membre élue du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables,
 - Présidente du Club Secteur Public du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables,
 - Présidente du Comité Associations.
- 2002 – 2004**
 - Présidente Déléguée du Centre d'Information et de Prévention National (CIP)
- 2002 et 2001**
 - Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France.
- 1987 à 2001**
 - Membre Elue du Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France
 - Présidente des Nouvelles Technologies et responsable du site Internet de l'Ordre.
 - Fondatrice des bases documentaires en ligne :
Prévention www.entrepriseprevention.com - Evaluation www.entrepriseevaluation.com
- 1983**
 - Création du Cabinet d'expertise comptable AUDIT BILAN CONSEIL
- 1981 à 1983**
 - Présidente Nationale de l'Association des Experts-Comptables Stagiaires : ANECS.
 - Présidente Fondatrice du Club des Jeunes Experts-Comptables : C.J.E.C.
- Chargée de cours :
**HEC Entrepreneurs
ESSEC**
 - Séminaire « redressement d'entreprise » niveau master 2.
 - Séminaire « évaluation d'entreprise », orienté reprise d'entreprise pour des cadres supérieurs
- Décorations :
**Septembre 2001
Avril 2005**
 - Chevalier dans l'Ordre national du Mérite,
 - Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Françoise Berthon : parcours d'une présidente

Je vais oser un cliché en guise d'introduction : je ne suis pas tombée dans l'expertise comptable étant petite. Ce fut en réalité une découverte qui s'est muée en passion au point de m'y investir totalement, autant dans mon cabinet que dans l'action syndicale, puis ordinaire.

Ce message, je souhaiterais le faire passer à celles et ceux qui lisent ces quelques lignes. En période de doutes (qui n'en a pas ?), prenez le temps d'une pause et demandez-vous quelle autre profession est capable de vous offrir autant de liberté, de choix, de forces... ma réponse est évidente.

Mon cursus me destine plutôt à des études littéraires (passionnée d'histoire, hypocagne et cagne semblaient me tendre les bras) mais j'ai déjà en moi le gène de l'entreprise. Plutôt que de déchiffrer le passé, je préfère écrire des histoires d'entrepreneurs : raconter leur présent et construire leur avenir.

Tout ne s'est cependant pas fait en un jour. Faute d'attrait pour le commercial ou la gestion du personnel, je choisis la gestion financière et comptable. L'expertise comptable m'attire, je choisis cette voie, longue, parsemée d'embûches, mais passionnante. **A cette occasion, il est bon de rappeler que notre filière est une des seules où l'ascenseur social fonctionne encore, permettant de progresser à son propre rythme.** C'était une opportunité à l'époque, ça l'est sans doute davantage aujourd'hui.

Mon stage effectué au milieu des années 70, je m'installe en 1982, avec l'appui de mon ancien maître de stage qui me cède une partie de la clientèle du cabinet. A 28 ans, me voilà donc lancée dans le monde de l'entreprise, la mienne en l'occurrence, avec l'avantage certain de ne pas avoir à chercher mon premier client. **Je ne peux qu'inviter les confrères et consœurs qui le peuvent à soutenir ces jeunes qui ont participé pendant quelques années au développement de leur cabinet.**

2009 marque pour moi un véritable tournant puisque je décide de m'associer avec une consœur, Juliette Benoist d'Etiveaud, également indépendante. Je la remercie tous les jours (ou presque) d'avoir accepté cette nouvelle aventure, que nous partageons avec enthousiasme.

S'associer, c'est un nouveau coup de fouet, une renaissance, une dynamique nouvelle. Quand la passion du métier, le mien, le nôtre, reste le moteur du développement, le feu sacré permet d'aller de l'avant, de prendre des risques, de développer son

goût pour les relations humaines. Deux ans après, j'espère que mon associée ne regrette pas ce défi commun, ce challenge de deux femmes, ce qui n'est pas si courant pour la profession.

Un mythe voudrait qu'être femme et gérer un cabinet ne vont pas de pair... Amies lectrices, qu'on se le dise, le cabinet est le lieu de l'indépendance absolue ! Ce n'est qu'une question d'organisation, de volonté et de passion, encore et toujours. Je suis maman de deux filles. Mes filles m'offrent un autre point d'équilibre, une mise en perspective, qui m'amène souvent à relativiser les difficultés et à me concentrer sur l'essentiel.

**demandez-vous quelle
autre profession est
capable de vous offrir
autant de liberté, de
choix, de forces... ma
réponse est évidente.**

Ne voyez pas dans ces propos un vieux fond de féminisme agressif, mais juste un beau pied-de-nez au regard d'une carrière débutée dans un milieu quasi exclusivement masculin, aussi bien en cabinet que chez le client. J'ai bien vite appris qu'il me fallait faire davantage d'efforts que mes alter-ego masculins.

Battante, j'ai pris goût à la compétition qui s'est imposée de fait, et peut-être aussi au militantisme, notamment pour que les femmes puissent prétendre aux mêmes postes, à la même considération et à la même reconnaissance que leurs homologues masculins.

Ce militantisme n'est pas de circonstance, mais le résultat d'un parcours semé d'embûches. La vie n'est certes pas un long fleuve tranquille, mais elle l'est encore moins pour les femmes, ce qui ne lasse pas de m'interpeller.

Ce militantisme s'est également traduit par un goût pour la défense des confrères et consœurs exerçant en libéral. La voie syndicale est une solution pour que seul ne rime pas avec isolé, les associations départementales, réseaux techniques, etc... en sont d'autres.

J'adhère à ECF en 1995. Dix ans plus tard, je me retrouve, par mégarde peut-être, mais par engagement auprès des plus petits cabinets surtout, présidente d'ECF Paris/Ile-de-France. Cette belle aventure durera jusqu'en 2009. Quatre années de travail en équipe, de développement syndical, de motivation et mobilisation croissante... qui nous ont permis de répondre présent au rendez-vous fixé en 2008 avec nos électeurs franciliens. Je les remercie encore de nous avoir fait confiance.

Cette présidence est aussi marquée par une rencontre, avec Catherine Hanser, avec qui nous avons formé un véritable binôme durant quatre ans, Catherine s'occupant de développer la formation. Beaucoup se sont demandés d'où sortaient ces

deux femmes à l'énergie dévorante, travaillant sérieusement sans se prendre au sérieux... Il y a des rencontres qui se révèlent décisives, celle-ci en fait partie. Sans Catherine, rien n'aurait été possible.

Si ma présidence n'a apporté qu'une seule chose à ECF Paris, c'est sans doute le fait d'y avoir bousculé les esprits et les habitudes, pour en faire un syndicat plus moderne et offensif. **Cette énergie, que l'on confond parfois à tort avec de l'agressivité, n'a qu'un but : faire progresser la profession.**

Au sein de l'équipe des élus du Conseil régional de l'Ordre de Paris, mes consœurs sont plus présentes, plus pragmatiques et sans doute moins politiques que les hommes. J'aime leur approche des problèmes, les solutions qu'elles proposent, en un mot leur professionnalisme. Je ne peux manquer d'en citer quelques-unes : Florence Hauducoeur (Déontologie et Etudes techniques), Elisabeth Thibout (Qualité et Normes), Catherine Hanser (Formation et Administration Finances), Florence Denos-Darras (Devoirs et Intérêts professionnels).

Toutes n'appartiennent pas au même syndicat, mais je pense que les personnes doivent être appréciées au-delà de tout clivage politique. **Quand le dynamisme et la volonté d'être utile à la profession sont présents, il convient de les saluer.** Toutes les quatre présentent des qualités de rigueur et de sérieux dans leurs responsabilités, et démontrent leur attachement à une profession où la confraternité n'est pas un vain mot. Pour paraphraser Agnès Arcier « *une instance, en favorisant une présence féminine élevée, développe plus d'intelligence collective, plus de travail en équipe, plus de motivation, plus de maîtrise de la complexité...* »¹.

Pour conclure, je souhaite affirmer, et mes amis le savent, que je n'ai pas d'ambition personnelle, mais une ambition collective que j'essaie de mettre au service de ma « famille », terme auquel j'attache un sens tout particulier, syndical certes mais surtout professionnel.

Après un long investissement au service de mes confrères et consœurs, j'espère retrouver un jour un peu de temps pour moi... mais ceux qui me connaissent savent que ce moment n'est pas prêt d'arriver.

Quoiqu'il en soit, je n'échangerais mon parcours pour rien au monde : il m'a permis de réaliser des rencontres riches en amitié et en apport intellectuel.
Merci à tous !



Par Françoise Berthon

Présidente du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris/Ile-de-France

¹ Agnès Arcier « Le quotient féminin de l'entreprise », CPA Éditions, novembre 2002

Christiane Company : des racines et des ailes !

Française d'Alger, Marseillaise d'adoption, attachée aux traditions mais résolument tournée vers la modernité, Christiane Company est une personnalité aux multiples visages. A son passage, la nouvelle présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables PACAC sème la simplicité, le bon sens et l'efficacité. Elle en récolte chaque fois des responsabilités très importantes, qu'elle n'a pourtant jamais réclamées.

« Une capacité de travail impressionnante, une organisation professionnelle et personnelle parfaitement maîtrisée ! Une ténacité, une détermination et un goût du détail qui suscitent l'admiration » Lorsqu'on interroge ses proches ou ses pairs, les commentaires révèlent systématiquement ces traits de caractère auxquels viennent s'ajouter très souvent la générosité, un abord simple et un contact chaleureux. Christiane Company ne court pas après les compliments, encore moins après la reconnaissance, les titres ou les distinctions.

Son véritable moteur, c'est le besoin d'action, son principal carburant, le mouvement. Et depuis quelques années, ce petit bout de femme à l'enthousiasme contagieux n'a pas le temps de s'ennuyer. Jugez plutôt : un cabinet d'expertise comptable à gérer, la présidence nationale de la Fédération des Centres de Gestion Agréés (114 centres représentant 400 000 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires de 70 Md€) et depuis le 20 décembre 2010, la présidence du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, qui regroupe 1 950 professionnels ! Autant dire que les journées sont bien remplies et l'agenda noirci de rendez-vous. « Une succession de hasards, dit-elle avec modestie. Je n'étais pas destinée à l'expertise comptable, encore moins à des responsabilités ordinales ».

« La lumière et les couleurs d'Alger me manquent »

Flash-back : Christiane Company naît à Alger dans une famille d'expatriés spécialisés dans l'import-export de fruits et légumes. En 1960, contre vents et marées, ses parents décident de rester pendant que la grande majorité de leurs amis mettent le

cap sur Marseille, Toulon ou Paris. La petite fille vit évidemment à Alger avec ses parents où elle demeurera jusqu'en 1970. Des racines auxquelles elle demeure aujourd'hui encore très attachée et qui ont laissé en héritage une voix chantante, des éclats de rires et des intonations qui ne trompent pas. A 18 ans, la jeune fille se résout à quitter sa ville natale, « ce ciel d'une luminosité tellement unique et des couleurs qu'on ne retrouve nulle part ailleurs », pour traverser la Méditerranée et

entamer ses études à la faculté d'économie d'Aix-en-Provence. Une maîtrise de sciences économiques plus tard, la jeune boursière est obligée de travailler pour financer ce qu'elle pense être la dernière ligne droite de son cursus universitaire : un diplôme d'études supérieures à l'Institut d'Administration des Entreprises. Elle occupe un poste à temps

partiel à l'accueil d'une agence de location de voitures. C'est là, au détour d'une discussion banale, que tout va basculer : l'expert-comptable de l'agence a besoin de « petites mains » pour répondre à un surcroît d'activité exceptionnel. Il va proposer à Christiane de le rejoindre « Je maîtrisais les grands agrégats, Keynes et Friedman, les néoclassiques et l'économétrie, mais je ne connaissais rien aux bilans et aux comptes de résultat. Ce monsieur m'a poussée, encouragée. Grâce à lui, j'ai pu travailler et, parallèlement, passer tous mes diplômes, jusqu'à la soutenance de mon mémoire d'expertise comptable ». Un travail remarqué sur... « la comptabilité des offices de tourisme ! »

Il faut dire que la jeune femme fréquente avec assiduité ces lieux d'accueil et d'information des touristes : la découverte des grandes capitales, la rencontre avec des populations étrangères, l'organisation d'un séjour aux Etats-Unis, en Afrique ou dans les coins les plus reculés de l'Inde...

*C'est là, au détour
d'une discussion
banale, que tout va
basculer ...*



Le voyage, voilà la vraie passion de Christiane Company. Des racines et des ailes ! Ce qui ne l'empêche pas d'avoir aussi les pieds sur terre et de construire patiemment sa nouvelle carrière d'expert-comptable. Après avoir collaboré au sein de trois cabinets différents à Aix-en-Provence, Marseille et Arles, elle se lance dans le grand bain en 1986, date à laquelle, elle rachète une petite clientèle et s'installe à son compte dans le 10e arrondissement de Marseille. 25 ans plus tard, le cabinet regroupe 4 personnes et a trouvé son rythme de croisière.



Par Christiane Company
Présidente du Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables de Marseille/PACAC

Une famille, un cabinet, deux présidences et ... des voyages !

Pendant ce temps, Christiane et Patrick, élèvent leurs deux enfants. Elle accepte de s'engager dans la vie syndicale, prend des responsabilités au sein des commissions régaliennes du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de sa région, et en 2008, poussée par la base, elle accède à la présidence de la Fédération des centres de gestion agréés.

Comment concilier vie privée équilibrée et vie professionnelle hyper active : « il n'y a pas de miracle, il faut simplement accepter de ne pas compter son temps. Très longtemps, je rentrais du cabinet vers 17 h pour accueillir mes enfants au retour de l'école et le soir, quand ils étaient couchés, je repartais au cabinet. Il faut être résistante, motivée et plus que tout, pouvoir s'appuyer sur une famille compréhensive, et qui vous encourage. La mienne est tout simplement exceptionnelle ! Résultat, vingt-cinq ans après, son cabinet adapte toujours ses horaires à la convenance des clients 7 jours sur 7.

Une femme présidente dans des univers professionnels toujours très masculins ? « Au début, les hommes vous regardent avec un mélange d'ironie et de suspicion. Une femme doit prouver qu'elle mérite les fonctions qu'on lui a confiées. Une dose de travail, un zeste de diplomatie et une grande rasade de compétences permettent généralement de convaincre les esprits masculins les plus chagrins », s'amuse Christiane Company avant d'ajouter dans un éclat de rire : « Françoise Giroud disait : l'égalité entre les hommes et les femmes sera réelle lorsque l'on nommera des femmes incompetentes à des postes importants... ».

Un clin d'œil en guise d'avertissement aux derniers machistes qui n'apprécieraient pas l'ascension de la première femme depuis la création de l'institution, devenue le 20 décembre 2010, présidente du Conseil régional PACAC.

Une ascension couronnée ce 8 mars, journée de la Femme, par la remise des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur par Madame Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. ●

Isabelle Siaux : la poursuite d'un engagement

Diplômée de l'ESCP (Ecole Supérieure de Commerce de Paris promotion 1980), je me suis orientée dès la troisième année d'école vers le Diplôme d'Expertise Comptable.

L'engagement auprès du Conseil régional n'est pas récent ; l'implication a été progressive, d'abord, animation des journées déontologiques au début des années 2000, ensuite j'ai assumé avec un confrère savoyard le rôle de censeur du Conseil régional de 2001 à 2008. J'ai quitté cette fonction en 2008, pour me présenter aux élections du Conseil régional sur la liste Union des Libéraux, ECF et Coordination. En effet, quand un ancien Président du Conseil régional est venu me demander si j'étais intéressée pour faire partie de l'équipe, j'ai rapidement pris ma décision : l'envie de m'investir dans l'institution et ma volonté d'œuvrer pour la profession m'ont poussée à accepter. Je n'avais pas du tout l'ambition de devenir Présidente du Conseil régional, malgré une implication forte dès le départ : vice-présidente, présidente de la Commission Qualité, puis appelée à la présidence de la Commission Déontologie-Litiges-Article 31 devenue vacante.

Ces deux premières années ont été très enrichissantes. J'ai appris énormément dans une ambiance de travail et de sérieux qui me convenait tout à fait : la cohésion du Bureau du Conseil régional sous la présidence d'Emmanuel Goutagny et la qualité des permanentes du Service juridique m'ont donné envie de continuer et d'accepter de prendre le flambeau pour les deux années suivantes.

Les deux années passées à la déontologie m'ont permis d'acquérir une grande sensibilité de la profession en m'en faisant découvrir un visage caché : les difficultés de certains confrères, leur solitude, les conflits entre confrères ont renforcé ma conviction de la nécessité d'une institution plus présente, plus disponible, plus proche des confrères et toujours à leur écoute.

J'ai également beaucoup apprécié d'avoir participé à la réalisation du projet immobilier du Conseil régional Rhône-Alpes. Ce projet s'est concrétisé en fin d'année 2010 avec notre déménagement conjointement avec la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes et l'organisme

régional de formation de la profession comptable, le CREF : une belle aventure, réussie grâce à un travail d'équipe.

J'ai démarré la présidence du Conseil régional Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2011 sur les « chapeaux de roues », mais loin de m'en plaindre, car bien préparée et bien aidée par mon Bureau et les permanents du Conseil régional :

- La prestation de serment le 14 Janvier 2011 en présence du Garde des Sceaux, Michel Mercier et de Joseph Zorogniotti
- L'inauguration de nos locaux le 17 Février 2011 par le Maire de Lyon.

J'ai beaucoup de projets dans la tête pour l'Ordre : deux ans c'est à la fois long et court. Long, parce que la tâche est prenante et demande sans cesse de l'énergie ; en outre, il ne faut pas négliger le cabinet, les collaborateurs et les clients. Mais c'est court car il faut du temps pour faire bouger les choses et réaliser les projets.

Le fait d'être une femme ? Bien sûr cela continue encore à interpeler certaines personnes ! Mais pour moi, il ne faut pas non plus mettre en avant notre condition féminine, c'est dépassé. Certes, face à certaines situations, nous ne réagissons pas comme les hommes, mais justement cela permet de confronter les points de vue et d'enrichir les débats. Je crois qu'il y a une grande richesse quand nous travaillons ensemble, hommes et femmes. L'important, c'est d'avoir des convictions, de les exprimer et de faire son travail sérieusement.

La place laissée à la vie privée ? Il faut savoir faire des choix, se faire aider sur les tâches matérielles et ne conserver que l'essentiel : la famille, les amis et les moments de détente. Les week-ends sont plus courts et rarement totalement consacrés aux loisirs, car la tête n'arrive pas à se déconnecter. Les moments de détente sont encore plus appréciés : quel bonheur de pouvoir passer quelques jours à la montagne avec les petits-enfants ! C'est ainsi que je retrouve mes ressources et mon énergie : cela permet de relativiser. ●

les difficultés de certains confrères, leur solitude, les conflits entre confrères ont renforcé ma conviction de la nécessité d'une institution plus présente, plus disponible, plus proche (...)



Par Isabelle Siaux

Présidente du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes

**Expert-comptable Diplômée
Commissaire aux Comptes**

Diplômes obtenus :

1975

- Baccalauréat C, mention AB

Promotion 1980

- Diplôme ESCP (Ecole Supérieure de Commerce de Paris)

1986

- Diplôme d'Expertise Comptable

Activité professionnelle :

- Après une première expérience de 2 ans en commissariat aux comptes dans un cabinet parisien de 1980 à 1982, j'ai souhaité regagner sa région d'origine. J'ai intégré « COMPTABILITE ET GESTION » en Février 1982, où j'ai connu Georges jacquet et j'ai surtout travaillé avec Louis planche, avec lequel je me suis associée dès 1984 au sein du « Cabinet Louis PLANCHE S.A. ».
- Je suis associée avec le fils de Louis planche, Jérôme planche, depuis maintenant une quinzaine d'années.

Activités au sein des institutions :

- Au Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables :
 - Expert-comptable inscrit en 1988
 - Censeur de 2001 à 2008
 - Animation de journées déontologiques auprès des stagiaires 2^{ème} et 3^{ème} année.
- A la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes :
 - Commissaire aux comptes inscrit en 1987
 - « Contrôleur Art 66 » sans interruption depuis 1994.

Activités extra professionnelles :

- Centres d'intérêts :
 - aime tout particulièrement la nature ;
 - vit à la campagne ;
 - ma passion : la montagne et ma région d'adoption le Massif du Briançonnais ;
 - adore faire la cuisine pour les amis ;
 - les meilleurs moments : ceux passés avec les petits-enfants, participer à leur éveil et à leurs découvertes.
- Sports :
 - randonnées en montagne, VTT,
 - ski, ski de fond,
 - j'ai pratiqué l'équitation.

Valeurs :

- L'amitié, la franchise, le dialogue, l'humour à condition qu'il respecte autrui.

Déteste :

- L'hypocrisie, la compromission et la méchanceté.

Les présidentes de syndicats régionaux

Par **Caroline Baron**
Présidente d'ECF Aquitaine



Le métier d'expert-comptable n'était pas pour moi une voie toute tracée.

Après un bac scientifique dissonant d'un profil littéraire, je me suis orientée vers la faculté des sciences économiques de Bordeaux qui m'a permis après l'obtention du DEUG, d'entrer en MSTCF, et de découvrir la comptabilité.

Arrivée ainsi un peu par hasard dans la filière de l'expertise comptable, j'ai découvert au cours de ces années la diversité et la richesse de ce qui est devenu mon métier.

J'ai intégré un cabinet qui comptait à l'époque une trentaine de collaborateurs, tout d'abord à temps partiel car je suivais alors une licence en droit. Pendant cette première année, bien que titulaire du DESCF, je ne projetais pas de réaliser le stage réglementaire car je n'avais pas alors compris l'importance du diplôme d'expert-comptable.

Ce n'est qu'après une année au cabinet et grâce à celui qui est devenu par la suite mon maître de stage que j'ai découvert ce qu'est réellement le métier d'expert-comptable, loin des clichés de l'imagerie populaire d'un comptable triste et engoncé dans son quotidien fiscal.

Notre métier est avant tout un métier de relations humaines, et je crois que c'est cela qui m'a séduite. La technique et la compétence, essentielles et qui caractérisent le professionnel, sont des outils qu'il faut savoir utiliser de manière adaptée à chaque client et à chaque situation.

En quinze ans de vie professionnelle, j'ai acquis la conviction que notre profession, dans sa forme libérale, doit privilégier le « savoir être » qui seul permet de valoriser le « savoir-faire » auprès de nos clients.

A l'heure où les cabinets commencent à s'intéresser au marketing, nous devons organiser nos cabinets et manager nos collaborateurs pour que nos clients soient convaincus que nous leur sommes utiles et que nos travaux ont une valeur pour eux. Cette quête permanente du service rendu et de sa juste perception par nos clients contribue, pour reprendre la formule chère à Joseph Zorziotti, de l'objectif de nous faire passer d'un monopole de droit à un monopole de fait.

L'utilité de notre profession s'exprime également au travers de nos engagements dans la vie publique et économique. Nous devons constituer un relais entre les entreprises et les sphères de décision. Nombre d'experts-comptables sont présents dans les collectivités locales, associations, clubs d'entreprises, et participent à l'animation économique des territoires.

La marque « expert-comptable » est régulièrement consacrée par les enquêtes auprès des chefs d'entreprise. Elle l'est encore insuffisamment auprès des pouvoirs publics. Il nous appartient à tous de renforcer notre présence auprès des décideurs.

Pour ma part, c'est l'engagement syndical au sein d'ECF qui m'a conduite à prendre conscience de ces enjeux. C'est ainsi que j'ai choisi de devenir administrateur et trésorière d'AGEFOS Aquitaine, et plus récemment j'ai été élue membre de la Chambre de Commerce de Bordeaux ainsi que de la Chambre de Commerce Régionale Aquitaine.

Un regret cependant : au sein de la Chambre de commerce, il y a seulement 10% de femmes !

Il est de bon ton de dire que nous devons préserver notre vie de famille et concilier nos emplois du temps. C'est une évidence. Mais il ne faut pas non plus nier que si nous avons fait le choix de la profession libérale, c'est parce que nous aimons décider par nous-mêmes et être dans l'action.

Tout est une question d'organisation et de gestion des priorités, et de ce côté-là, les femmes sont plutôt douées... Plus sérieusement, les temps ont changé et nos clients comprennent très bien que nous ne sommes pas disponibles tous les soirs jusqu'à 21 heures. Sauf exception, je pars au plus tard à 19 heures du bureau, mes clients le savent et s'ils m'appellent à 20 heures, ils ne sont pas surpris d'entendre des voix d'enfants... Je crois même que cela contribue à nous rapprocher de nos clients car finalement nous sommes pareils : des chefs d'entreprise qui menons de front nos vies professionnelles et familiales. ●

**Un regret cependant :
au sein de la Chambre
de commerce,
il y a seulement 10%
de femmes**

Les présidentes de syndicats régionaux



Par **Nathalie Gorry**
Présidente d'ECF Poitiers

Après un bref séjour à Rennes, Nathalie s'installe dans le Poitou-Charentes, une région où l'abbatiale de Saint-Savin côtoie l'innovation technologique du Futuroscope, entre océan, marais, rivières et forêts.

Une scolarité sans problème amène Nathalie à entrevoir une carrière dans l'éducation nationale, mais une divergence de vues entre les mathématiques et Nathalie en décidera autrement. Elle continuera dans les chiffres mais dans une matière plus concrète : la comptabilité. Le déclic s'opère après un mois de dialogue passionné entre débit et crédit. Une grande histoire d'amour est née qui ne se démentira jamais : la technique comptable et Nathalie, c'est pour la vie.

Au concours d'entrée en MSTCF, qui suit son DUT GEA, elle est interrogée par deux experts-comptables dont l'un jouera un rôle important dans sa vie professionnelle, comme les deux années qui suivront. Nathalie :

- rencontre de nombreux confrères enseignants,
- effectue plusieurs stages en cabinets d'expertise comptable,
- organise avec plusieurs étudiantes une conférence sur le thème « L'évolution des missions de l'expert-comptable face aux besoins des entreprises », expérience très enrichissante qui la convainc définitivement d'embrasser la Profession.

Cette nouvelle passion se développe en parallèle d'une autre : l'équitation, que Nathalie pratique déjà depuis une dizaine d'années. Puis c'est la rencontre avec François, futur expert-comptable, en novembre 1992 alors qu'elle passe les deux dernières UV du DESCF et avec un cheval, Bel Espoir du Guet, qu'elle gardera quinze ans. Trois ans plus tard, François et Nathalie se disent oui dans les chiffres comme dans la vie. Le concours complet peut commencer.

Nathalie entre dans la profession par le stage réglementaire au sein d'un beau cabinet régional. L'attestation de fin de stage en poche, elle tente l'aventure en entreprise durant un an et demi, mais le cabinet lui manque. C'est donc avec plaisir qu'elle intègre à nouveau un cabinet régional et en profite pour passer les épreuves du DEC. Mais quel sujet de mémoire choisir ? Fidèle à elle-même et mariant ses passions, c'est tout naturellement que Nathalie choisit de traiter « La TVA et le monde du cheval vivant ».

L'année 1999 est un tournant : obtention du DEC, achat d'une maison, association avec Pierre-Antoine Régnié. Puis son chemin croise celui de membres de l'ANECS et du CJEC. Ces derniers font appel à Nathalie pour créer une section régionale en Poitou-Charentes-Vendée. C'est chose faite le 1er février 2000, en présence des présidents des deux institutions et des deux syndicats.

En 2001, Nathalie participe activement à l'organisation des universités d'été (futures Estivales) de l'ANECS et du CJEC au Futuroscope de Poitiers. Dans la même période, elle accepte de devenir contrôleur de stage adjoint. Et alors que sa fille Alexandra a juste un mois, Nathalie est élue en septembre 2002 présidente nationale du CJEC pour deux ans.

Après quatre ans et demi de dévouement pour le CJEC, elle se réinvestit dans le développement de son cabinet et donne naissance à Nicolas.

En 2008, elle observe avec une attention particulière les campagnes électorales à l'Ordre et à la Compagnie, et c'est donc avec enthousiasme qu'elle répond favorablement à la demande d'Agnès Bricard, rencontrée six ans plus tôt à La Rochelle, de figurer sur la liste d'ECF pour le CSO. Simultanément, Philippe Arraou, qu'elle côtoie depuis cinq ans, lui propose de rentrer dans la Délégation patronale ECF. Nathalie intègre également l'équipe des contrôleurs qualité dans sa région.

Une nouvelle aventure passionnante commence : l'investissement syndical au sein d'ECF, riche de rencontres, de travail et de convivialité. En mars 2009, elle est élue présidente du syndicat ECF Poitiers, puis en décembre assesseur du Bureau de la Fédération ECF.

Le portrait de Nathalie ne serait pas complet sans mentionner son engagement pour la promotion des femmes dans la profession. Alors que l'une d'entre elles en prend, enfin, les rennes, cela fait un an qu'elle participe aux travaux de la Commission Femmes du CSO, et quelques mois qu'elle a adhéré, tout naturellement, à l'Association des Femmes diplômées d'expertise comptable Administrateurs, créée par Agnès Bricard au mois de novembre 2010.

Nathalie exerce en libéral, au sein de son propre cabinet, créé suite à un rachat de clientèle le 1^{er} mars 2010.

Exode des diplômées vers les entreprises : qu'attendons-nous pour agir ?



Par Marie-Pierre Holtzmann

Aujourd'hui 21 % des experts-comptables sont des femmes, alors qu'elles représentent 46 % des stagiaires.

La profession devrait donc se féminiser rapidement. Cela n'est pas évident, le stage terminé, diplôme obtenu, 71 % des femmes quittent le cabinet pour aller en entreprise.

Ainsi, nous formons pour le bénéfice d'autres professions que la nôtre.

Nous devons réfléchir aux causes de cette situation, qui aujourd'hui certes concerne les femmes mais peut également s'étendre aux hommes.

En janvier 2009, j'ai interrogé les femmes récemment titulaires du DEC non inscrites au tableau de l'Ordre de Paris IDF, ainsi que celles qui ont abandonné le cursus en cours de stage. Des réponses obtenues, il ressort que ces femmes avaient considéré que leur vie familiale était inconciliable avec le travail en cabinet. Mais elles étaient nombreuses à souhaiter revenir travailler en libéral dès que leurs enfants auraient grandi, démontrant ainsi leur attachement à notre profession. Nous ne constatons malheureusement que peu de retours, et le plus souvent en fin de carrière.

En entreprise, la plupart travaillent autant qu'en cabinet, mais n'ont pas de déplacements. Elles considèrent ceux-ci comme réellement insupportables, incompatibles avec l'organisation à mettre en place lorsque l'on a de jeunes enfants.

Les femmes me paraissent accepter les nécessités d'un temps de travail important lorsque celui-ci est ponctuel et prévisible.

Le récent sondage de l'ANECS sur le temps de travail ne va pas améliorer l'attractivité de la profession, les stagiaires annonçant des temps de travail hebdomadaires réguliers, déplacements inclus, de 46 à 48H. Il n'est malheureusement pas précisé que ces horaires incluent les temps de formation. Il s'agit de réponses spontanées à un questionnement téléphonique, qui nous interpellent sur les temps de travail dans nos cabinets. Je ne peux que recommander aux maîtres de stage, de commenter avec leurs stagiaires ce sondage, afin de démontrer que celui-ci ne correspond pas à la réalité de leur cabinet.

En engageant une réflexion sur l'organisation des déplacements professionnels, et l'utilisation des nouvelles technologies afin de travailler à l'extérieur du cabinet, il semble possible de conserver dans nos cabinets, ces jeunes diplômées.

Il convient également, dans la mesure où cela n'a pas été déjà fait, de mettre en place une gestion sociale de la maternité en permettant par exemple des assouplissements d'horaires à la future mère. La profession pourrait aussi par exemple souscrire un contrat de prévoyance prévoyant le maintien de salaire femmes dont les rémunérations excèdent le plafond de la sécurité sociale, comme cela existe dans d'autres conventions collectives. Les bénéficiaires ne sont pas nombreuses, le coût mutualisé ne devrait pas être important pour nos cabinets. Étudions le !

Ces mesures complétées par l'utilisation du crédit d'impôt « famille » qui permet de mettre en place à moindre coût des gardes d'enfants sécurisées, devraient permettre de modifier l'attitude des jeunes femmes experts-comptables salariées envers la profession.

Pour celles qui aspireraient à s'installer en libéral mais hésitent et finalement vont en entreprises, nous pouvons confraternellement, par notre syndicat, leur présenter des consoeurs qui peuvent les informer et les soutenir.

Nous cherchons à développer le nombre d'experts-comptables afin de consolider la place de la profession dans l'économie. Nous avons, en arrêtant la fuite de nos jeunes diplômées, la possibilité d'intégrer PLUS DE 200 jeunes experts par an. Alors qu'attendons-nous pour agir ?

En engageant une réflexion sur l'organisation des déplacements professionnels, et l'utilisation des nouvelles technologies afin de travailler à l'extérieur du cabinet, il semble possible de conserver dans nos cabinets, ces jeunes diplômées.

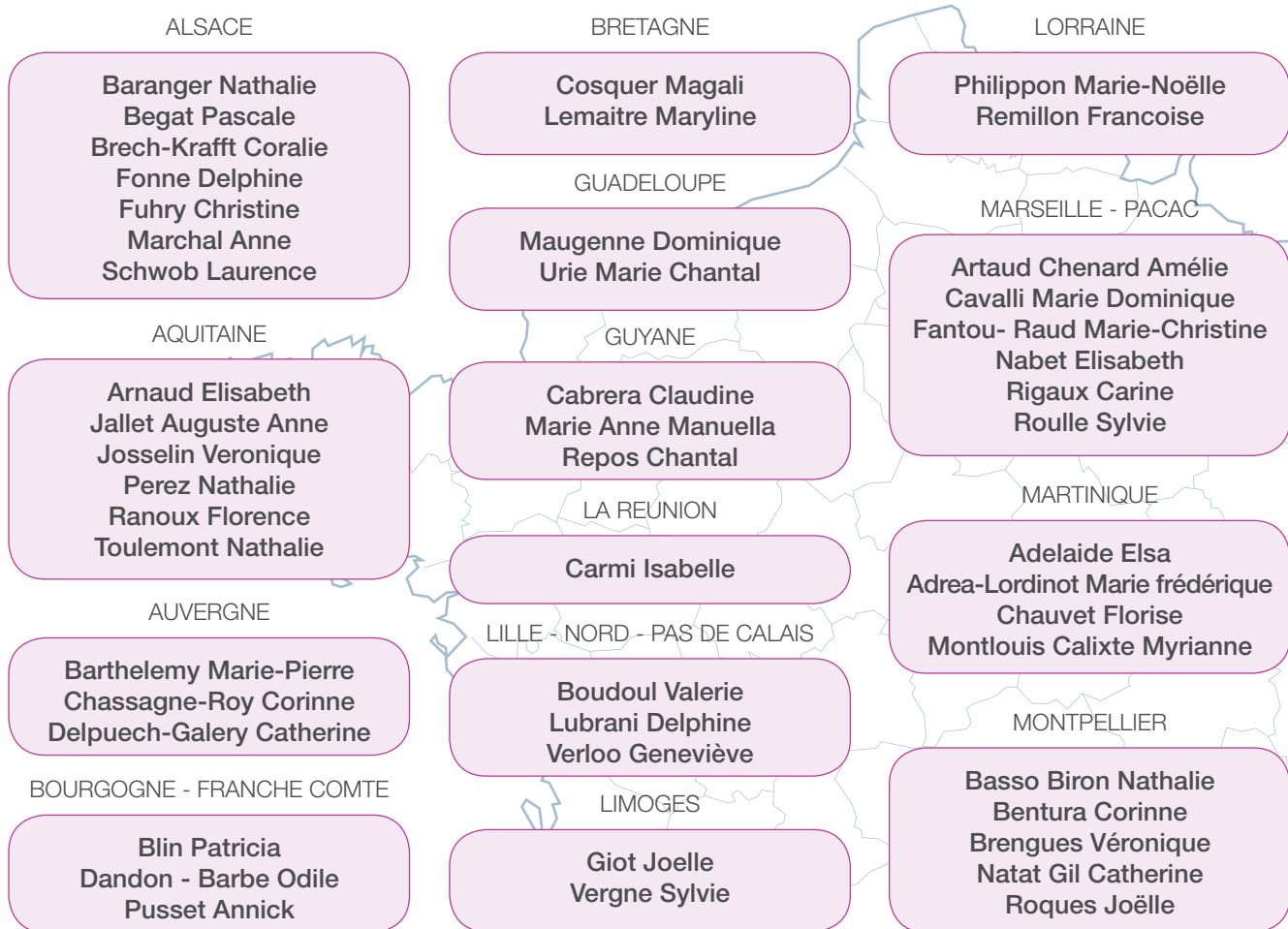
Les élues à l'Ordre des experts-comptables (CSO-CRO)

Toutes tendances syndicales confondues, Ouverture tient à rendre ici un hommage appuyé à nos représentantes dans les institutions ordinales. Les données qui suivent démontrent à quel point la gouvernance de notre institution s'est féminisée, car si les femmes ne représentent aujourd'hui que 19,4 % de la population des experts-comptables, et si elles sont encore peu nombreuses à siéger au Conseil supérieur (11 sur un total de 66 élus), 7 régions ordinales parmi les plus importantes sont dirigées aujourd'hui par des femmes sur un total de 22 régions, et pour la première fois dans l'histoire de la profession, une femme est à la tête du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables.

Les élues du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables.

	Fonction	Ville
Zohra Abderrahmane	membre du CSOEC	Lyon
Colette Beccaria	membre du CSOEC	Lyon
Françoise Berthon	présidente de Région Paris/Ile-de-France	St Maur des Fossés
Agnès Bricard	présidente du CSOEC	Paris
Nicole Calvinhac	présidente de Région Toulouse Midi-Pyrénées	Toulouse
Christiane Company	présidente de Région Marseille PACAC	Marseille
Corinne De Severac	présidente de Région Martinique	Fort de France
Catherine Dumont	présidente de Région Montpellier	Montpellier
Frédérique Goigoux	présidente de Région Auvergne	Moulins
Joëlle Lasry	membre du CSOEC	Paris
Isabelle Siaux	présidente de Région Lyon Rhône-Alpes	Lyon

76 femmes sont également élues des Conseils régionaux et œuvrent quotidiennement au service de notre profession.



ORLEANS

Prieur Fabienne
Serval Florence

PAYS DE LOIRE

Bellamy Sophie
Le Picart Ildiko
Mousset Jacqueline

ROUEN - NORMANDIE

Gardembas Ghislaine
Lanceart Sophie
Le Lostec Annie

PARIS - ILE DE FRANCE

Denos-Darras Florence
Favret Véronique
Hanser Catherine
Hauducoeur Florence
Holtzmann Marie-Pierre
Louchene Nora
Mifetou Chantal
Thibout Elisabeth

PICARDIE - ARDENNES

De Logiviere Veronique
Leclercq Christine
Pivot Anne-Sophie
Roger Delphine

TOULOUSE - MIDI PYRENEES

Bonnefont-Correia Muriel
Charlas Béatrice
Moissaing Chantal
Sanchez Bonnans Brigitte

POITOU - CHARENTES - VENDEE

Chaumet Christiane
Gandouin Marie-Pascale
Meignan Brigitte

Les élues dans les Compagnies des commissaires aux comptes

85 de nos concœurs sont élues dans les 33 Compagnies régionales, et 4 d'entre elles en assument la présidence.

AGEN

Tarrit Véronique
Vigier Nathalie

BOURGES

Crevan Catherine

DOUAI

Querret Charlotte
Sauvage Catherine

AIX-EN-PROVENCE - BASTIA

Albertini Véronique
Delaye-Conti Jocelyne
Ruiz Anne-Laure
Taramazzo Pascale
Weizman Colette

CAEN

Louwagie Véronique
Lavalley Catherine

FORT DE FRANCE

Confiant Monique

AMIENS

Roger Sabine

CHAMBERY

Kasso Carole
Mermillot Dupoizat Marie
Tschanz Brigitte

GRENOBLE

Paccoud Martine
Pillet-Blanchard Corinne
Saroul Nadine

ANGERS

Scoupe Florence

COLMAR

Meschberger-Cherrier Carole
Fady Christine
Montouliou Sophie
Senelis Carole

LIMOGES

Mathe Anne-Marie
Naves-Lauby Marie-Pierre

BASSE TERRE

Karam Katherine

LYON

Chabert Martine
Raboisson-Croppi Laurence
Van An Nguyen Marie-Laure

BORDEAUX

Lenoir Quitterie
Malicet Nathalie
Marin Anne-Cécile
Scappaticci Valérie

DIJON

Lambey Brigitte
Fanjais Isabelle

METZ

Premaor Anne-Laure
Rauscher Isabelle
Demesse Sandrine
Toussaint Michèle

MONTPELLIER

Mahoudeaux Maryvonne
Lozano-Pugliese Laury
Llense-Coille Sophie

NANCY

Frère Anne-Christine
Rappin Hélène

NÎMES

Senez Coralie
Fostyk Pascaline
Bellagamba Maryse
Beziat Aude
Dideron Planes Anne

NOUMEA

Sorrentino Isabelle

ORLEANS

Bonnet Nathalie
Paradis Hélène
Collet Caroline
Delamette Agnès

PARIS

Lanty Christine
Benoist d'Etiveaud Juliette
Darde Pavard Sophie
Geminien Florence
Ngo Bich Vân

PAU

Louveau Sophie
Harriet Rosie
Jouret Muriel
Luquet-Theux Geneviève
Minvielle Catherine

POITIERS

Janet Christine
Gaschet Christelle

REIMS

Bouzy Evelyne
Bourdalle Lauga Régine

RENNES

Blin Géraldine
Jestin Béatrice

RIOM

Cognet Isabelle
Besson Corinne

ROUEN

Braun Eve
Martini Florence
Laviale Rollin Cécile

ST DENIS DE LA REUNION

Ative Jocelyne
Sevamy Gopaulen Solange

TOULOUSE

Colombini Marie-Laurence
Castel Stéphanie
Saint-Guirons Catherine

VERSAILLES

Bobet Francine
Nourry Claire
Spiri Françoise

Les consœurs élues ou actives dans les autres organisations professionnelles

Au premier rang de ces organisations, on trouve tout naturellement nos syndicats professionnels, et l'hommage que souhaite rendre notre revue à celles qui œuvrent bénévolement le plus souvent dans l'ombre s'adresse en premier lieu à nos élues dans les instances nationales et régionales de notre syndicat, au rang desquelles on retrouvera Françoise Berthon et Nathalie Gorry, mais aussi **Juliette Benoist d'Etiveaud**, qui occupe la fonction au combien nécessaire de trésorière de notre syndicat, ainsi que **Michèle Bes** et **Catherine Hanser**. Qu'il nous soit pardonné de ne pouvoir toutes les citer ici, elles sont dans nos pensées à défaut d'être sur ce papier.

Ouverture porterait mal son nom sans l'évocation de l'implication de nos consœurs au sein de l'IFEC, au premier rang desquelles on citera Françoise Saves, mais également Anne-Christine Frère, Marie-Claude Mignon et Catherine Sabouret, toutes membres du bureau national de ce syndicat, ainsi que les présidentes et les élues des sections régionales.

Les organisations professionnelles connexes ou liées à notre profession sont nombreuses, et même si tous les inventaires ont leurs faiblesses, on ne peut clôturer ce dossier spécial sans rendre un hommage appuyé à l'action remarquable de certaines

de nos consœurs au rang desquelles **Régine Colas**, Présidente de la conférence des ARAPL, **Michèle Rahier**, Présidente de l'ARAPL Ile de France, Isabelle Dusart, membre du conseil d'administration d'INFORES toujours disponible pour les confrères en difficultés, Marie-Laure Parthenay, qui a la lourde tâche d'assurer régulièrement la parution d'une revue dédiée à la profession, et tant d'autres qu'il serait impossible d'énumérer ici sans risquer d'omission.

Enfin, Ouverture tient à rendre un hommage appuyé à toutes les consœurs qui animent les différentes commissions techniques des conseils régionaux, du conseil supérieur, des compagnies régionales et de la compagnie nationale pour le plus grand bénéfice de nos deux professions, ainsi qu'à toutes celles qui s'investissent à différents niveaux dès le début de leur vie professionnelle dans le CJEC, avec une pensée particulière pour nos futures consœurs de l'ANECS présidée par **Sarah Pottier** ainsi que les permanentes salariées de nos institutions, clubs, associations ou de nos syndicats professionnels, sans qui notre vie serait bien compliquée.



Sarah Pottier
Présidente de l'ANECS

Merci à vous Mesdames.



Prospective

○ La crise vue du Parlement européen : bien plus qu'une crise financière.



A lors que la Chancelière Merkel vient de présenter son « Pacte pour la compétitivité », il faut souligner trois points :

1. la crise que nous traversons est bien plus qu'une crise financière. Elle tient aux défauts de conception de l'Union économique et monétaire (UEM) qui s'est contentée jusque là d'une faible coordination des politiques économiques, peu efficace et peu démocratique.

2. la réforme en cours, tout comme les récentes propositions de la Chancelière allemande, contient des éléments positifs. Néanmoins, ces deux chantiers laissent largement de côté la question centrale de la légitimation démocratique.

3. l'Europe est aujourd'hui à la croisée des chemins, et l'Allemagne et la France, sans qu'aucune réforme d'envergure ne pourra aboutir, ont une responsabilité particulière à assumer.

I / La crise actuelle est beaucoup plus qu'une crise financière

La crise financière qui a frappé les Etats-Unis en 2007, a pris un caractère

systémique courant 2008, entraînant de graves conséquences économiques et sociales, particulièrement pour l'Union européenne dont l'existence même a été menacée. Le caractère inachevé de l'UE ne la mettait pas en mesure de réagir de manière aussi efficace que la Chine ou les Etats-Unis, dotés de structures fédérales fortes. La crise financière a ainsi mis en lumière quatre faiblesses majeures.

1) Les gouvernements n'ont pas été à la hauteur des exigences européennes.

Lors de la création de l'euro, en 1992, il a été décidé de laisser la responsabilité de la politique économique aux Etats membres. Ceux-ci s'engageaient toutefois à contrôler de manière rigoureuse leur dette et leur déficit publics. Contrairement à ces engagements, certains Etats ont maintenu le niveau de vie de leurs populations par la dette au lieu de procéder aux réformes devenues indispensables. Alors que l'émergence de nouvelles puissances, comme la Chine ou le Brésil, et le vieillissement de la population européenne ont exercé des pressions sur la productivité en Europe, certains gouvernements ont cru pouvoir ignorer les avertissements de la Commission européenne (CE) et de la Banque centrale européenne (BCE). Par

leur comportement, ces pays ont entamé la solidarité européenne. En 2003, la France et l'Allemagne elles-mêmes ont cherché à échapper à leurs obligations, minant ainsi la crédibilité du pacte de stabilité et de croissance.

2) Le contrôle des dépenses publiques s'est avéré insuffisant.

En 1997 l'UE s'était dotée de critères de contrôle de la dette et des déficits publics. Elèves modèles de la zone euro sur cette base, l'Irlande et l'Espagne se désintéressaient dans le même temps des conséquences de la dette privée qui nourrissait pourtant la spéculation immobilière et un endettement excessif des ménages. La macroéconomie ne se réduit pas au contrôle des finances publiques !

De nombreux économistes et de bons connaisseurs des marchés, comme Georges Soros, ont insisté à maintes reprises sur ce point, en soulignant que les asymétries dans la zone euro risquaient de continuer à croître si celle-ci ne se dotait pas d'instruments de convergence adéquats.

Dans le même temps, la supervision du secteur bancaire est demeurée nationale alors même que les marchés financiers se développaient par delà les frontières. Ceux-ci n'ont pas sanctionné non plus les entorses à la discipline mise en place. En principe, les pays dispendieux auraient dû bénéficier de crédits plus onéreux que les Etats bien gérés. Mais l'effet dissuasif ne s'est pas produit, les « spreads » restant très restreints dans les années qui ont suivi l'introduction de l'euro. Les marchés n'ont recommencé à apprécier la situation individuelle de chaque Etat de la zone euro que fort tard et non sans brutalité.

Sylvie Goulard
Députée européenne



3) La crise a créé une tension entre la règle de droit et la capacité d'action.

Après la deuxième guerre mondiale, la Communauté européenne a été fondée sur le droit, car c'était la condition de la réconciliation et de la coopération. Dans l'UEM, la même logique a prévalu : le pouvoir discrétionnaire des autorités européennes (la BCE exceptée) a été volontairement limité. Ce pilotage par la règle a pu fonctionner par « beau temps ». En revanche, dès que la crise a éclaté, la complexité de nos procédures et les obstacles mis à une réaction rapide ont entravé l'action. Alors même que la crise a commencé aux Etats-Unis et que c'est de l'autre côté de l'Atlantique que se trouve un niveau de dette préoccupant, c'est l'UE qui a été perçue comme faible en raison de son incapacité d'action rapide.

4) Les liens entre les membres de la zone euro sont trop distendus.

Dix ans après l'introduction de l'euro, il est encore compliqué et onéreux de faire des virements d'un Etat membre à l'autre. Nous utilisons la même monnaie mais vivons encore sur des planètes distinctes. La crise a subitement fait apparaître une exigence de solidarité qui n'avait jamais été perçue comme telle. Il n'est donc pas étonnant que les décisions nécessaires aient été difficiles à prendre, vu le faible sentiment d'appartenance à un ensemble commun.

Puisque la survie de l'euro - voire de l'UE - était en jeu, nous pouvons nous réjouir que les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que les ministres des finances aient finalement pris des mesures certes tardives mais courageuses. En sauvant la Grèce en mai 2010, ils ont sauvé l'euro. L'appui de l'Allemagne a été décisif pour la création du fonds de 750 milliards d'euros avec le FMI. La réaction des autorités allemandes, dans un contexte intérieur très délicat, mérite d'être saluée.

Au terme de ce bilan fondé sur des faits concrets, il est clair que nos difficultés ne sont pas entièrement « de la faute à l'Europe » ! Jacques Delors disait récemment au Sénat français « *ne faisons pas porter à l'euro le poids de nos insuffisances* ». Il ne s'agit pas ici de montrer du doigt des coupables ou d'ouvrir des querelles entre institutions. Mais il importe d'identifier exactement les carences pour vérifier si nous nous lançons dans une réforme appropriée.

II/ La réforme en cours contient des éléments positifs. Néanmoins, la question centrale de la légitimation démocratique est laissée de côté.

Fin septembre 2010, la Commission a proposé un « paquet » législatif de six textes en vue d'améliorer la « gouvernance » de l'UEM. Grâce au traité de Lisbonne, ce paquet ne pourra être adopté que si le Conseil des ministres des finances et le Parlement européen s'accordent sur une version identique de ce « paquet ». Il s'agit là de la procédure de co-décision. Ce « paquet » tire les leçons des premières années de l'euro et de la crise. Il comporte des propositions intéressantes.

- La coopération accrue des Etats-membres pourrait permettre de mieux faire participer les Parlements nationaux aux objectifs conjoints. Déjà, sous la pression des événements, le gouvernement grec de M. Papandreou a lancé des réformes d'une ampleur inimaginable il y a encore un an. En France et en Italie, des économies sont sérieusement engagées. L'Espagne réforme son secteur bancaire.

Dès que la crise a éclaté, la complexité de nos procédures et les obstacles mis à une réaction rapide ont entravé l'action.

- Une certaine « automaticité » des sanctions devrait renforcer la crédibilité du pacte de stabilité et de croissance. La discipline est absolument nécessaire, notamment vis-à-vis des générations futures.

- Surtout, un nouveau contrôle des déséquilibres macro-économiques est envisagé, qui englobe la surveillance des déficits et des surplus.

La réflexion européenne dépasse donc le contrôle des finances publiques et admet que la conduite d'une zone euro, plus large et plus hétérogène que les Etats-Unis, requiert davantage que deux critères et une gestion de bon père de famille. Dans ce cadre, il est important que ces sujets soient débattus en public. Grâce au Parlement européen, nous sortons du huis clos cher au Conseil des ministres. En outre, toutes les tendances politiques au sein du Parlement européen sont associées au débat, contrairement au Conseil des ministres où seuls sont représentés les partis politiques actuellement au pouvoir dans les Etats-membres. L'implication des oppositions permet d'espérer une acceptation accrue des règles. ○○○



Au Parlement européen, six rapporteurs (auxquels j'ai l'honneur d'appartenir) ont été désignés pour travailler sur le sujet, et font aussi des propositions. J'ai ainsi abordé volontairement dans mon rapport la question controversée des « Euro-obligations » : créer un marché obligataire, liquide, de taille globale ; éviter que la BCE ne soit contrainte de jouer le rôle de « *bad bank* » ; combiner des sanctions et des incitations à respecter les règles. Des solutions existent et la question relève en tout cas du débat parlementaire, sans tabou.

Le Conseil des ministres, de son côté, a fait connaître ses orientations. L'automatisme des sanctions n'y fait pas l'unanimité. Et la tendance est plutôt à la dilution du paquet de la Commission même si, sur certains points, des propositions intéressantes sont aussi faites (par exemple, la possibilité d'envoyer sur le terrain, si nécessaire, des missions d'autorités européennes – BCE et Commission – comme le fait le FMI).

A ce stade, il est difficile de dire ce qui sortira de la co-décision, notamment depuis que Mme Merkel a proposé son « Pacte pour la compétitivité » qui contient deux éléments extrêmement positifs :

- la Chancelière accepte ce qu'elle avait refusé jusqu'à ce jour : que la zone euro à 17 a besoin d'une coopération accrue ;
- elle reconnaît aussi le besoin d'une convergence macro-économique accrue et mentionne notamment le renforcement de la mobilité transfrontalière, le rapprochement des âges de départ à la retraite, une certaine harmonisation de la base de l'impôt sur les sociétés ou encore l'introduction d'un critère minimal d'investissement dans la recherche et la formation.

Une conduite plus étroitement coordonnée de la zone euro est souhaitable, tout comme une convergence accrue des politiques économiques nationales. Toutefois l'âge de départ à la retraite, les impôts ou les réformes constitutionnelles sont des thèmes sensibles. Pour réussir à avancer ensemble dans ces matières, la coordination pourrait bien ne pas suffire :

1. Pour des raisons d'efficacité.

Qui peut croire que des ministres contrôleront étroitement leurs collègues quand ceux-ci sont à la fois les dirigeants des pays voisins et parfois même leurs clients ? Combien de sous-marins l'Allemagne ou la France ont-elles vendu à la Grèce avant de lui reprocher de se surendetter ? Dominique Strauss-Kahn a souligné, en qualité de Directeur Général du FMI, que l'UE avait besoin d'un agenda piloté de manière centrale, avec des politiques communes et un budget digne de ce nom. Il a raison. Dans les dernières années, le Conseil a privilégié la subsidiarité et favorisé la « coordination ouverte ». Les résultats sont décevants.

Tommaso Padoa-Schioppa, l'un des pères de l'euro qui nous a hélas quittés récemment, avait poussé l'analyse plus avant. Il considérait que la gouvernance de l'euro souffrait d'une faiblesse majeure parce que « le pouvoir de coordination est justement dans les mains de ceux qui devraient lui être soumis ». Celui qui agit ne peut pas en même temps être celui qui contrôle ; telle est la règle de la séparation des pouvoirs. Dans cette confusion des rôles réside le talon d'Achille des réformes qui nous sont proposées.

2. Pour des raisons de démocratie.

C'est au niveau européen que le contrôle démocratique est indispensable. Il n'est malheureusement pas proposé. Là où les contrôles existent, au niveau national, ils ne peuvent pas être entièrement efficaces. Aucun Parlement national n'est en mesure de contrôler les lacunes de l'action d'un autre Etat ou du Conseil dans son ensemble.

Il est vrai que la zone euro n'a pas son propre Parlement et que la question de la légitimation démocratique de la zone euro est en conséquence très difficile. Mais ouvrir davantage le pouvoir de contrôle du Parlement européen pourrait déjà aider à tirer le meilleur parti de la réforme en cours. Les rapporteurs du Parlement européen proposent, entre autres, d'instituer une phase publique

dans la surveillance de la zone euro. Si la Commission décelait une tendance préoccupante, le Commissaire pourrait ainsi venir présenter son analyse en public. Le Ministre des finances du pays concerné, accompagné par le président du Conseil, pourrait lui répondre. La transparence pourrait aider à rendre la coordination plus efficace et à accroître la légitimité des décisions prises dans l'intérêt général.

Depuis des années, des Français de tous bords réclament un « gouvernement économique ». Le mot a été repris par la Chancelière et le ministre des finances Schäuble mais personne ne le définit, ni ne précise à qui ce « gouvernement » rendrait des comptes, ce qui est une exigence démocratique minimale. Il n'est pas permis d'appeler « gouvernement » une coordination laborieuse et inefficace à 17. Et que le Conseil européen ou l'Eurogroupe prenne les décisions les plus importantes de la politique économique et sociale, sans contrôle parlementaire au niveau européen, ni débat public par delà les frontières, voilà qui ne correspond pas aux exigences de notre temps.

C'est pourquoi une réforme plus poussée de l'UEM, voire une nouvelle construction de l'UE, est nécessaire. Non pas pour des motifs idéalistes mais parce que nous avons pu constater, de manière concrète, les limites de la coordination. Nous sommes confrontés à une décision historique, et c'est de l'Allemagne et de la France que tout dépendra.

III/ L'Europe, à la croisée des chemins

A Bruges en novembre dernier, Mme Merkel a tenu un discours (largement passé inaperçu en France) où elle plaide pour une « méthode de l'Union » qui donne le rôle central au Conseil. Alors que c'est la France qui cultive d'habitude une certaine ambiguïté vis-à-vis de l'Europe communautaire, s'opère aujourd'hui un étrange rapprochement franco-allemand, qui peut apporter une réponse aux questions suivantes : voulons-nous une UE en mesure d'agir ou nous



Malgré des années difficiles, l'Allemagne a des résultats économiques remarquables. C'est une démocratie solide et un pays qui possède une expérience concrète du fédéralisme. De ce point de vue, les Français ont beaucoup à apprendre des Allemands. Et les Allemands pourraient peut-être aussi admettre, au contact des Français, la nécessité de penser parfois de manière plus globale et centralisée.

Puissent nos hommes et femmes politiques comprendre combien l'Europe gagne en respectabilité quand les vertus franco-allemandes sont mises au service du projet européen. Mais, de préférence, dans la meilleure tradition communautaire, plutôt qu'en se lançant dans des aventures intergouvernementales hasardeuses.

Naturellement, ces « Etats-Unis d'Europe » ne se feront pas en un jour. Mais notre responsabilité est de montrer de nouveau le but à poursuivre, sans ambiguïté.

Les pères fondateurs de la CEE avaient en vue une union politique. Les pères fondateurs de l'euro avaient en vue une union politique. La crise a apporté la preuve concrète que l'UE actuelle est dans une position vulnérable. Sans doute est-ce là la mission difficile mais passionnante de notre génération. ●

contentons-nous d'une « société des nations » paralysée ? Les 60 dernières années sont-elles une parenthèse de l'Histoire ou croyons-nous ensemble que l'organisation supranationale de l'Europe peut servir de modèle dans la mondialisation, et mérite donc d'être défendue et perfectionnée ?

Dans l'intérêt de la France, de l'Allemagne et de l'UE, nous devons cultiver le précieux héritage qu'est la méthode communautaire. Avec cette méthode de travail, un organe indépendant – la Commission européenne –, est placé au centre du jeu pour défendre l'intérêt général, en coopération avec les Etats membres. Aucun « grand » pays ne peut imposer sa volonté, ni aucun « petit » bloquer la machine. Le Parlement européen, lui, à côté des parlements nationaux, assure la légitimation démocratique.

Outre la préservation de cette méthode, pourquoi notre organisation politique ne pourrait-elle pas prendre d'autres formes que les Etats-Nations que nous connaissons à ce jour ? Ceux-ci sont déjà aux prises avec une mondialisation qui relativise considérablement la souveraineté nationale. Il ne saurait être question de « principe d'éternité » dans les œuvres humaines. Déjà en

1966, Paul Henri Spaak écrivait fort justement : « Les nations telles qu'elles existent aujourd'hui se sont lentement formées. Elles sont le produit d'une longue évolution. Au nom de quoi peut-on prétendre que, dans leur état actuel, elles ont atteint leur état définitif ? Quelle est donc la loi qui leur interdirait de se fédérer d'abord et de s'intégrer ensuite ?

Qui peut croire que telles qu'elles existent, elles vont se perpétuer à travers toutes les transformations du monde et que les incroyables progrès techniques vont laisser immuables les sociétés humaines telles qu'elles se sont un moment fixées au travers des temps ? »

Les réformes nécessaires seront plus faciles à mener si nous partons d'un bon point de départ : dans la zone euro notre souveraineté est déjà partagée. C'est donc au niveau européen que la légitimation démocratique est à rechercher.

Seule une entité au caractère fédéral pourra concilier puissance et démocratie, efficacité et respect de la diversité des Etats, cultures, langues et identités qui la composent. Ces « Etats-Unis d'Europe », proposés jadis par Victor Hugo, seront nécessaires pour avoir de l'influence aux côtés des Etats-Unis, de la Chine, du Brésil ou de l'Inde.



www.interfimo.fr

Bienvenue dans votre univers financier et professionnel !

Interfimo - Financier des p... | http://www.interfimo.fr | Interfimo - Financier des professions libérales

Accueil | Actualités | Vos besoins | Nos solutions | Qui sommes nous | Nos partenaires | Contactez-nous

Professions libérales
Protéger son activité et ses proches

Ses responsabilités professionnelles et familiales contraignent le professionnel libéral à une analyse approfondie et personnalisée de ses assurances et de sa couverture sociale. Une retraite judicieusement...
En savoir plus

40 ans au service des professions libérales
Crée en 1969 par les syndicats et les institutions, les professions libérales est aujourd'hui le premier organisme financier (...)

EXTRAFIMO
votre espace d'informations personnalisées

Flash infos :
Un projet professionnel ? **Demandez votre financement EN LIGNE**

Confidentiel et stratégique : SEL-SPFPL, la nouvelle donne introduite par la loi LME

<p>Comprendre les enjeux respectifs des trois modalités d'installation</p> <p>CRÉER, REPRENDRE, S'ASSOCIER</p>	<p>Choisir les meilleures options financières et fiscales</p> <p>SE DÉVELOPPER</p>	<p>Exploiter les opportunités patrimoniales d'une carrière libérale</p> <p>ORGANISER SON PATRIMOINE ET SA RETRAITE</p>	<p>Mesurer et prévenir les risques de l'exercice libéral</p> <p>PROTÉGER SON ACTIVITÉ ET SES PROCHES</p>
---	---	---	---

Actualité Flux RSS

- Nouvelle étude en ligne sur les prix des cabinets d'expertise comptable. Etude téléchargeable depuis la page d'accueil de notre site internet
- Avis du CCRAD sur les opérations de « venir à soi-même »
- La publication au Bulletin officiel des impôts du 12 janvier de plusieurs avis du
- Hôpital, patients, santé, territoires et la démographie
- La loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) doit permettre la mise au point de mesures destinées à lutter contre les déserts médicaux.
- Evolution de la fiscalité des plus values intéressant la mobilité des

Outils Pratiques

- Simulation crédit constant
- Simulation crédit dégressif
- Simulation crédit in fine
- Simulation retraite

Demande de financement en ligne

Etudes sur les prix des cabinets, laboratoires et officines

Extrafimo : votre espace d'informations personnalisées

Conseils financiers, de l'installation à la retraite

Commentaires d'experts sur l'actualité financière et fiscale

Réponses en ligne à vos préoccupations financières

Outils de simulations financières

Les informations de gestion du mois

Nous finançons les Professions Libérales depuis 40 ans : venez partager cette expérience sur Internet.



INTERFIMO

FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Interfimo - S.A à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 93 832 000€ - société financière agréée - siège social : 46 bd de la Tour-Maubourg 75343 Paris Cedex 07. Siren 702 010 513 RCS Paris inscrit sous le n° d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS - 07 027 243



Laurent BENOUDIZ
lbenoudiz@fgc.com

Fiscalité



Transmission d'entreprise : la stratégie d'apport avant cession.

Le Conseil d'Etat a rendu le 8 octobre 2010 trois arrêts¹ portant sur des stratégies d'apport avant cession. Cette technique, qui repose sur le bénéfice du sursis d'imposition de l'article 150-OB du CGI, consiste à apporter les titres d'une société soumise à l'IS dont la cession est envisagée à une deuxième société (généralement une nouvelle holding), l'apport étant rémunéré par la remise de titres de cette nouvelle entité.

Pour l'associé apporteur, la plus-value n'est ni constatée, ni calculée ; aucune imposition n'est due. Par contre, lors de la cession ultérieure des titres reçus en échange, le prix de revient fiscal sera celui des titres initialement apportés, la plus-value est donc en sursis d'imposition jusqu'à cession des titres reçus lors de l'échange.

La société holding ayant reçu l'apport procède ensuite, bien souvent dans un délai très court, à la cession des titres qu'elle vient d'inscrire à son actif, le prix de cession étant généralement voisin de celui retenu dans l'apport.

L'opération étant réalisée à la même valeur, l'entreprise bénéficiaire de l'apport des titres ne dégage aucune plus-value : le prix de cession des titres étant égal au prix de revient de ceux-ci, à savoir, la valeur d'apport.

Nombre d'observateurs considèrent qu'en procédant de la sorte, l'entrepreneur a pu céder son entreprise en éludant l'intégralité

de l'impôt de plus-value, prélèvements sociaux compris...

On comprend bien, cependant, que la situation n'est pas tout à fait identique à la cession directe des titres : le prix de cession n'est pas encaissé par l'associé initial mais par la société qui s'est intercalée dans l'opération. L'analyse des risques d'une telle stratégie montre en effet qu'il convient de ne pas oublier cette subtile distinction...

Avant de détailler les conséquences résultant de l'oubli par le contribuable de la différence entre ces deux situations, il convient de répondre à quelques questions et d'attirer l'attention sur les problématiques inhérentes à la mise en place d'une telle opération.

Depuis le 1er janvier 2000, l'impôt de plus-value est automatiquement en sursis d'imposition. Avant cette date, celui-ci était en report d'imposition, sur option (ancien article 160-1 ter du CGI). Le Comité des Abus de Droit (ex CCRAD) considère depuis son rapport du 30 mars 2006² que le bénéfice du sursis d'imposition est automatique et que l'apport n'est, en soi, pas constitutif d'un abus de droit. Pour le Comité, «celui-ci ne laisse désormais aucun autre choix au contribuable qui souhaiterait être immédiatement imposé que de procéder à une cession directe des titres, l'opération d'échange étant en effet traitée comme une opération intercalaire ne donnant pas lieu à liquidation de l'impôt sur le revenu, la plus-value d'échange étant imposée

ultérieurement, notamment lors de la cession des titres reçus en échange. Il s'ensuit que le bénéfice de ce dispositif légal n'est pas, dans les circonstances de l'espèce, constitutif d'un abus de droit.»

Le passage du report au sursis au 1er janvier 2000 entraîne également une deuxième conséquence importante pour les contribuables. En effet, une plus-value en report est une plus-value calculée et reportée chaque année par le contribuable sur sa déclaration de revenu. Celle-ci ne pourra être purgée qu'en cas de transmission à titre gratuit des titres reçus en échange de l'apport. Hors cette situation, l'impôt devra inévitablement être acquitté par le contribuable lors de la cession ultérieure des titres reçus en échange.

Les plus-values en sursis automatique depuis le 1er janvier 2000 sont traitées différemment : celles-ci ne font pas l'objet d'un calcul et aucune plus-value n'est constatée. Le contribuable aura l'obligation de calculer la plus-value imposable lors de la cession des titres reçus en échange en retenant comme prix d'acquisition le prix d'origine des titres apportés.

Dans l'hypothèse où l'article 150-OD bis (abattement d'un tiers après 5 ans de détention) ou 150-OD ter (départ à la retraite) trouve à s'appliquer, la plus-value en sursis, contrairement à celle en report, sera impactée. La transmission à titre gratuit permet également de purger la plus-value en sursis, au même titre que la plus-value en report.

Simplement en sursis lors de l'opération d'apport, la plus-value peut donc à terme être complètement purgée, soit

¹ CE 8 octobre 2010 n° 301 934 Bazire, n° 313 139 Bauchart, n° 321 361 Four.
² Rapport du CCRAD Année 2005, BOI 13 L-3-06



Fiscalité

par application des articles 150-OD bis ou ter, soit par transmission à titre gratuit des titres.

On comprend donc bien l'intérêt d'une telle stratégie désormais : pas de risque d'abus de droit lors de l'apport selon le CADF, réelle possibilité de purger complètement la plus-value en sursis à terme.

Avant de voir les limites à cette stratégie, il convient de répondre préalablement à deux questions que pose parfois l'opération d'apport avant cession : quelle société pour recevoir l'apport ? Quel traitement en cas d'écart entre la valeur d'apport et le prix de cession ?

L'opération d'apport des titres peut être réalisée auprès d'une SARL, d'une SA mais bien souvent, les choix se portent sur la SAS ou la société civile. L'intérêt, si cela en est un, d'une société civile est l'absence de nomination d'un commissaire aux apports lors de l'augmentation de capital permettant de rémunérer les titres reçus lors de l'apport. Bien évidemment, pour que le sursis d'imposition fonctionne, il convient de faire opter la société civile à l'impôt sur les sociétés.

La société holding, quelle que soit sa forme, détiendra une trésorerie largement positive après la cession des titres reçus : en pratique, le risque d'une responsabilité illimitée en tant qu'associé d'une société civile est donc purement théorique.

La société civile pourrait également déployer une activité commerciale : étant déjà imposable à l'impôt sur les sociétés, la réalisation d'opérations

commerciales par la société civile sera sans conséquences sur le plan fiscal.

Si le délai le permet, le recours à la forme juridique de la SAS permet, grâce à la nomination par le Tribunal de Commerce à la requête de la société, d'un Commissaire aux apports, de sécuriser le montage et d'obtenir une confirmation de la valeur. Les titres évalués étant

pendant destinés à être cédés très rapidement à un tiers par la société bénéficiaire des apports, on peut légitimement s'attendre à ce que le commissaire aux apports désigné fasse preuve d'une certaine vigilance...

En cas d'écart entre la valeur des titres

apportés et le prix définitif de cession de ceux-ci par la société bénéficiaire des apports, l'entreprise réalise une moins-value ou une plus-value dont le traitement dépend du délai entre l'apport et la cession.

En effet, on sait que les titres de participations sont désormais imposables au taux de 0% dès lors que ceux-ci ont été détenus pendant deux ans.

Dans l'hypothèse d'une cession rapide, l'écart éventuel entre la valeur d'apport et la valeur de cession générera une moins-value ou une plus-value à court terme, imposable au taux normal.

Le souhait de voir la valeur d'apport s'établir à un montant identique au prix de cession risque parfois de poser problème. Ce serait le cas si l'apport des titres est réalisé alors qu'un compromis est conclu entre le vendeur et l'acheteur et qu'aucune réelle condition suspensive n'est prévue...

En effet, selon le code civil (art. 1589

CC), « *La promesse de vente vaut vente, lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et sur le prix.* » Dès lors, l'administration, sans avoir besoin de mettre en œuvre la procédure lourde de l'abus de droit, pourrait redresser l'opération au motif que les titres apportés ont, en fait, été préalablement vendus et que l'apport ne portait pas sur ceux-ci mais sur le seul prix de vente... Dans cette hypothèse, l'imposition est évidemment due par le vendeur sur le prix de cession !

Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur le calendrier des opérations et d'analyser très précisément le protocole de vente lorsque l'apport a lieu postérieurement à sa signature.

Désormais, le risque majeur, confirmé par les trois arrêts du 8 octobre 2010 du Conseil d'Etat, porte sur le emploi du prix de cession par la société bénéficiaire de l'apport. Pour le Conseil d'Etat, « *le placement en report d'imposition d'une plus-value réalisée par un contribuable lors de l'apport de titres à une société qu'il contrôle et qui a été suivi de leur cession par cette société est constitutif d'un abus de droit s'il s'agit d'un montage ayant pour seule finalité de permettre au contribuable, en interposant une société, de disposer effectivement des liquidités obtenues lors de la cession de ces titres tout en restant détenteur des titres de la société reçus en échange lors de l'apport ; qu'il n'a en revanche pas ce caractère s'il ressort de l'ensemble de l'opération que cette société a, conformément à son objet, effectivement réinvesti le produit de ces cessions dans une activité économique* ».

Pas de surprise dans cette position du Conseil d'Etat : l'opération ne doit pas avoir un but exclusivement fiscal. Dès lors, s'il s'agit uniquement de contourner l'impôt de plus-value en localisant le produit de la cession dans une société civile à l'IS pour en disposer dans le

Laurent BENOUDIZ
lbenoudiz@fgec.com



cadre d'une gestion purement patrimoniale, nous sommes clairement dans une situation d'abus de droit.

Il en est différemment si l'objectif consiste à réinvestir le produit de la vente dans une activité économique : le but poursuivi ne peut plus être considéré comme exclusivement fiscal.

Plusieurs questions restent cependant en suspens. Quels sont les délais impartis pour effectuer le réinvestissement ? Dans l'affaire Bauchart, les contribuables avaient réalisés l'opération d'apport en septembre 1998. La société civile bénéficiaire de l'apport avait procédé en 1999 et en 2000 à « *diverses opérations d'acquisition de participations notamment dans deux sociétés implantées en Pologne* ». Pourtant, ce n'est qu'en décembre 2001, soit trois ans après l'apport, qu'elle a réinvesti massivement ses liquidités en acquérant deux sociétés ayant pour objet la propriété et l'exploitation d'un hôtel-restaurant situé dans le Nord. Cependant, la Cour relève que « *si cette acquisition est intervenue seulement en décembre 2001, elle avait été précédée dès le mois d'avril 2000 de plusieurs tentatives d'acquisition de divers fonds de commerce relatifs à des cafés ou à des hôtels-restaurant ; qu'au demeurant ce réinvestissement dans une activité économique du produit de la cession des actions s'est effectué dans le délai nécessaire qu'impliquait, eu égard à l'importance et à la nature de l'investissement réalisé, des prises de contacts et des démarches préalables d'autant plus requises en l'espèce que M. et Mme Bauchart jusqu'alors spécialisés dans la gestion d'un supermarché, changeaient de secteur d'activité* ».

Que doit-on entendre par la notion d'activité économique ? Pour le Comité des Abus de Droit, le doute n'est pas permis : « *le Comité a considéré que lorsque des fonds résultant d'une cession de titres ne sont pas immédiatement ou*

à bref délai réemployés dans le cadre d'un investissement professionnel, ils sont alors appréhendés ou gérés dans le cadre d'une approche purement patrimoniale ». Dans ce cas, l'administration est fondée à mettre en œuvre la procédure d'abus de droit (Rapport du CAD du 30 mars 2006 précité). Le Comité ne parle pas « *d'activité économique* » mais bien « *d'investissement professionnel* ».

Pour le Conseil d'Etat, le doute peut subsister puisque l'abus de droit est écarté lorsque la « *société a, conformément à son objet, effectivement réinvesti le produit de ces cessions dans une activité économique* » : une activité économique n'étant pas nécessairement une activité professionnelle. En outre, le emploi du prix par les époux Bauchart portait à la fois sur la propriété des murs de l'hôtel-restaurant et sur le fonds de commerce.

Peut-on envisager un réinvestissement dans une entreprise où le redevable n'exerce pas de fonction de direction ? Peut-on se contenter de simples prises de participations ? Peut-on envisager des investissements dans de l'immobilier d'exploitation ?

Enfin, dernière interrogation, ces arrêts concernent des opérations soumises au régime du report en vigueur avant le 1er janvier 2000. Le régime du sursis s'applique désormais de plein droit : la position du Conseil d'Etat pourrait-elle être différente ?

En conclusion, et en l'état actuel de la jurisprudence et des avis du CAD, il est totalement déconseillé de procéder à un apport préalable à une cession, lorsque le but poursuivi par le cédant est ultérieurement de simplement détenir un portefeuille-titres ou des biens immobiliers.

La prise de participation sans assurer la direction de l'entreprise ou l'acquisition

seule de biens immobiliers mis en location devrait, selon toute logique et en raison de la nature civile de ces activités, être écartée sans hésitation.

La stratégie d'apport cession ne doit donc être envisagée qu'en présence d'un contribuable, à priori jeune, qui souhaite affecter une partie du prix, la partie qui pourra faire l'objet d'un apport à une holding préalablement à la vente, à de nouveaux projets professionnels dans lesquels il s'impliquerait, et ce, dans le délai « *nécessaire* » à cette réalisation (c'est-à-dire suffisant et raisonnable soit, sauf cas d'espèces, un délai inférieur à 24 mois).

Là encore, et comme dans toutes les solutions permettant d'optimiser l'impôt de plus-value, il convient d'agir avec mesure et vigilance : optimiser, certes, mais sans oublier de sécuriser. ●



Assurance et gestion de patrimoine

Demandez le meilleur du service Swiss Life

- Un interlocuteur unique pour vos clients
- Une offre globale en assurance & gestion de patrimoine
- Un savoir-faire d'experts en assurance

Experts-comptables, découvrez comment Swiss Life peut vous simplifier la vie. Nous vous proposons une offre globale d'assurance et de gestion de patrimoine.

Un interlocuteur unique gère vos clients sur l'ensemble des dossiers : protection sociale, retraite, cession d'entreprise, épargne...

Appuyez-vous sur le savoir-faire de nos experts en assurance et des ingénieurs patrimoniaux de notre banque privée.

Rendez-vous sur www.expert.comptable.swisslife.fr



SwissLife
L'avenir commence ici.



Laurent BENOUDIZ
lbenoudiz@fgec.com



○ L'OBO n'est pas un ADD !

Si les opérations d'apport avant cession de titres (voir article précédent) sont parfois dans le collimateur de l'administration fiscale, il en est également de même des opérations de cession de titres à une société Holding lorsque cette dernière est détenue par les cédants eux-mêmes (OBO).

Le Conseil d'Etat a rendu récemment une décision¹ portant sur une affaire datant de 1998 dans laquelle deux contribuables, associés à parts égales, ont décidé de céder à une Holding détenue à parité les titres de leur société d'informatique.

L'été 1998 a été plutôt chargé pour eux : création le 3 août d'une Holding financière, augmentation de capital le 18 août de la société d'exploitation par incorporation de réserves et transformation de SARL en SA, puis cession des actions le 2 septembre à la Holding pour 4,5 millions de francs.

Le financement de cette acquisition était assuré d'une part par une distribution exceptionnelle de dividendes d'un montant de 2 millions de francs entièrement affectée à la société Holding en date du 19 septembre et par un emprunt bancaire, le 23 novembre, d'un montant de 2,5 millions de francs.

Les associés ont ainsi récupéré sur la fin de l'année 1998, en paiement du prix, un total de 4 millions de francs (1,5 million dès la distribution de dividendes et le solde lors du décaissement de l'emprunt), laissant la différence dans la Holding.

La plus-value était imposable en 1998 au taux de 16 % alors qu'une distribution de dividendes aurait été soumise au taux progressif de l'impôt sur le revenu avec, toutefois, le bénéfice de l'avoir fiscal. En retenant l'hypothèse d'une imposition au taux marginal de l'impôt sur le revenu de l'époque de 54 %, l'imposition réelle des dividendes aurait été de 31 % grâce à l'avoir fiscal.

L'administration fiscale ayant procédé

au même calcul en a conclu que « le montage précédent avait eu pour seul objectif d'organiser la distribution des bénéfices de la société au profit de ses anciens associés en leur permettant d'éviter l'application du taux progressif de l'impôt sur le revenu, en lui substituant l'application du taux de 16 % applicable à la taxation des plus-values de cession de titres ».

Cette analyse a été intégralement suivie par le Tribunal administratif et partiellement par la Cour d'appel de Nantes, c'est-à-dire, pour cette dernière, à hauteur de la quote-part du prix financée par la distribution de dividendes.

La cour se fondait d'une part sur « la similitude des associés dans les deux sociétés, le court laps de temps qui s'était écoulé entre la création de la société Holding, les cessions de titres, la distribution de dividendes attribuée en totalité à la Holding malgré la présence d'autres actionnaires et le virement par la société Holding d'une somme de 1,5 million de francs à l'associé » et d'autre part sur « l'absence d'activité économique réelle de la Holding, la convention de trésorerie conclue entre elle et sa filiale n'ayant pas reçu de commencement d'exécution. »

On aurait pu croire que la messe était dite : même répartition du capital avant et après l'opération, concomitance des opérations, absence d'activité économique de la Holding... C'était sans compter sur la persévérance du contribuable et de ses conseils.

Le Conseil d'Etat censure, en effet, la décision de la cour et reconnaît au contribuable un « intérêt d'ordre financier et patrimonial durable » à l'opération. Pour le Conseil d'Etat, l'opération visée a permis de dégager au sein de la Holding « une capacité d'emprunt supérieure à celle des associés en obtenant dans de

meilleures conditions des financements extérieurs pour le développement de la filiale ». L'opération a également facilité « la création ou l'acquisition éventuelle d'autres entreprises en apportant en garantie les actifs propres de la Holding et préservant ainsi les autres éléments du patrimoine des auteurs de l'opération ».

Cette décision apporte de sérieux éléments de confort sur les opérations construites autour d'une Holding chargée de porter une dette d'acquisition. Reconnaître à la Holding une capacité d'emprunt supérieure à celle des associés personnes physiques est une évidence.

Lui reconnaître également un intérêt patrimonial en permettant de limiter les garanties aux seuls actifs qu'elle détient, protégeant ainsi les autres éléments

du patrimoine des associés, reste un argument pertinent... en l'absence de caution apportée par les associés.

Le premier moyen seul aurait-il été suffisant pour convaincre le Conseil d'Etat de l'absence d'abus de droit d'une telle opération dans l'hypothèse très fréquente où l'associé se porte caution de l'emprunt souscrit par la Holding ?

Argument intéressant relevé par le Conseil d'Etat, la possibilité éventuelle d'acquiescer d'autres entreprises : la seule existence de cette potentialité suffit.

Faut-il y voir un message politique : la reconnaissance « qu'il faut dépasser le possible sans promettre l'impossible » ? La sagesse, et le souhait d'éviter douze années de contentieux, recommande néanmoins d'organiser ce type d'opération avec une répartition du capital différente ou, mieux encore, des associés différents avant et après l'opération. En effet, en modifiant la répartition du capital, l'impact patrimonial devient dès lors indiscutable. ●

Faut-il y voir un message politique : la reconnaissance « qu'il faut dépasser le possible sans promettre l'impossible »

¹ Arrêt CE N° 302313 du 27 janvier 2011



Audit

○ Livre vert : et si les dés avaient été jetés avant le début de partie !

Le 10 février dernier se tenait à Bruxelles une conférence sur la pratique de l'audit en Europe. Après la présentation d'un travail de restitution des quelques 700 réponses apportées au livre vert publié par la Commission Européenne en octobre dernier, Michel Barnier a annoncé sa volonté de mener une réforme de l'audit « avec audace » d'ici la fin de l'année.

Qui a répondu et comment ?

La Commission a reçu près de 700 réponses au livre vert. Les auditeurs, entreprises, autorités publiques et universitaires ont répondu à cette consultation sur l'audit. La synthèse des réponses décrit un état des lieux complet sur des sujets importants : rôle de l'auditeur, gouvernance des cabinets, concentration de l'audit, harmonisation des normes internationales et audit légal dans les PME. Cette synthèse a été présentée aux quelques 450 confrères présents au Forum CAC ECF qui se tenait lui aussi le 10 février.

Beaucoup de réponses au livre vert confirment un effet « *expectation gap* » entre l'auditeur et les utilisateurs. Tout en reconnaissant le rôle sociétal de l'auditeur, un besoin de clarification semble plus demandé qu'une redéfinition de ses fonctions. Les réponses sur des sujets tels que l'indépendance ou encore le risque systémique lié à la forte concentration du marché de l'audit cristallisent de fortes différences de position entre les quatre grands réseaux internationaux et tous les autres acteurs. La proposition d'un audit simplifié dans les PME semble largement rejetée : beaucoup demandent plutôt une adaptation des missions tenant compte de la taille des entités mais certains prônent une exemption de l'audit légal dans les PME les plus modestes.

Honnêtement, l'analyse des réponses apportées au livre vert ne laissait pas préjuger de grandes modifications de

notre environnement professionnel et de nos modes d'exercice mais c'était sans compter sur une volonté politique forte des membres de la Commission Européenne !

Une réforme de l'audit avec « audace »

« A l'issue de cette consultation, il est évident que le statu quo n'est pas une option pour le monde de l'audit ». C'est en ces termes que Michel Barnier a introduit, lors de cette conférence du 10 février à Bruxelles, sa décision de réformer l'audit avec, comme point d'orgue, la présentation d'un projet de directive européenne fin 2011.

Pour cela, le commissaire européen a ouvert cinq chantiers, pour lesquels de nombreuses pistes sont à explorer, dont certaines semblaient avoir été rejetées par la majorité des réponses au livre vert (rotation des sociétés d'audit, audit simplifié dans les PME, etc...).

1/ Rôle des auditeurs qu'il convient de clarifier. La mission de l'auditeur doit-elle se limiter au seul respect des règles comptables ou doit-elle aller jusqu'à exprimer un avis sur l'état de santé des sociétés auditées ?

2/ Renforcement de l'indépendance : des sujets tels que l'interdiction du cumul de l'audit et du non audit, ou de la rotation obligatoire des cabinets d'audit reviennent encore une fois sur le devant de la scène.

3/ Structure de marché : Bruxelles dénonce l'hyper-concentration du marché de l'audit chez les big four et veut infléchir cette position : instauration de plafonds en terme de parts de marché ou encore « *joint audit* ».

4/ Croissance des PME :

la Commission souhaite faciliter la vie des PME, en allégeant certaines contraintes réglementaires. L'audit simplifié ou la dispense de contrôle légal pour les PME font partie des hypothèses qui vont être étudiées.

5/ Harmonisation internationale :

Michel Barnier souhaiterait l'adoption des normes d'audit internationales (ISA), mais sous certaines conditions et réserves.

Le modèle français comme référence ?

Depuis le lancement de la consultation du livre vert, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ne cesse de rappeler, avec raison, le système vertueux de notre organisation professionnelle en matière d'audit. Il existe un « commissariat à la française » que l'on ne peut que recommander au commissaire Barnier : supervision de la profession par une autorité publique indépendante, rotation des associés signataires sur les mandats E.I.P., procédures d'alerte et de révélation de faits délictueux, adaptation de nos travaux d'audit pour les petites entités avec l'existence d'une norme professionnelle spécifique, et aussi la pratique du co-



Jean-Luc Flabeau
jeanluc.flabeau@fideliance.fr

commissariat pour les mandats dépassant certains seuils.

L'exception française du co-commissariat ou « *joint audit* », longtemps menacée et qui semble aujourd'hui séduire nos dirigeants européens, nous permet d'avoir plus d'acteurs sur le marché de l'audit que chez certains de nos voisins : 54 des sociétés du SBF 120 sont aujourd'hui co-auditées par un cabinet « non-big » alors que, chez nos amis britanniques, les 4 grands réseaux ont totalement monopolisé l'audit des sociétés du FTSE 100.

Mais même si cela semble mieux chez nous que chez beaucoup de nos voisins européens, est-ce suffisant pour s'en satisfaire et rejeter toute volonté de réforme ?

La version du « *joint audit* » proposée par la Commission Européenne va plus loin que notre co-commissariat français puisqu'elle consiste à faire auditer une société par deux cabinets, dont un ne fait pas partie des big four. Le développement de consortiums, même si la mise en place paraît plus difficile, poursuit le même objectif : faire reculer l'hyper-concentration du marché de l'audit en étoffant l'offre de cabinets et en facilitant pour cela l'émergence de nouveaux acteurs. De grands cabinets d'audit, hors big four, se sont emparés de ce sujet et demandent à Bruxelles de limiter le pouvoir et la concentration des quatre grands réseaux internationaux.

Les auditeurs français, comme les autres, subissent un déficit d'image et de reconnaissance du monde économique et politique : le commissaire aux comptes, qui était écouté et reconnu il y a encore quelques années, est aujourd'hui perçu comme une obligation légale mais coûteuse et sans véritable apport de valeur ajoutée. On peut toujours dire que c'est anormal et injuste mais l'approche de l'« *expectation gap* » dans

le livre vert est bien réelle et correspond à l'incompréhension de nos clients que nous avons tous ressentie à un moment donné dans la pratique de notre métier.

Nos travaux de certification sont devenus des produits techniques très normalisés, interchangeables et très « packagés » de plus en plus soumis aux appels d'offres. Un effet de baisse de tarif de nos prestations, déjà bien engagé, peut menacer à terme le niveau de qualité de nos prestations. Le nouveau marché des universités en est une parfaite illustration.

Concernant le commissariat aux comptes dans les PME, l'application de la norme spécifique Petite Entité constitue une bonne voie qui, nous l'espérons, devrait inspirer la Commission Européenne. Cette Nep 910 permet de conserver l'application de l'ensemble des normes professionnelles mais en les appliquant de façon différenciée selon la taille et les caractéristiques de l'entité auditée. Mais ECF demande une extension du développement de cette norme Petite Entité avec un réexamen des seuils et critères.

C'est l'affaire de tous

Personne ne sait aujourd'hui qu'elle sera l'ampleur de la réforme de l'audit promise par Michel Barnier.

Les 4 grands réseaux internationaux vont subir beaucoup de pression concernant leur position d'hyper-concentration dénoncée par la Commission Européenne et leurs principaux concurrents.

Ne nous voilons pas la face : une menace très sérieuse plane sur l'audit légal dans les PME et nous n'avons pas encore pu mesurer le sens du vent. Va-t-il être ultra-libéral et retenir un audit très élitiste au

sein des pays de l'Union, réservé aux entreprises les plus prestigieuses ? Ou va-t-il être protecteur et généraliser aux autres pays la spécificité française de la présence d'auditeurs dans les PME afin de garantir une sécurisation du tissu économique dans sa globalité ?

Les cinq chantiers ouverts par la Commission Européenne peuvent impacter toutes les typologies de cabinets d'audit, des plus grands aux plus petits et il y a nécessairement des intérêts divergents entre eux.

La CNCC doit prendre dès à présent la mesure de ces enjeux et bien réfléchir à son positionnement et son action. Le département DMF a été très influent dans la rédaction des réponses au livre vert. Considérer que la concentration des big four ne constitue pas ou peu de risque systémique est à la fois symptomatique et original puisque se démarquant de la majorité des réponses, y compris celle formulée par ECF.

La CNCC défend de façon légitime les grandes spécificités françaises telles que le co-commissariat ou la pratique de l'audit légal dans les PME. La tâche va être rude et un lobbying important de toutes les composantes de notre corps professionnel doit être déployé vers Bruxelles.

Depuis cet automne, nous avons souvent dit que le livre vert pouvait représenter soit une menace soit une opportunité pour notre profession. Mais c'était sans savoir que les dés avaient peut-être été jetés avant le début de partie ! ●





Un nouveau regard sur votre Profession

Plus de **25 000 professionnels libéraux** font déjà confiance à notre expertise :

- ✓ Responsabilité Civile Professionnelle
- ✓ Protection Sociale

Notre engagement 100 % satisfait

SophiAssur Courtier- Conseil en Assurances
154 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sophiassur.com

Gaëtan Le Cornec : 01.56.88.89.80
gaetan.lecornec@sophiassur.com



Serge Anouchian
serge.anouchian@gifec.fr

Patrimoine



○ Nouvelles vendanges pour le CEP !

Le Club Expert Patrimoine a été créé à l'initiative de Serge Anouchian début 2008 et fêtera donc, dans les prochains jours, ses 3 ans.

Le Club a pour objet la promotion de la pratique de la gestion patrimoniale par les experts-comptables : développement des connaissances financières, juridiques, fiscales et sociales, organisation de formations de hauts niveaux, assistance dans le développement des missions de conseil en gestion patrimoniale.

Précurseur dans son approche, le Club voit sa légitimité reconnue avec l'extension du périmètre de notre profession auprès des personnes physiques que nous pouvons désormais, même si c'était bien souvent déjà le cas en pratique, assister dans leurs démarches déclaratives fiscales, sociales et administratives. Cette avancée législative, négociée par le Conseil Supérieur, est également complétée par la fonction de tiers de confiance en matière fiscale accordée notamment à la profession.

Le club a instauré plusieurs rendez-vous annuels qui ont permis de réunir ses 200 membres au cours des trois dernières années : citons particulièrement le séminaire résidentiel de deux jours dans un cadre agréable proche de Paris, la journée nationale du club au cours du 4^{ème} trimestre de chaque année et la formation début mars par Jacques Duhem, consultant fiscaliste enseignant à l'Aurep, sur l'actualité fiscale de la dernière loi de finances.

La dernière conférence de Jacques Duhem s'est tenue le 3 mars 2011 : comment intégrer les nouveautés fiscales dans les stratégies patrimoniales ?

Jacques Duhem a démarré son inter-

vention en rappelant que l'année 2010 avait connu « une avalanche de lois de finances » avec quatre lois de finances rectificatives. Cette avalanche s'est transformée en un « flot de mauvaises nouvelles » avec un alourdissement significatif des prélèvements fiscaux et sociaux : perte de la faculté de produire trois déclarations lors d'un mariage ou d'un Pacs, relèvement à 19 % du taux d'imposition des plus-values mobilières et immobilières, suppression du seuil d'imposition des cessions de droits sociaux, suppression du crédit d'impôt sur les distributions 2010, taxation aux prélèvements sociaux des compartiments euro des contrats d'assurance-vie multi-supports à compter du 1^{er} juillet 2011, rabotage des niches fiscales de 10 % et réduction du plafonnement des avantages fiscaux, disparition du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt souscrit en vue de l'acquisition d'une habitation principale, etc.

Conséquence de cet alourdissement des prélèvements, le taux d'imposition des revenus dans les tranches maximales de l'IR dépasse désormais les 50 %. Avant la loi de finances 2011, le taux maximal de l'IR s'établissait à 40 % majoré des prélèvements sociaux au taux de 12,1 % dont 5,8 % sont déductibles de l'IR, soit un taux réel de 40 % + 12,10 % - 2,32 % (5,8 % x 40 %) = 49,78 %. Depuis la loi de finances 2011, le taux de prélèvement atteint 41 % + 12,30 % - 2,37 % (5,8 % x 41 %) = 50,93 %. La suppression du bouclier fiscal limitant les prélèvements à 50 % des revenus devient indispensable...

La perte de la faculté de produire trois déclarations lors du mariage ou lors



de la conclusion d'un Pacs alourdira significativement la fiscalité du jeune couple. En retenant l'exemple d'un couple qui se serait marié le 1^{er} juillet et dont l'un des conjoints perçoit 42.000 € par an et l'autre 30.000 € par an de traitements et salaires ainsi que 10.000 € de revenus fonciers, l'imposition passe de 5.195 € par an à 11.472 €, soit plus du double...

Cette situation confirme ce que chacun sait déjà : la seule bonne raison de se marier ou de se pacser est l'amour !

En ce qui concerne la baisse du plafonnement global de certains avantages fiscaux, Jacques Duhem a exposé la difficulté d'assurer le suivi des déductions fiscales sur plusieurs années.

En effet, le plafonnement des niches fiscales a été mis en place en 2009 avec un plafond fixé à 25.000 € + 10 % du revenu imposable. Celui-ci a été réduit en 2010 à 20.000 € + 8 % du revenu imposable pour être fixé en 2011 à 18.000 € + 6 % du revenu imposable...





Patrimoine

Afin de ne pas pénaliser les investissements antérieurs, un contribuable peut bénéficier simultanément, au titre d'une même année, des plafonds des années précédentes. Il conviendra donc d'assurer une triple liquidation des avantages fiscaux en rattachant les déductions d'une année donnée au plafond en vigueur lors de la réalisation de l'investissement ouvrant droit à réduction.

Le calcul du plafonnement se trouve également compliqué par la nécessité de prendre également en compte les dispositifs d'amortissement venant impacter directement les revenus fonciers (dispositifs Robien et Borloo neuf) qui sont également soumis au plafonnement.

Enfin, sur ce dernier sujet, Jacques Duhem a attiré l'attention des participants sur l'option pour le prélèvement fiscal libératoire. En effet, on savait l'effet indirect que pouvait produire l'option pour le PLF dans le calcul du bouclier fiscal en raison de la perte de l'abattement de 40 % dans la prise en compte du revenu de référence (abattement porté à 30 % en 2010). Le plafonnement des niches fiscales étant assis en partie sur le revenu imposable, l'option pour le PLF réduit de la même manière le plafond d'imputation...

Jacques Duhem a également commenté la réponse Bacquet du 29 juin 2010 visant les contrats d'assurance-vie non dénoués et souscrits par un époux avec des fonds communs. Désormais, et en toute logique, les contrats d'assurance-vie non dénoués et souscrits avec des fonds communs font partie de l'actif de communauté soumis aux droits de succession. Cet alignement du traitement fiscal sur le traitement civil n'est pas neutre pour les héritiers autres

que le conjoint, exonéré de droits de succession depuis la loi TEPA.

En matière de transmission d'entreprise, Jacques Duhem a attiré l'attention des participants sur le risque pouvant exister lors d'une transmission portant sur des titres reçus gratuitement lors d'une opération d'augmentation de capital. Il existe en effet deux méthodes permettant d'augmenter par incorporation de réserves le capital d'une société : l'augmentation du nominal des titres ou



l'attribution gratuite de nouveaux titres. D'un point de vue strictement légal, les titres reçus lors de cette opération sont détenus à compter du jour de l'opération : en cas d'application de l'exonération pour départ à la retraite visée à l'article 150-OD ter, le délai de détention de 8 ans permettant une exonération totale de l'impôt de plus-value pourrait ne pas s'appliquer aux titres reçus lors de cette opération...

Sur le sujet de la transmission d'entreprise, signalons la participation du CEP à l'animation d'ateliers lors

des 1ères Journées de la Transmission d'Entreprise. Les JTE, créées à l'initiative de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France et de la Chambre des notaires de Paris se tiendront les 23 et 24 juin 2011 au Palais des Congrès de Paris. Les experts-comptables sont bien évidemment largement conviés à s'inscrire gratuitement pour participer à cette manifestation d'ampleur.

La dernière partie de l'intervention de Jacques Duhem portait sur l'article 13 de la loi de finances rectificative 2010 supprimant la théorie du bilan pour les entrepreneurs imposés dans la catégorie des BIC.

Jusqu'au 31 décembre 2011, les produits et charges provenant de biens figurant à l'actif du bilan, qu'ils soient utilisés ou non pour l'exercice de l'activité professionnelle concourent à la détermination du bénéfice professionnel.

A compter du 1^{er} janvier 2012, la théorie du bilan est supprimée. Les charges et les produits d'un bien inscrit à l'actif qui n'est pas nécessaire à l'activité professionnelle donneront lieu à la détermination d'un résultat distinct, imposable selon sa nature (revenu foncier, revenu de capitaux mobiliers, BIC non professionnel, etc.).

De la même manière, les plus et moins-values portant sur des biens inscrits à l'actif pourront être imposées en partie selon les règles des plus-values professionnelles et en partie selon les règles des plus-values des particuliers, selon la durée pendant laquelle ils auront été nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle.

L'année 2011 se trouve donc être une année de transition durant laquelle il conviendra de s'interroger sur le maintien à l'actif de tels biens, sur les conditions

Serge Anouchian
serge.anouchian@gifec.fr



de leur éventuelle sortie et de prendre les bonnes décisions !

Les conséquences sur l'imposition des plus-values lors de la sortie de ces actifs pouvant être très différentes selon les hypothèses, il a été décidé de poursuivre cette réflexion lors du séminaire résidentiel des 27 et 28 mai 2011.

Outre le sort des actifs détenus par les titulaires de BIC, ce séminaire sera également l'occasion d'aborder durant la deuxième journée les solutions permettant d'optimiser la sortie de

l'immobilier dans les entreprises à l'IS : réduction de capital, démembrement de propriété, etc.

Ce séminaire aura lieu au Château de Montvillargenne situé à Chantilly, à 35 km de Paris. Situé dans un parc de 6 hectares, le Château de Montvillargenne est le plus grand château-hôtel de France de style anglo-normand. Un cadre particulièrement propice à la réflexion, à la détente et à l'ambiance à la fois décontractée et luxueuse qui caractérise les réunions du Club.

Nous vous attendons nombreux lors

de ce séminaire résidentiel où Laurent Benoudiz, nouveau président du Club succédant depuis l'assemblée annuelle du 3 mars 2011 à son fondateur, Serge Anouchian, aura le plaisir de vous présenter tous les projets et toutes les nouveautés à venir (Séminaire gestion de patrimoine à Cuba, etc.). ●





Droit social

○ Les jours du forfait-jours sont-ils comptés ? Le point sur le forfait-jours en 2011

« Voici venir le crépuscule.
L'heure grave où l'on rend les comptes. »
Mikhaïl Boulgakov

La validité du forfait-jours français a été remise en question par les conclusions d'une obscure instance européenne, le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS). Toutes les revues spécialisées et les veilles juridiques s'en sont fait l'écho (à raison) en annonçant (à tort) la disparition prochaine du forfait-jours. Si les objections soulevées par l'Europe à l'encontre de la législation française sont fondées, il convient de faire le point sur leur portée et de poser la bonne question : faut-il vraiment craindre une remise en cause totale du forfait-jours ?



Eric Matton/ Sabrina Terzian
eric.matton@e-c-f.fr

I/ La condamnation européenne du forfait-jours français

La réglementation française sur le forfait-jours est contestée depuis des années. **Dès 2000**, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a affirmé que **la réglementation française sur le forfait-jours n'est pas conforme** à la Charte sociale européenne.

Ratifiée par la France en 1973, la Charte sociale européenne s'inscrit dans le cadre du Conseil de l'Europe qui compte 47 états membres dont les 27 de l'Union Européenne. La Charte comporte des dispositions protectrices des droits du salarié parmi lesquelles figure l'exigence d'une durée raisonnable de travail et d'une rémunération équitable. Le Comité veille au respect de la Charte par les états membres.

Par un rapport sur la France en 2010, rendu public **le 14 janvier 2011**, le **CEDS a conclu que le forfait-jours français n'était pas conforme à la Charte**. Ces conclusions font suite aux réclamations collectives formulées par la CGT et par la CFE-CGC visant à ce que les dispositions relatives au forfait-jours de la loi du 20

août 2008 portant « réforme du temps de travail » soient déclarées non conformes à la Charte. Le Conseil de l'Europe leur a donné raison.

Pour le CEDS, **le dispositif français viole les droits à une durée raisonnable de travail et à une rémunération équitable** garantis par la Charte sociale européenne.

Le forfait-jours « à la française » permet de faire travailler les salariés jusqu'à 218 jours par an sans avoir à rémunérer d'heures supplémentaires. Notre réglementation pose problème à deux niveaux.

1ère critique : l'absence de durée raisonnable de travail

Les salariés en forfait-jours ne sont protégés que par des durées minimales de repos : 11 heures de repos quotidien et 24 heures de repos hebdomadaire. En conséquence, il est possible de les faire travailler jusqu'à 13 heures par jours, 6 jours par semaine. **Les salariés en forfait-jours peuvent théoriquement travailler jusqu'à 78 heures par semaine**. Depuis 2008, le nombre de jours travaillés peut être porté (certes avec l'accord du salarié) de 218 à 235 jours par an.

Cette durée est manifestement déraisonnable au regard des exigences de la Charte. L'article 2 § 1 de la Charte sociale européenne révisée prévoit que les Etats assurent l'exercice effectif du droit à des conditions de travail équitables. La France doit « fixer une durée raisonnable au travail journalier et hebdomadaire ». Tel n'est pas le cas lorsqu'un salarié travaille 78 heures par semaine.

Il est intéressant de constater que la condamnation du système français ne vient pas de l'Union Européenne mais du Conseil de l'Europe. Pourtant, une directive européenne n°93/104/CE dite « directive temps de travail » fixe à 48 heures par semaine la durée maximum de travail hebdomadaire au sein de l'Union Européenne. Cette directive prévoit une dérogation pour les cadres « ayant un pouvoir de décision autonome » à condition de leur offrir des contreparties. La France a fait ce choix pour les cadres autonomes en leur accordant 10 jours de repos en échange des sujétions liées au forfait-jours.

Singulièrement, le CEDS ne conteste pas le choix d'exclure les cadres dirigeants et les cadres autonomes des règles de droit commun. Le Comité considère même



ce choix comme justifié, compte tenu de la nature de ces postes. Cependant, **l'absence de garanties juridiques suffisantes rend le système français critiquable comme non conforme à la Charte sociale européenne.**

Hormis les 10 jours de repos supplémentaires, la loi française n'offre au salarié en forfait-jours qu'un entretien annuel avec son employeur et une consultation annuelle du comité d'entreprise ou des délégués du personnel. Insuffisant...

2^{ème} critique : la violation du droit à une rémunération équitable.

L'article 4 § 2 de la Charte impose la mise en place d'un « taux de rémunération majoré pour les heures de travail supplémentaires, exception faite de certains cas particuliers ». Par définition, les salariés au forfait-jours ne bénéficient **d'aucune majoration de rémunération** en contrepartie de la contrainte qui leur est imposée.

Juridiquement, le nombre d'heures effectuées par les salariés en forfait-jours est sans commune mesure avec celui des salariés dont le temps de travail est apprécié en heures et non en jours. Pourtant, alors que les salariés à 35 heures profitent des heures supplémentaires et de la loi TEPA, les cadres au forfait-jours sont laissés pour compte.

Là encore, le dispositif français ne pouvait échapper à la condamnation.

II/ Une condamnation sans incidence sur la législation française

« Quand l'Europe ouvre la bouche, c'est pour bailler ».

François Mitterrand

Le forfait-jours français a été déclaré non conforme à la Charte sociale européenne. Et après ? « Et après... rien », serait-on

tenté de répondre.

Plus d'une dizaine de réclamations collectives introduites par les syndicats ont abouti à la constatation d'un défaut de conformité à la Charte sociale de la législation française. Le rapport 2010 du CEDS ne comporte pas moins de six conclusions de non-conformité à l'égard de la France.

Les conclusions du CEDS peuvent être suivies d'une déclaration du Comité des ministres, l'organe politique du Conseil de l'Europe, invitant les états à revenir dans le droit chemin. La pression du Comité des ministres peut inciter les états à revoir leur législation... en théorie, du moins.

En 2000, le CEDS saisi par la CFE-CGC avait déjà conclu à la non-conformité du forfait-jours français. En 2003 et en 2005, la France avait encore été condamnée par le CEDS toujours pour son forfait-jours. A ce jour, **la France n'a reçu aucune remontrance de la part du Comité des ministres du Conseil de l'Europe qui s'est contenté de « prendre note » de la violation... par trois fois.**

Les « prises de note » successives du Conseil de l'Europe n'ont entraîné aucune refonte du forfait-jours par le législateur français. Au contraire, trois mois après une condamnation de la France, la loi du 2 août 2005 venait étendre l'application des forfaits-jours aux salariés non-cadres.

Rien ne laisse à penser qu'il pourrait en aller différemment en 2011 suite à cette quatrième conclusion de non-conformité du régime français.

A court terme, Xavier Bertrand, le ministre du Travail, ne semble pas vouloir modifier la législation sur le temps de travail. Son entourage explique que la décision du Comité des droits sociaux « *est juste un point de vue et n'a pas de valeur juridique* ». Interrogé par un député

de l'opposition (« *quand vous déciderez-vous enfin à mettre notre législation du travail en conformité avec le minimum de droits reconnus par la Charte sociale européenne ?* »), le ministre a répondu que la position sévère du CEDS n'était pas nouvelle et n'était pas celle de l'instance politique. Circulez...

Cependant, certains conseillers de la Cour de cassation mettent en garde le ministre contre la tentation de l'inaction : « *Le gouvernement serait même inspiré de prendre les mesures rapidement* ». Comment comprendre cette menace à peine voilée ?

III/ Les conséquences à craindre

« L'espérance est un risque à courir »

Georges Bernanos

Vis-à-vis du Conseil de l'Europe, le gouvernement peut continuer sans crainte à faire la sourde oreille. En revanche, choisir de ne pas modifier la législation sur les forfaits-jours comporte un risque pour la sécurité juridique des employeurs français.

1er risque : la disqualification du forfait-jours et la réclamation d'heures supplémentaires par le salarié.

Un conseil de prud'hommes saisi par un salarié pourrait prononcer la nullité de la convention de forfait-jours en se fondant sur la violation par la loi française de la Charte sociale européenne.

La convention de forfait-jours étant alors réputée n'avoir jamais existé, le salarié se retrouve placé dans la situation de droit commun, soumis à la durée légale du travail, soit 35 heures hebdomadaires.

Le salarié qui arriverait à faire tomber la convention de forfait-jours pourrait donc



Droit social

prétendre aux versements de toutes les heures supplémentaires réalisées au-delà de 35 heures et jusqu'alors comprises dans le forfait. La prescription étant quinquennale sur les salaires, la revendication peut porter sur plus d'une dizaine d'heures par semaine sur une période de 5 ans. A raison de 10 heures supplémentaires par semaine, sur 40 semaines génératrices d'heures supplémentaires par an, pendant 5 ans, **une estimation réaliste porte le total à 2000 heures supplémentaires potentiellement dues au salarié concerné !**

L'enjeu financier est considérable. Même si le salarié devra rapporter des éléments de preuve de nature à démontrer l'effectivité des heures supplémentaires réalisées, l'employeur aura une tâche autrement plus difficile. Il devra démontrer par des éléments objectifs que les heures supplémentaires réclamées n'ont pas été effectuées. Cinq ans après les faits, la charge de la preuve sera écrasante.

Pour ajouter au caractère dramatique du tableau, ces heures devront être majorées à 10, 25 ou 50 % en fonction de leur rang sur la semaine. Outre la quasi-impossibilité technique de procéder à ce retraitement, il convient d'imaginer les conséquences fiscales et surtout sociales (prévoyance, retraite, etc.) de cette régularisation. Sans même parler du risque pénal de condamnation pour travail dissimulé, l'employeur risque gros pour chaque salarié au forfait-jours. Il risque encore plus gros si l'ensemble des forfaits-jours venait à tomber au même moment suite à l'action collective d'un syndicat.

2ème risque : la remise en cause des accords de branche et d'entreprise

Il est à craindre que les organisations syndicales inspirées par la déclaration de non-conformité du forfait-jours français ne saisissent les Tribunaux de

Grande Instance pour remettre en cause les dispositions d'accords collectifs encadrant les conventions de forfait annuel en jours.

Pour rappel, le code du travail (article L3121-39) subordonne la conclusion de conventions individuelles de forfait-jours à l'existence d'un accord d'entreprise ou d'un accord de branche. **Si un TGI venait à prononcer la nullité d'un accord collectif de mise en place du forfait-jours, tous les salariés concernés pourraient invoquer la nullité du forfait qu'ils avaient conclu.**

Le risque financier déjà significatif en cas de requalification individuelle serait alors multiplié par le nombre de salariés placés au forfait-jours.

IV/ Faut-il craindre le pire ?

« Oh ! Demain, c'est la grande chose ! De quoi demain sera-t-il fait ? ».

Victor Hugo

Après le tableau apocalyptique qui précède, il importe de faire la part des choses.

Le scénario catastrophe que nous venons de dépeindre suppose que les particuliers (salarié ou syndicat) puissent invoquer directement devant le juge national les droits contenus dans la Charte sociale européenne. Rien n'est moins sûr.

Jusqu'à très récemment, la doctrine majoritaire s'accordait à dire que les particuliers ne pouvait demander au juge français d'écarter la loi française en raison de sa contrariété à la Charte. Le Conseil d'Etat a dans un premier temps rejeté l'applicabilité directe de la Charte sociale européenne avant de contrôler la conformité de la norme française.

La Cour de cassation ne s'est pas encore prononcée véritablement sur l'effet direct de la Charte. A notre connaissance, la

chambre sociale n'a encore jamais écarté une disposition du code du travail en raison de sa non-conformité à la Charte sociale Européenne.

Cependant, depuis quelques mois, la Cour de cassation utilise régulièrement les articles de la Charte pour fonder ses décisions. La présence de la Charte au visa des arrêts de cassation laisse pressentir la **reconnaissance prochaine** de la possibilité d'écarter le droit national français lorsqu'il est non conforme.

Un même mouvement avait été observé pour les conventions de l'OIT dont l'invocabilité par le justiciable avait été reconnue et avait conduit à la condamnation du Contrat Nouvelles Embauches. Faut-il craindre le même sort pour le forfait-jours ?

A court terme, le risque de remise en cause du forfait-jours ne peut pas être écarté.

Il convient cependant de faire confiance au bon sens des conseillers prud'homaux. Disqualifier une ou plusieurs conventions de forfaits reviendrait à sanctionner lourdement les entreprises et à signer leur arrêt de mort. Toute sociale que soit la jurisprudence en droit du travail, les juges ne sauraient oublier les conséquences pratiques de leurs décisions.

A moyen terme, il faudra attendre trois ans avant que la Cour de cassation ne prenne position.

Il est surtout à redouter que les cours d'appel ne retiennent des solutions divergentes et ne conduisent à une insécurité juridique totale.

Le législateur aura donc tout intérêt à ne pas attendre pour modifier la législation nationale. La mise en conformité de notre droit pourrait passer par la création d'une durée maximum de travail hebdomadaire horaire. **Ce n'est qu'en derniers recours que le gouvernement prononcera la suppression du forfait-jours** et, en tout état de cause, pas avant 2013 ou 2014.



V/ Et les experts-comptables dans tout ça ?

« **Tout nuage n'enfante pas une tempête** »

William Shakespeare

L'utilisation du forfait-jours suppose l'existence d'un accord collectif d'entreprise ou de branche. Le code du travail ne prévoit qu'un cadre général. Les experts-comptables et les commissaires aux comptes se sont dotés d'un accord de branche permettant la mise en place du forfait-jours dans les cabinets. Intégré à l'article 8.1.2.5 de la Convention Collective Nationale, cet accord prévoit un certain nombre de garanties qui sont bien supérieures à celles offertes aux salariés par la loi.

Si le dispositif français encoure la critique de non-conformité aux articles 2§1 et 4§2 de la CSE, les spécificités de notre CCN nous permettent de défendre la conformité de notre régime.

S'agissant de la durée raisonnable de travail, **l'article 8.1.2.5 prévoit déjà des durées maximales de travail : 10 heures par jour et 48 heures par semaine.** Le grief qui est fait au système français n'est pas transposable. Les collaborateurs de cabinet ne peuvent travailler 78 heures par semaine.

S'agissant de la rémunération majorée pour les heures de travail supplémentaires, la Charte autorise une exception pour certains cas particuliers. Notre CCN n'accorde pas stricto sensu de majoration pour les heures supplémentaires. Toutefois, **les collaborateurs au forfait-jours perçoivent une rémunération bien supérieure à celle des autres cadres.** La rémunération minimale pour un cadre au forfait-jours est de 30.800 € brut par an alors qu'un cadre 330 ne peut prétendre qu'à une rémunération minimale pour 35 heures de 26.198 € brut par an. Outre cette rémunération majorée, le salarié en forfait-jours se voit accorder 10 jours de repos supplémentaires par rapport aux salariés de droit commun.

Quand bien même une juridiction s'aventurerait à déclarer le code du travail non conforme à la Charte, notre dispositif de branche pourrait être sauvé. La conformité à la Charte ne s'apprécie pas uniquement au niveau de la loi mais également au niveau de son application concrète par les branches.

Fort de ces différents éléments, un cabinet d'expertise comptable pourrait se défendre dans le cadre d'une action en nullité du forfait-jours.

Pour en savoir plus sur la mise en œuvre pratique de la convention de forfait-jours :

- Salariés éligibles au forfaits-jours ;
- Nombre de jours de repos en 2011 ;
- Possibilité de « racheter » des jours de repos ;
- Valeur d'une journée de travail en forfait-jours ;
- Incidence des absences ;
- Entrée ou départ du salarié en cours d'année.

Conclusion :

« **Ne rien risquer est un risque encore plus grand !** »

Erica Jong

Le forfait-jours n'est pas voué à disparaître dans l'immédiat. Le législateur n'a pas l'intention de modifier le code du travail et la condamnation définitive du forfaits-jours par la cour de cassation n'interviendra avant trois ans. Malgré l'agitation réelle autour du forfait-jours, il n'y a pour l'instant pas lieu de remettre en cause votre organisation du temps de travail. **Il n'est pas encore temps d'arrêter de conclure des forfaits jours et pas lieu d'en sortir les salariés qui y sont soumis.**

Cette conclusion n'a rien de bravache. Rappelons que **si l'employeur venait à être condamné pour avoir appliqué une loi jugée non conforme à la Charte, il pourrait se retourner contre l'Etat pour engager sa responsabilité.** Au vu du nombre de signaux d'alarme tirés par les syndicats, par les conseillers de la Cour de cassation et à quatre reprises par le CED, nul doute que la responsabilité de l'Etat serait retenue.

Nous vous conseillons néanmoins de rester vigilant sur les projets de modification de la législation française et sur les décisions des juridictions du fond. Nous vous assisterons dans ce travail de veille.

RENDEZ-VOUS SUR
www.e-c-f.fr

Ou contactez-nous par email :
social@e-c-f.fr
ou par téléphone :
01 47 42 55 78

Séminaire Social et Management RH

Le nouvel événement des patrons de cabinet !

A ne manquer
sous aucun prétexte

Un événement pour se retrouver entre patrons de cabinet et vivre ensemble l'harmonie des séances de travail et des moments de détente !

Programme

Mercredi 8 juin

Après-midi : Arrivée à l'hôtel et détente

Soirée : Conférence inaugurale

Jeudi 9 juin

Matin

- Conférence : « **Jurisprudence sociale** : risques et tendances »
- Atelier A : « **Politique RH du cabinet** : attirer, gérer et conserver les talents » **OU**
- Atelier B : « **Retraite du dirigeant** : optimiser le régime légal »

Break

- Activités à la carte ou détente

Début de soirée

- Atelier A : « **Politique RH du cabinet** : les outils pratiques » **OU**
- Atelier B : « **Optimisation du coût du travail** : apprendre à manager la masse salariale »
- Conférence : « **L'expérience DRH** : le coaching »

Vendredi 10 juin

Matin

- Conférence « **Evolution du droit du travail** : nouveaux risques et nouvelles missions »
- Atelier A « **Les atouts de notre convention collective** : les potentialités à exploiter » (en présence de votre délégation patronale) **OU**
- Atelier B : « **Développement des missions** : savoir détecter les besoins de conseil et exploiter l'actualité »

Break

- Activités à la carte ou détente

Début de soirée

- Atelier A : « **Social CAC** : les missions d'audit social » **OU**
- Atelier B : « **Développement des missions** : les méthodes de l'audit de la protection sociale »
- Conférence : « **L'expérience DRH** : la gestion de crise »

Grande soirée dans une auberge corse

Samedi 11 juin

Matin

- Conférence : Organisation du cabinet
1^{ère} partie : « **la production de la paie**, augmenter la rentabilité et limiter les risques »
- Conférence : Organisation du cabinet
2^{ème} partie : « **la démarche du CAC en social** »
- Synthèse

Journée

- Excursions à la carte

Soirée

- Libre

Dimanche 12 juin

- Détente
- Départ
(ou détente en cas de prolongation au lundi 13)



16 HEURES DE FORMATION !
16 HEURES DE FORMATION !

AJACCIO

du 8 au 12 juin 2011



Votre hôtel Campo dell'Oro***



Situé face à la longue plage de sable fin du Ricanto, à quelques minutes du centre ville d'Ajaccio, votre hôtel est niché au coeur d'un vaste parc privé où abondent palmiers et bougainvilliers.

Vous pourrez profiter pleinement de la piscine, du tennis et de la mer à proximité.

Activités accompagnants / hors programme



Consacrez vos moments de détente à la découverte de cette île enchantée. Voici quelques idées d'activités sur place :

- visites des joyaux d'Ajaccio (musée Fesch...),
- excursion (1 journée) dans la réserve Naturelle de Scandola, un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et accessible uniquement par la mer,
- promenade dans le village de pêcheurs du Golfe de Girolata,
- visite commentée du Golfe de Porto, des Calanches de Piana, du Capo Rosso, du Golfe de Sagone et de l'Archipel des Iles Sanguinaires,
- découverte des montagnes corses,
- sports nautiques : jet ski...

Tarifs séminaire hors transport* (pension complète + formation)

Chambre single du mercredi 8 au dimanche 12 juin 1500 € TTC

Chambre double (tarif pour 2 pers.) du mercredi 8 au dimanche 12 juin 2200 € TTC

* Pour l'organisation de vos transports, contactez Julie à Corsica Tours au 04 95 70 96 64

50 vols A/R depuis Paris et 20 vols A/R depuis Marseille ont été négociés pour vous à un prix imbattable.

Option extension hors transport** (pension complète)

Option extension du lundi 13 juin +300 € TTC

** Attention nombre de places limité, contactez :

- Julie à Corsica Tours au 04 95 70 96 64 pour l'organisation de vos transports

- Éric MATTON à ECF au 01 47 42 55 78 pour l'organisation de votre séjour.

Inscription et règlement

- par un bulletin d'inscription inséré au centre de ce numéro
- sur notre site web : www.e-c-f.fr



Séminaire stratégie et Management du Cabinet

du 27 au 29 juillet 2011

A ne manquer
sous aucun prétexte

Programme

Mercredi 19h - 20h30

Destination succès

Animé par Jacques BARTHELEMY (consultant
RH et Expert-comptable)

- Les attitudes de vainqueur !

Jeudi 10h - 13h

Mettre en oeuvre les stratégies de différenciation gagnantes pour le cabinet

Animé par Maximilien BRABEC (consultant en
innovation et stratégie de différenciation)

- L'amélioration de l'existant est-il suffisant pour se développer ?
- Une différenciation faible de la valeur de l'offre limite le développement !
- Comment gérer les contraintes de la stratégie du « bas coût » ?
- Pourquoi ne pas explorer une stratégie pertinente : « *out of the box* » ?
- Trouver des vrais axes de différenciation et de nouveaux espaces de chiffre d'affaires



Jeudi 14h30 - 16h

Affirmer son cabinet dans le nouveau paysage concurrentiel

Animé par Maximilien BRABEC (consultant en
cabinet)

- Comment sortir de la spirale de la stagnation des prix et de la détérioration de la rentabilité ?
- Saisir les nouvelles opportunités réglementaires !
- Se constituer de nouveaux avantages concurrentiels !
- Comment faire mieux que le marché ?
Se différencier autrement que par le prix !

Vendredi 10h - 14h

Développer chiffre d'affaires et rentabilité

Animé par Pascal VIAUD (consultant en cabinet)

- Comment générer chiffre d'affaires et rentabilité supplémentaires ?
- Conquérir de nouveaux clients !
- Impliquer nos collaborateurs dans la mutation du cabinet !
- Gérer la satisfaction client !
- Etablir l'offre du cabinet et son plan de communication !

10h
de formation

**Outils et démarches pour diriger
efficacement son cabinet et en assurer
son développement**

Un rendez-vous convivial pour

- Analyser les méthodes et outils destinés aux patrons de cabinet afin de mener leur réflexion stratégique
- Confronter les problématiques et les solutions des cabinets d'Experts-Comptables

... et profiter des fêtes de Bayonne !

Pré-inscription

Remplissez le formulaire encarté au centre la revue et sélectionnez la formule désirée. Merci de remplir tous les champs.

Une fois le formulaire envoyé à CL Communication, vous recevrez un accusé de réception et une facture.

Un acompte de 50% du montant total vous sera demandé par chèque.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :
Florence au 04 78 08 42 74 ou par mail : ecfbayonne@clcom.fr

Tarifs

2 jours de séminaire
+déjeuners (Jeudi et Vendredi)

1 personne : 350 € HT

2 jours de séminaire
+2 nuits d'hôtel (Mercredi et jeudi)
+déjeuners (jeudi et vendredi)
+dîners / animations (mercredi et jeudi)

1 personne : 780 € HT
2 personnes : 950 € HT



&
S'associent



JE FAIS DES ÉCONOMIES AVEC www.welcomeoffice.com/ecf

**OFFRE
EXCLUSIVE**

Valable jusqu'au 30 Avril 2011

**PAPIER BLANC
CLAIRALFA**
Ramette de 500 feuilles A4 80 g

A partir de

2,99 €^{HT}
au lieu de 4,39€^{HT}



**QUANTITÉ
ILLIMITÉE**

Ref	Volume	Prix € HT la ramette
D469707	40 À 120	3,29€ ^{HT}
D469707	160 À 200	3,19€ ^{HT}
D469707	> 240	2,99€ ^{HT}

Le papier Clairalfa est certifié



www.welcomeoffice.com/ecf

Tél : 0 820 000 821 (0,12€ TTC min)

Fax : 0 820 000 819

0€ * DE FRAIS DE LIVRAISON
(dès 80 ramettes)



Roger Laurent

Et aussi...



○ 20.000 milliards de dollars

Vingt mille milliards de dollars, c'est la somme de la dette publique américaine attendue en 2020. A part la richesse annuelle créée par tous les habitants de la Terre, il n'y a pas beaucoup de montants plus élevés ici-bas.

Pour rembourser une telle somme, on pourrait organiser une vente aux enchères de tous les meubles et maisons résidentielles en Amérique. Ou bien demander à Coca-Cola de reverser tout son chiffre d'affaires annuel mondial pendant 650 ans. Troisième possibilité : l'ardoise magique. Les Américains ne remboursent pas leur dette. C'est plus simple. Pour eux, mais pas pour nous. C'est pourtant ce qu'ils vont faire.

On avait quitté Edouard Tétreau en 2005 aux prises dans son précédent livre – *Analyste : au cœur de la folie financière* – avec un capitalisme financier sans foi ni loi. Après trois années passées aux Etats-Unis, il revient avec un nouvel ouvrage dans lequel, l'ex-analyste se mue en écrivain-voyageur, parcourant l'Amérique un peu à la manière de Tocqueville, pour tenter de comprendre ce qui ronge de l'intérieur la première puissance du monde et en même temps ce qui en fait la force.

De l'été 2007, jusqu'à la faillite de Lehman Brothers, à l'automne 2008, il veut d'abord visiter le cœur de l'Amérique avant de revenir à New York. Au cours de ce périple, écrit-il, j'ai vraiment cru que l'Amérique s'effondrait sous mes yeux.

Requiem pour l'Amérique

Dans l'avion qui le ramène à New York après sa visite à ...**Manhattan, Kansas**, 45.000 âmes – une ville où il n'y a pas de cinéma ni de boîte de nuit, mais qui compte en revanche soixante-dix-neuf églises ou centres religieux – notre voyageur-reporter se demande si c'est vraiment le cœur de l'Amérique qu'il a découvert ce week-end-là : le commerce et les armes pour tromper l'ennui, et la religion au-dessus de tout.

A New York, dans **Upper West Side**, un incident – il a failli être lynché parce qu'il avait porté secours à un homme pris de malaise dans la rue – lui fait comprendre

l'un des ressorts les plus puissants de l'Amérique : le chacun-pour-soi poussé à l'extrême, sanctuarisé dans le droit. Un droit qui légitime l'égoïsme absolu.

Aux Etats-Unis, le droit n'est pas un instrument de protection des personnes, mais une arme au service de ceux qui peuvent se payer les meilleurs avocats, ou qui ont les moyens psychologiques et financiers de suivre une procédure longue de contentieux. C'est un droit aux antipodes de notre civilisation : le droit du plus riche, du plus fort, du plus rusé, du moins scrupuleux.

Dans le quotidien des Américains, le domaine où le principe admis de la violence et de l'injustice sociale est le plus criant est celui de la santé. Les médecins et les hôpitaux partent du principe que, de toute façon, le client est solvable, car couvert par une bonne police d'assurances. On peut donc le facturer lourdement. Le groupe HCA est le leader incontesté du secteur avec 160 hôpitaux, 200.000 employés ; chaque admission y est facturée 12.000 dollars par patient.

Les résultats économiques sont spectaculaires et permettent à ce lobby financier médicalisé, de se faire entendre à Washington DC face à l'ambition du président Obama de réformer le système de santé, alors que 47 à 60 millions d'Américains (dont 9 millions d'enfants) n'avaient aucune couverture médicale.

Les trois petits cochons de Wall Street.

Sam, rencontré à une soirée sous les hauts plafonds de Cipriani 55 travaille pour un des *hedge funds* chez Golden Bear. A 29 ans, il vient de s'acheter un appartement sur Central Park de 8 millions de dollars. Sam est un type sympathique mais si on lui parle de *subprimes*, si on lui demande si la Golden Bear est protégée, il se met en mode *business* pour parler des marchés et assurer que, *thank God*, la Golden n'a aucun *subprime* dans son portefeuille.

Aux Etats-Unis, le droit n'est pas un instrument de protection des personnes.

John, banquier lui aussi, guère plus âgé que Sam, dirige le département *leverage finance* de Silver & Stone. Son activité consiste essentiellement à vendre du « levier », c'est-à-dire de la dette, à toutes sortes d'institutions financières spéculant à plus ou moins long terme sur la valeur des entreprises, des matières premières, des obligations... John avait-il dans ses caisses, des vilains *subprimes*, des produits reconstitués avec des morceaux de dettes avariées, mélangés avec de bons produits de dettes ? John se cabre : le *subprime*, c'est un fléau fabriqué par les politiciens à Washington, pas par les banquiers. John assure que, *thank God*, Silver & Stone est épargné et n'a pas un cent d'exposition à cette saloperie.

Brad travaille lui aussi pour une banque, une banque d'affaires. Il est *trader*. Spécialisé dans les matières premières : minerais, sucre, thé, café, ○○○

Et aussi...

riz, blé, soja... Grâce aux capitaux que lui confie sa firme Platinum Winch, il fait et défait ces différents marchés au gré de ses humeurs et de ses informations privilégiées. En fait, le poids de sa firme sur les marchés est tel que c'est elle, avec deux ou trois autres, qui détermine de *facto* le prix de ce qu'elle décide d'acheter ou de vendre. Brad a-t-il un avis sur les *subprimes* ? Les *subprimes*, il adore. Plus le marché est volatil, plus il a perdu ses repères, et plus on peut faire du fric. Mais cela va de soi, sa banque n'a pas un cent de *subprimes* dans ses livres.

Les banquiers américains, explique Edouard Tétreau, se distinguent de leurs homologues européens par deux éléments. D'abord ils sont tout sauf des banquiers ; ensuite ils entretiennent un rapport assez étrange avec la vérité. Les trois petits cochons du Cipriani 55, comme il les nomme, sont emblématiques dans ce registre. Des trois, aucun, strictement aucun n'exerçait le métier de banquier. Ils font des métiers beaucoup plus lucratifs : des métiers de trafiquants d'argent, de la même façon qu'il y a des trafiquants de drogue. Et, sur le second plan, il découvre, un an plus tard, que les « trois petits cochons » n'ont pas hésité à lui mentir de la façon la plus directe, ce soir-là : la Golden Bear de Sam, la Silver & Stone de John et la Platinum Winch de Brad étaient rayées de la carte ou ne durent leur survie qu'aux nombreuses et coûteuses interventions des autorités américaines.

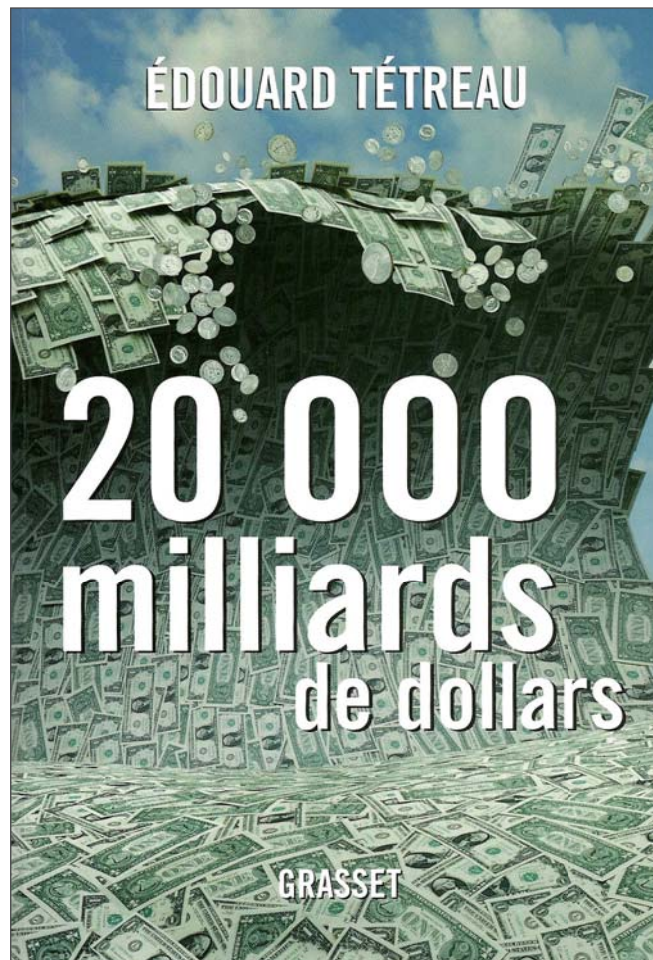
Que signifie une finance, interroge-t-il, qui ne finance plus rien d'autre qu'elle-même, et pas l'économie ? L'Amérique, après avoir exporté avec succès ce modèle dans le monde entier, sera-t-elle capable d'en écrire un autre, moins illégitime et moins dangereux pour nos sociétés ?

Born again, made in USA

Après avoir enterré l'Amérique, Edouard Tétreau reconnaît qu'il est allé un peu vite en besogne. Il raconte – dans la deuxième partie de son ouvrage – sa découverte d'une autre Amérique, de New York à Palo Alto, en passant par Washington DC et Nogalès. Au gré de ses rencontres et de ses voyages s'imposait une réalité nouvelle, écrit-il : l'Amérique n'avait pas dit son dernier mot. Sa vitalité démographique et démocratique ; sa capacité à innover et à se renouveler dans tous les domaines, un mélange rare d'optimisme et de résistance à la douleur constituent sa dynamique de première puissance mondiale, que rien ne semble devoir arrêter. Rien, à une exception près : l'Amérique a un gros problème avec l'argent.

La vitalité démographique

C'est à **Nogales, Arizona** à la frontière avec le Mexique, explique l'auteur que l'on prend en pleine figure cette réalité : le miracle américain du XXI^e siècle n'est rien d'autre que le flux continu et grossissant de l'immigration, officielle ou clandestine. Grâce à leur modèle fondé sur l'immigration choisie ET subie, les Etats-Unis seront le seul grand pays développé à voir leur population connaître une formidable croissance au XXI^e siècle : 400 millions, voire 500 millions avant 2050 contre 300 millions aujourd'hui.



La capacité à innover

Palo Alto, la Mecque du capital-risque américain, le Saint des Saints des nouvelles technologies mondiales. L'auteur y rencontre le gérant d'un fonds *venture*. Il s'attend à des envolées stratosphériques sur les *clean techs*, l'économie du futur, la biomasse, la génétique... *No nonsense* lui fait comprendre son interlocuteur. Ne pas se raconter d'histoire. Quand un créateur d'entreprise vient présenter ses idées, on ne lui demande pas son CV. On ne lui demande même pas s'il a des fonds – on les trouvera pour lui. On lui demande simplement deux choses : *does it work ?* et *does it sell ?*

La vitalité démocratique.

La réalité du pouvoir à **Washington DC** est sans équivoque : l'exécutif, élu



Roger Laurent

indirectement par le peuple, ne peut rien faire sans l'accord du Parlement qui légifère sous le contrôle du pouvoir judiciaire. Fermez le ban. Montesquieu l'a écrit, la démocratie américaine l'a fait. Un appareil d'autant plus efficace que personne ne concentre tous les pouvoirs. Chaque pouvoir a son contre-pouvoir, obligeant à la recherche permanente de l'équilibre. Une chose totalement inimaginable notamment en France, où institutions et pratiques semblent avoir réduit le Parlement à une chambre d'enregistrement de décisions prises à quelques-uns, dans les coulisses d'un parti majoritaire.

Les Etats-Unis d'Amérique, une puissance bientôt totalement corrompue ?

Le *dark side* de Washington DC et de la démocratie américaine est que l'argent y règne en maître. Il achète absolument tout, à commencer par les lois, les hommes de loi et les hommes tout court. Il a ses *dealers*, les lobbyistes : des officines privées, rémunérées en toute transparence par des entreprises, des syndicats professionnels et diverses organisations qui font passer leurs intérêts privés avant ceux des autres sans aucune considération pour l'intérêt général du pays.

Apocalypse tomorrow ?

Sous les hauts plafonds d'un club privé à Midtown, au plus fort de la crise en décembre 2008, il régnait une ambiance de fin du monde, raconte Edouard Tétreau. Il fallait mettre ses économies à l'abri : l'or, la pierre, les œuvres d'art. Tout, sauf l'économie et la finance américaines, qui s'effondraient alors sous nos yeux. Dix-huit mois plus tard, en mai 2010, il retrouve le même décor, les mêmes personnes mais l'ambiance, elle a radicalement changé. L'économie

américaine semble alors repartie sur les chapeaux de roue. Tous les indicateurs sont au vert, les recrutements dans la finance sont repartis à toute allure.

Il se demande s'il n'a pas rêvé. La faillite de Lehman Brothers était-elle une plaisanterie ? Les huit millions de chômeurs supplémentaires, une illusion statistique ? En écoutant le *keynote speaker*, un banquier qui soulève l'hilarité de la salle en multipliant les jeux de mots méprisants sur les PIIGS, il se rend compte que l'élite économique américaine joue très sérieusement une partition dangereuse pour le reste du monde : faire en sorte que l'Amérique, qui a failli faire sauter le système financier mondial, soit perçue comme le seul référent possible et que le monde continue d'investir en Amérique et en

Deux scénarios principaux : soit un rééchelonnement unilatéral, soit, le remboursement en monnaie de singe.

dollars, plutôt qu'ailleurs, par exemple en Europe et en euros.

A **Times Square**, l'horloge électronique mesure en temps réel, la dette publique américaine.

Cette Amérique-là, celle qui se moque de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Irlande, du Portugal et de leurs dizaines de milliards de dollars en trop, voit sa dette augmenter chaque jour de quatre milliards de dollars. 150 millions par heure !

Deux scénarios pour l'enfer.

Puisqu'il apparaît de plus en plus nettement que l'Amérique n'a pas les moyens de rembourser une telle somme, que peut-elle faire concrètement ? Et quelles vont être les conséquences pour nous, le reste du monde ?

Parmi les possibilités qui s'offrent actuellement à l'Amérique pour desserrer cet étai de dettes qui la contraint, Edouard Tétreau pronostique deux scénarios principaux : soit un rééchelonnement unilatéral (30 % de chances), soit, plus diabolique, le scénario « *fuck you* », le remboursement en monnaie de singe.

Le modèle économique et social le plus défaillant du XXI^e siècle

Au nom de quoi faudrait-il que de grandes nations, à juste titre fières de s'être construites autour de valeurs supérieures à celles de Wall Street, parmi lesquelles la gratuité et l'intérêt général, s'échinent à vouloir adopter le modèle économique et social le plus défaillant de ce XXI^e siècle ?

Il faudra qu'un jour quelqu'un m'explique, tempête l'auteur, pourquoi deux ans après la crise financière du siècle, *made in USA*, des nations éclairées comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France et d'autres, s'évertuent à sanctionner à coups de restrictions budgétaires, les acteurs qui ne sont pour rien dans cette crise.

Combien de centaines de milliers d'emplois publics comme privés faudrait-il supprimer pour que continuent, avec l'assentiment acheté des agences de notation, les opérations de *high-speed trading* de quelques *robots-traders* à Londres, Hong Kong et New York ?

Pourquoi se laisser dépouiller par ces gens et ces programmes-là, dont l'objet social est de spéculer sans retenue sur nos monnaies, nos denrées agricoles, la dette de nos gouvernements ? ●

20.000 milliards de dollars. Edouard TETREAU. Grasset



Petites annonces

Les annonces publiées ci-après ont été collectées par le Club des Jeunes Experts-Comptables auprès de ses membres et leur publication dans notre revue a vocation à permettre l'expression de jeunes confrères souhaitant développer leur activité libérale. Malgré le soin apporté à leur relecture par le CJEC, nous invitons nos lecteurs à s'entourer des précautions d'usage habituelles en cas de réponse à ces annonces.

ANNONCE 1

Expert-comptable et commissaire aux comptes récemment installé, 10 ans d'expérience, recherche travaux de sous-traitance en EC et/ou CAC. Expérience en clientèle classique et association.

Confidentialité et discrétion assurée.

Christophe MONTAZEAUD - expertise@montazeaud.fr
06 10 02 19 86

ANNONCE 2

Je dispose d'une expérience de 6 ans au sein d'un cabinet international et de plusieurs années dans le cadre d'actions de formation et d'optimisation de la démarche qualité au sein de cabinets d'audit, je recherche ponctuellement des missions de sous-traitance en commissariat aux comptes.

Laetitia TUBIANA - finopsia@gmail.com
06 98 99 47 53

ANNONCE 3

Commissaire aux comptes installé à Paris 8e et dans le cadre de ma croissance externe, je rachète vos mandats CAC (ponctuellement, portefeuille de clientèle). N'hésitez pas à me contacter sur mon portable.

Jérémy YOUNES - jeremy@jey-consulting.fr
06 50 06 50 06

ANNONCE 4

Nous sommes deux jeunes diplômés installés en Aquitaine depuis le 1er Janvier 2011 au sein d'une SARL la société ACTUALYS. Etant en stade de démarrage nous recherchons une partie de clientèle, une clientèle et/ou de la sous-traitance.

Yannick BROUSSE - ybrousse@actulays-expertise.com
06 25 17 42 39

ANNONCE 5

Expert-comptable/CAC récemment installée, recherche:

- reprise de clientèle EC/CAC ou mandats isolés,
- rachat cabinet EC/CAC (maxi 450 K€ de CA) situé dans les départements 75, 94, 77 ou 91,
- sous-traitance CAC/EC.

Je possède plus de 18 ans d'expérience, acquises majoritairement en commissariat aux comptes. Mes spécialités sont les opérations groupe (consolidation, TUP, fusion, intégration fiscale). Je dispose du logiciel de consolidation Reflex. Une association et reprise progressive peuvent être également envisagées.

Agnès GOBEAU - contact@agoges.com
06 07 21 74 14

ANNONCE 6

Expert-comptable diplômé, 16 années d'expérience dont 6 en cabinet et 10 en grande entreprise recherche :

- missions de sous-traitance
- petite clientèle à racheter Loiret / Cher / Loir et Cher / Sud région parisienne.

Disponibilité mars.

Lionel DAVAIN - ldavain@yahoo.fr
06 10 75 26 12

ANNONCE 7

Expert-comptable bénéficiant de plus de 10 ans d'expérience en cabinet d'audit, j'ai créé ma structure en septembre 2010. Je vous propose mes services dans le cadre de mission de sous-traitance en expertise comptable ou en commissariat aux comptes. A votre disposition pour débattre plus avant de mon profil et de vos besoins.

Delphine VEAU - delphine.veau@yahoo.fr
06 31 01 45 76

ANNONCE 8

Je suis un jeune expert-comptable récemment installé justifiant d'une expérience de plus de 6 ans ; je vous propose mes services en sous-traitance pour tous travaux d'expertise comptable ou d'audit.

Je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je recherche cabinet à reprendre et/ou présentation de clientèle sur Paris IDF.

Toute proposition sera étudiée, confidentialité assurée.

Cabinet Expertizia - azm@expertizia.com
01 48 37 90 22

Développez le conseil autour du passif social de l'entreprise.



Créée par des experts-comptables pour les experts-comptables et leurs clients, FIDES a pour but de favoriser :

- l'assistance, l'information et le conseil de ses membres en matière d'engagement du passif social de l'entreprise,
- la recherche des évolutions et innovations en matière de passif social,
- la sélection, l'analyse et le contrôle de services, prestations et produits existant en matière de passif social,
- la formation dans les domaines liés à son objet.



En étroite collaboration avec l'Entreprise Generali et les équipes de La France Assurances, FIDES

a mis au point un logiciel, FIDESoft.

- FIDESoft permet de calculer, de suivre ou d'actualiser le montant des indemnités de fin de carrière, année après année, et de prévoir une externalisation de la gestion de ce passif social dans un cadre fiscal privilégié.
- FIDESoft constitue le complément indispensable à une « approche conseil » de qualité.



**On peut être un Expert confirmé,
Et vouloir disposer d'un simulateur de retraite,
On peut être un Expert expérimenté,
Et avoir besoin de la fiche n°6 de la circulaire
sociale 2010-030 du 30 janvier 2009,
Bref, on peut être un Expert expert,
Et aller surfer sur gan-experts.fr**

Parce que vos clients exigent de vous toujours plus de réponses et de rapidité, Gan crée un site entièrement dédié aux Experts-Comptables : gan-experts.fr



Assuré d'avancer